PERE JOURDAIN HAR
DOMINICAIN

Le Saint Ros

Guide du prêtre

MONTREAL
IMPRIMERIE DES SOURDS-M

1916

N HARPIN
AIN

Rosaire

prêtre

AL
URDS-MUETS

I

Nos cum prole pia benedicat virgo Maria.

Qu' avec son tendre fils la vierge Marie nous bénisse.

PÈRE J. HARPIN
DOMINICAIN

LE SAINT ROSAIRE

Guide du prêtre

MONTRÉAL
IMPRIMERIE DES SOURDS-MUETS
1916

0 91132

PERMIS D'IMPRIMER :

1er *juin* 1916.

FR. ALPHONSE LANGLAIS,
Provincial des Frères-Prêcheurs.

IMPRIMATUR :

15 *août* 1916.

✠ DANIEL FEEHAN,
Evêque de Fall River.

911537

AUX FIDELES DE MARIE.

"*Le Rosaire est la meilleure manière de prier*, pourvu que vous sachiez le dire comme il faut ; et, pour y parvenir, *procurez-vous quelque petit livre qui traite de la manière de le réciter.*" S. François de Sales. Introd. à la vie dévote : seconde partie, ch. I.

Ce petit livre, le voici. Ma constante préoccupation en l'écrivant a été d'être le plus clair et le plus exact possible. *Qu'on veuille donc le lire, et peser soigneusement les enseignements qui y sont donnés.* Ils nous viennent surtout de Léon XIII qui pourrait être appelé le Docteur du Rosaire, tant il s'appliqua à découvrir et à louer les beautés de cette fleur de dévotion dont la tige jaillit des profondeurs mêmes du dogme catholique.

Le Pape Pie X estima que la tâche de son prédécesseur étant parfaite, il ne pouvait y ajouter que du côté des indulgences. C'est ce qu'il fit avec une libéralité dont la piété des fidèles ne saurait trop lui être reconnaissante.

J'ai appuyé fortement sur le Rosaire, comme méditation ou contemplation, afin qu'on le vît d'abord sous son aspect le plus saillant, dans ce qui en constitue l'âme même, pour tout dire.

L'auteur a compris que dans cet ordre de matières, son rôle devait être strictement impersonnel, se bornant à n'être que l'écho sincère de la parole de l'Eglise, et se faisant un scrupule de ne rien avancer qui ne fût corroboré par l'autorité suprême de ses décisions. Si c'est là son mérite, c'est aussi pour tous, le bienfait de la sécurité dans la lumière.

Au moment même où je trace ces lignes, Benoit XV élève la voix au-dessus des éclats déchirants de la guerre qui convulse le monde, pour animer les âmes à recourir au Rosaire comme au grand moyen d'incliner vers nous le Cœur tout compatissant de la Reine de la Paix.

Qu'elle-même bénisse et vivifie ces pages inspirées par le souci de sa gloire et les intérêts éternels de tous qu'elle voudrait sauver. Que son Rosaire mieux connu et mieux pratiqué aille purifier l'atmosphère des âmes, les fortifier dans les nobles luttes du devoir, enchanter leurs douleurs, les tourner vers Dieu, en leur faisant acclamer, au milieu d'un monde qui la connait si peu, la blancheur immaculée et rayonnante de cette pureté dont elle est le touchant et incomparable idéal.

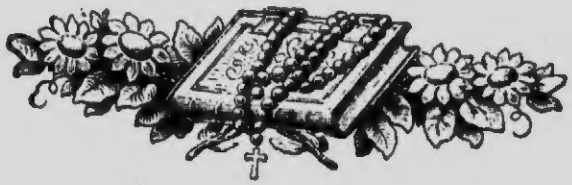

LE TRES SAINT ROSAIRE

NOTIONS PRELIMINAIRES.

SI VOUS SAVIEZ LE DON DE MARIE ! ...

"De même qu'on ne peut aller au Père que par "le Fils, on ne peut arriver au Fils que par sa "Mère." [1]

Voilà résumé en deux lignes par Léon XIII, le rôle de la Sainte Vierge en ce qui regarde notre salut : *nous ne nous sauverons que par elle.* Le titre de JANUA CŒLI — PORTE DU CIEL — sous lequel nous l'invoquons, est vrai à la lettre. Si nous n'y allons pas par Marie, — Dieu l'a ainsi réglé — le Ciel demeure et demeurera irrévocablement fermé. Sa Mère, il a daigné en faire la nôtre ; et, du commencement jusqu'à la fin de notre vie, nous ne pouvons être vis-à-vis d'elle, dans l'ordre surnaturel,

[1] Quô modô ad summum Patrem nisi per Filium, nemo potest accedere, ita ferè nisi per Mariam accedere nemo possit ad Christum. OCTOBRI MENSE., 22 sept. 1891.

que de faibles enfants. Il avait bien vu, le poète, quand, s'adressant à Marie, il écrivait :

"Je suis un vieillard, mais je suis ton enfant." .

Toujours, en effet, aurons-nous besoin de sa main pour nous guider, comme de son cœur pour réchauffer le nôtre, l'orienter du côté de Dieu et de la vertu.

Cette vérité est mise en particulière lumière dans le culte catholique qui fait à Marie, une part tellement prépondérante qu'elle semblerait à un regard superficiel, empiéter sur les droits souverains de Dieu même.

Part de Marie dans le Culte Catholique.

Dans le cours de l'*année*, *vingt-quatre fêtes* rappellent les radieux souvenirs de sa vie pleine de grâce, et les éclatants témoignages de l'amour qu'elle porte à ses enfants. Sur les douze mois, deux — le *mois de mai* et le *mois d'octobre* — lui sont consacrés ; cela, non pas d'une façon nominale, mais par des prières publiques et solennelles. *Chaque semaine*, un jour lui est dédié : le *samedi* est le *jour de Marie*, comme le dimanche est le jour de son Fils.

L'année, les mois, les semaines lui ayant apporté leur si riche part d'hommages, il ne restait plus que les jours fissent de même. Aussi, *chaque jour*, — et, trois fois par jour — du beffroi de la majestueuse cathédrale, comme du clocher de l'humble chapelle,

les cloches s'ébranlent pour convier l'Eglise à se prosterner devant le trône de la Vierge, en lui récitant l'*angelus*.

Le Triple Emblème de la Piété envers Marie.

Le *Rosaire* est devenu la *prière par excellence*, ayant sa fête à part et des plus solennelles. Enrichi d'indulgences sans nombre, il constitue, après la Sainte Messe, le plus puissant secours de l'Eglise Souffrante du Purgatoire, *parce que c'est la prière officielle de l'Eglise à Marie.*

Le *scapulaire du Mont-Carmel* est le *premier des scapulaires* et a aussi sa fête propre, *parce que c'est le scapulaire de Marie.*

De toutes les médailles, la *Médaille Miraculeuse est la première*, avec fête spéciale encore, — concédée le 10 juillet 1894 — *parce que c'est la médaille de Marie.*

"*Un triple lien se rompt difficilement*[1]" dit l'Ecriture ; *Rosaire*, *Scapulaire*, *Médaille*, voilà le *triple lien* qui unit le Cœur de la Mère au cœur de ses enfants.

Marie, Premier Ministre de Dieu au Département des Graces.

Pourquoi donc ce déploiement vraiment extraordinaire du culte de Marie, lequel — comme dans le

[1] **Funiculus triplex difficile rumpitur. Ecclesiaste, IV, 12.**

Rosaire où nous récitons dix Ave contre un Pater — semblerait reléguer son Fils lui-même au second plan? Dieu a voulu nous rappeler par cette éloquente leçon de choses, que *toutes les grâces sont dans ses mains*, qu'elle est son *premier ministre au département de sa Miséricorde*, [1] et qu'il est doublement honoré quand il l'est dans sa Mère. Dès lors, si les pratiques de piété en l'honneur de Marie ont un rang éminemment à part, c'est qu'elles sont l'expression de son rôle unique et providentiel dans l'œuvre de notre salut, lequel lui est d'autant plus cher qu'elle le voit à travers le Sang même de son Fils. Oublier cette donnée capitale serait se rendre incapable de jamais rien comprendre à l'excellence sans parallèle que l'Eglise revendique pour le Rosaire.

Le Vrai Chrétien Reçoit Marie chez Lui.

"Représentant du Christ, nous ne pouvons nous "empêcher de redire à tous, les dernières paroles "que le Dieu Crucifié nous a laissées comme en tes-"tament : *Voici votre mère* — S. Jean, XIX, 27. "Tous nos vœux seront comblés, si tous les fidèles "n'ont désormais rien de plus à cœur que le culte "de Marie, et si on peut appliquer à chaque chré-"tien, ce que saint Jean a écrit de lui-même : *Le "disciple la reçut chez lui.*" AUGUSTISSIMÆ., 12 sept. 1897.

---

[1] Cælestium administra gratiarum. Léon XIII, SUPREMI., 1 sept. 1883.

L'Eglise naissante, à l'exemple du disciple bien-aimé, *prit Marie chez elle.* "La Vierge devenue sa "mère adoptive, en soutint admirablement les com-"mencements difficiles, par la sainteté de ses exem-"ples, l'autorité de ses conseils, la douceur de ses en-"couragements, l'efficacité de ses prières. Après "avoir été la Coopératrice de la Rédemption des "hommes, elle est devenue aussi — et pour tous les "temps — par le pouvoir presque illimité qui lui a "été départi, la dispensatrice de la grâce qui découle "de cette Rédemption." ADJUTRICEM., 5 sept. 1895.

"Telle est la grandeur de Marie, si puissante est "la faveur dont elle jouit auprès de Dieu, que ne "pas recourir à elle dans ses besoins, ce serait vou-"loir, sans ailes, s'élever dans les airs." AUGUSTISSIMÆ., 12 sept. 1897.

LE ROSAIRE, PRIÈRE OFFICIELLE DE L'EGLISE À MARIE.

Non contente de *la recevoir chez elle* et de lui faire dans son culte, la part prépondérante déjà mentionnée, l'Eglise veut que tout fidèle *reçoive aussi la Sainte Vierge chez lui;* qu'il place en elle, la confiance et l'amour dus à la meilleure des mères; qu'il voie dans le Rosaire, cette toute aimable et gracieuse formule d'étiquette divine qu'elle aime à trouver sur les lèvres de ses enfants, quand ils se présentent devant son trône, pour solliciter l'obtention des grâces dont elle a été constituée l'auguste gardienne et dépositaire. "Le Rosaire nous conduit

"à Jésus par la voie qu'il a choisie lui-même pour "venir à nous, c'est-à-dire, la très sainte Vierge "Marie." Cardinal Dechamps.

Pie X, *le Pape de l'Eucharistie*, aurait-il pu travailler de façon si efficace à restaurer le Christ au sommet de la vie chrétienne, même des enfants, par la communion fréquente, si Léon XIII, *le Pape du Rosaire*, n'avait pas frayé les voies au règne du Fils par le règne de Sa Mère.

Qu'on ne se flatte jamais d'aimer réellement Dieu et de le servir, si d'abord l'on n'est pas le fidèle serviteur de la Sainte Vierge. De par une disposition particulière de la Providence, ils sont aussi inséparables dans l'économie de la grâce et de notre salut, qu'ils le sont dans l'ordre de la nature.

S. Hyacinthe, dominicain polonais, fuyait devant les Tatars qui venaient de s'emparer de la ville de Kiev, en 1240. Portant le Saint Sacrement, il franchissait la balustrade du sanctuaire, quand il entendit une voix d'une douceur ineffable, qui semblait venir d'une statue de la Sainte Vierge vénérée dans l'église : "*Mon enfant, ne sépare pas la Mère, de son Fils. Emporte-moi.*" Comment soulever un pareil poids, se demandait le saint, en regardant l'image d'albâtre couronnée d'or, présent du duc Vladimir. Mais, sans effort, la main du serviteur docile, soulevait la statue, et les eaux du Dnieper se faisaient solides pour honorer le passage de ce touchant et gracieux miracle.

Durant notre court séjour sur la terre, harcelés

et pressés de toutes parts, par le mal, appliquons-nous la parole adressée à Hyacinthe : *Emporte-moi.* Oui, emportons — non plus dans nos bras — mais vivante dans notre cœur, la virile tendresse de ces deux amours de la Sainte Vierge et du Saint Sacrement qui sauront assurer notre fuite de l'enfer, et guider notre course vers la paix de l'éternel bonheur.

L'homme s'agite et Dieu le mène, dit un proverbe Nous pouvons ajouter que la prière, à son tour, mène Dieu, en ce sens qu'il s'est engagé à se rendre aux supplications qu'on lui adresse. Quand ces supplications lui viennent de sa Mère, elles lui sont irrésistibles. Marie est, en effet, la *Toute-Puissance Suppliante*, — *Omnipotentia Supplex* — et elle n'est jamais mieux amenée à remplir ce rôle que par le Rosaire, sa prière préférée. La Vénérable Mère Hallahan, religieuse dominicaine, disait des grains de son rosaire : "Ce sont les boulets de canon de Notre Dame" ; et en réalité, elle les avait vus abattre plus d'un formidable ennemi, pulvériser des obstacles humainement infranchissables. C'est contre le mal, l'arme des victorieux, parce que c'est l'arme de la Reine de la Victoire.

Les titres du Rosaire ont été proclamés avec des accents incomparables par un Pape qui incarna sur la Chaire de Pierre, la piété des âges pour la Vierge. Sous la plume de Léon XIII, c'est toute une *litanie d'excellence* qui jaillit à la louange du Rosaire :

"dont Marie fut l'auteur et la maîtresse; l'exercice "de piété le plus utile; la formule de prière la plus "touchante et la plus efficace; le mode idéal de sup-"plication; le moyen assuré d'attirer la clémence "divine; la prière incomparable et d'efficacité sou-"veraine; l'arme invincible contre les ennemis de la "foi; la prière toute belle et toute féconde; le ré-"sumé du culte dû à Marie; le moyen sans égal de "mériter sa protection et ses grâces; le noble em-"blème de la piété chrétienne" [1]

Inspiré par le même vibrant enthousiasme, le Souverain Pontife Benoit XV écrit au père Becchi,

---

[1] .. nobilis instar tesseræ christianæ pietatis. SUPERIORE., 30 août 1884.
.. summa debiti Mariæ cultûs. OCTOBRI., 22 sept. 1891.
.. nullo se posse meliori pactô, ipsius patrocinium et gratias demereri. Ibid.
.. bellicum instrumentum ad hostes fidei debellandos prævalidum. Ibid.
.. pulcherrimâ fructuosâque prece Mariæ peracceptâ. MAGNÆ., 7 sept. 1892.
.. cujus Maria inventrix et magistra. LÆTITIÆ., 8 sept. 1893.
.. optimum præsidium divinæ propitiandæ clementiæ. JUCUNDA., 8 sept. 1894.
.. sacratissimâ prece et saluberrimæ virtutis. Ibid.
.. supplicandi genus præstantissimum. DIUTURNI., 5 sept. 1898.
.. probatissima et piissima precandi formula. UBI PRIMUM., 2 oct. 1898.
.. saluberrimum pietatis officium. Ibid.
.. de variis divinæ Matris formulis et rationibus, Rosarium nominatim indicare placet. OCTOBRI., 22 sept. 1891.
.. per admirabilem Rosarii orandi ritum, splendidissimus Deo exhibetur religionis cultus et plena fidei christianæ confessio. INTER., 11 sept. 1887.
.. hoc vero munus (conciliandæ nobis divinæ gratiæ) in nullô fortasse orandi modô tam patet expressum quam in Rosario. JUCUNDA., 8 sept. 1894.

le 18 septembre 1915 : "Que le peuple chrétien tien-"ne pour certain que *le Rosaire est la plus belle fleur "de piété humaine, la plus féconde source des grâces "célestes.*"

Pour accentuer encore davantage ce caractère d'excellence et consacrer jusque dans le langage usuel, un privilège unique de grandeur, l'*Eglise interdit de désigner tout autre chapelet, sous le nom de Rosaire.*[1]

C'est donc *un nom réservé*, inaliénable, tout comme le rôle médiateur de Marie dont il est l'expression : *de même qu'il n'y a qu'une Vierge, il n'y a qu'un Rosaire.*

Le Rosaire et la Concurrence.

Au temps du Pape Benoit XIII, les fidèles non contents de bénéficier des avantages attachés au chapelet de sainte Brigitte, s'avisèrent de l'opposer au Rosaire. C'était provoquer un rappel à l'ordre de la part du Chef de l'Eglise. En effet, le 13 avril 1726, le Souverain Pontife ajoutait au Rosaire, autant d'indulgences que pouvait s'en prévaloir le chapelet de sainte Brigitte. La piété se trouvait ainsi ramenée au sens de la mesure.

On se rappelle que tout récemment encore on faisait une réclame aussi bruyante qu'indiscrète autour du chapelet des Croisiers, dévotion utile, à con-

---

[1] .. nec aliæ coronæ cujusvis formæ, Rosarii nomine appellentur. Ubi primum., 2 oct. 1898.

dition de rester aussi dans ses propres limites. Malheureusement pour elle, on voulut l'en faire sortir, de façon à jeter dans l'ombre, les avantages immensément supérieurs de la grande prière de l'Eglise à Marie. On menait surtout grand tapage au sujet de ses indulgences que l'on gagne "sans être à la peine de méditer." Le moment était bien mal choisi pour revendiquer le privilège de ne point méditer, attendu que Léon XIII s'évertuait alors précisément à nous montrer dans la méditation du Rosaire, un moyen providentiel et populaire de combattre le pire fléau de la foi, l'ignorance religieuse.

Cela dura quelque temps, jusqu'à ce que, à l'exemple de Benoit XIII, Pie X, le 12 juin 1907, permit aux associés du Rosaire, de gagner à la fois, *par une seule et même récitation*, et les indulgences de leur propre Confrérie, et les 500 jours attachés au chapelet des Croisiers. Sans heurt, sans secousse, la question était réglée.

L'Eglise — il faut y compter — ne peut qu'être fidèle à elle-même et à son passé. S'il y a dans son sein, la hiérarchie des pouvoirs, il y a aussi *la hiérarchie des dévotions*, et il serait déraisonnable de s'attendre à ce qu'elle en laisse impunément remanier ou bouleverser l'ordre, au gré des caprices de l'heure.

Fait étrange qui suggère de bien pénibles réflexions : combien ne se sont pas encore rangés sous la bannière de Notre-Dame du Rosaire, en dépit de ce que la Mère de Dieu elle-même et le Vicaire de Jésus-Christ devaient faire pour les y amener.

Le Rosaire et Notre-Dame de Lourdes.

C'est le 12 avril 1840, que le Père Lacordaire rétablissait l'Ordre des Frères Prêcheurs en terre de France qui avait été son berceau. Le Rosaire y rentrait avec lui.

En 1858, à Lourdes, non loin de Prouille où le bienheureux père Dominique avait exercé de préférence, son fécond apostolat, une jeune fille de quatorze ans vit tout-à-coup se dresser devant elle, une apparition d'une incomparable splendeur.

"Au milieu d'un nuage couleur d'or, une dame "jeune et belle, belle surtout comme je n'en avais "jamais vue, vint se placer à l'entrée de la grotte, "au-dessus lu buisson.... Elle avait l'air d'une "jeune fille de seize ou dix-sept ans. Elle était "vêtue d'une robe blanche serrée à la ceinture par "un ruban bleu glissant le long de la robe. Sur la "tête, un voile également blanc et laissant à peine "apercevoir ses cheveux, retombait jusqu'au des-"sous de la taille. Les pieds était nus, mais cou-"verts par les derniers plis de la robe, si ce n'est à la "pointe où brillait sur chacun d'eux, une rose d'or. "Elle tenait à son bras droit, un chapelet à grains "blancs, dont la chaîne d'or était luisante comme les "deux roses des pieds. ... Aussitôt elle me regarda, "me sourit et me fit signe d'approcher comme si "elle avait été ma mère." Paroles de Bernadette.

"Le premier jour de l'apparition, elle apprit à "l'enfant à faire dignement et pieusement le signe "de la croix, et, prenant dans la main, le chapelet

"qui auparavant pendait à son bras, l'encouragea "par son exemple, à la récitation du Saint Rosaire; "ce qu'elle fit encore au cours des autres appari- "tions." Bréviaire. Office de Notre Dame de Lourdes.

En choisissant pour la former à la récitation de sa prière préférée, Bernadette Soubirous, une petite fille pauvre, maladive, ignorante, n'ayant même pas à quatorze ans, fait sa première communion, *Marie proclamait* hautement ce que l'Eglise ne cesse aujourd'hui de répéter : *que son Rosaire bien compris*, s'il soutient l'essor des âmes les plus hautes, *convient* également *aux pauvres, aux ignorants, à cette grande armée des humbles* qui occupent ici-bas la dernière place, mais la première, à coup sûr, dans le Cœur de leur Mère du Ciel.

"Le Rosaire, prière catholique par excellence, "car, c'est la prière de tous : du savant et de ceux "qui ne savent pas lire ; du pécheur repentant et du "saint consommé dans la vie surnaturelle. Prière "chrétienne entre toutes, car, c'est une prière fili- "ale. Ave Maria, Pater noster — Notre Père, notre "Mère. Ah ! je ne m'étonne plus de la force de "cette prière contre l'hérésie : l'hérésie ne connaît "pas l'esprit filial." Mgr d'Hulst, 1 oct. 1871.

"Recourez souvent au Rosaire. *La preuve que le "Maître vous aime, c'est qu'il vous envoie à sa "Mère.*" Id. 30 sept. 1889.

Consacrée par la présence de l'Immaculée Conception, la grotte de Lourdes fut pour son Rosaire,

une terre de résurrection. On ne se méprit pas sur le sens des visites de Marie à la voyante : oui, comme vient de le dire Mgr d'Hulst. "*Dieu nous aimait encore puisqu'il nous envoyait à sa Mère.*" Après avoir érigé une somptueuse basilique à la gloire de l'Immaculée Conception, la piété des fidèles voulut construire au pied du rocher des miracles, une seconde église plus vaste encore que la première : l'église du Rosaire. *Le plus beau privilège de Marie ne pouvait être célébré dignement que par sa plus belle prière.*

Cette nature bouleversée, ces régions pleines d'effroi de Massabielle où le démon exerçait jusque-là un étrange empire, vit le pied de l'Immaculée écraser encore une fois la tête du Serpent. Là où avaient retenti les blasphèmes de l'Enfer, accourront de tous les points du monde, des multitudes immenses qui la béniront comme elle n'a jamais été bénie. Et c'est au murmure du Rosaire éveillant dans les airs, des échos du Ciel, que Marie descend encore aujourd'hui dans la grotte et y prodigue aux âmes comme aux corps, les faveurs sans nombre de son auguste et maternelle bonté.

Léon XIII, arrivé au terme de sa lumineuse et féconde carrière, et qui avait tant fait pour restaurer dans l'univers catholique, le culte du Rosaire, saluait en termes émus, dans son encyclique PARTA HUMANO GENERI., du 7 septembre 1901, la consécration de ce nouveau sanctuaire, comme la splendide image matérielle de cet autre monument — immatériel celui-là — qu'au prix de longs et patients efforts, il

avait su dresser dans le cœur des vrais dévots à Marie.

O vous, Vierge Mère, ô vous Mère Immaculée,
Vous, blanche à travers les battements d'ailes des anges,
Qui posez vos pieds sur notre terre consolée.

Le Pape, comment a-t-il été obéi?

A vingt-trois reprises différentes, [1] Léon XIII avait élevé la voix pour montrer dans cette dévotion, *la prière du particulier, la prière de la famille, la prière de la société, la prière de l'Eglise entière.* Il ne se contenta pas de la recommander, il ordonna en vertu de sa suprême autorité, que chaque chrétien lui fît dans sa vie, la place d'honneur qui seule lui revient. Il est inouï, dans l'histoire de l'Eglise, qu'un Pape ait jamais parlé et écrit pour une dé-

[1] Voici par ordre de date, ces vingt-trois documents pontificaux:

1883, Sept. 1: Supremi.
1883, Déc. 24: Salutaris.
1884, Août 30: Superiore.
1885, Août 20: Inter.
1885, Déc. 22: Quod auctoritate
1886, Août 26: Post editas.
1886, Oct. 31: Piu volte.
1887, Sept. 11: Inter densas.
1887, Sept. 20: Vi è ben noto.
1888, Août 5: Diuturnis.
1889, Août 15: Quamquam.
1890, Oct. 15: Dall'alto.
1891, Sept. 22: Octobri.
1892, Sept. 7: Magnæ.
1893, Sept. 8: Lætitiæ.
1894, Sept. 8: Jucunda.
1895, Sept. 5: Adjutricem.
1896, Sept. 20: Fidentem.
1897, Sept. 12: Augustissimæ.
1898, Sept. 5: Diuturni.
1898, Oct. 2: Ubi primum.
1899, Août 29: In eâ.
1901, Sept. 7: Parta.

votion, comme Léon XIII devait le faire pour le Rosaire. A-t-il été compris? A-t-il été obéi? A quoi ont abouti ces efforts persévérants, ces accents pressants du Chef de l'Eglise, si touchants et si éloquents échos de l'apparition virginale de Lourdes? A une magnifique floraison de piété pour Marie, d'une part, tandis qu'ailleurs, — c'est lui-même qui nous en fait la confidence attristée — "*la semence de la divine parole, à raison de la dureté des cœurs, était piétinée et étouffée.*

Elle se heurta, faut-il dire, à l'indifférence, à la légèreté, au parti pris, à la vanité, à la paresse d'esprit qu'effraye l'effort réclamé par un instant de méditation, au prurit du nouveau. Toutes ces petitesses bousculées par les appels vibrants et vigoureux, tombés de la Chaire de Vérité, se liguèrent spontanément pour opposer au Rosaire, une résistance qui devait aller jusqu'à prendre les allures brutales de la révolte : "*piétiné et étouffé*" selon le mot de Léon XIII.

Le Rosaire et la Routine.

Dans notre pays, on n'alla certes pas jusqu'à adopter cette déplorable attitude, mais, il y eut aussi résistance, la résistance d'inertie : on fit la sourde oreille. Tout en tenant compte des efforts tentés et des magnifiques progrès réalisés, il faut reconnaître que le Rosaire est encore loin d'avoir parmi nous, la place qui lui convient, et, de droit, lui revient. La routine est son pire ennemi, et elle est

restée maîtresse du terrain dans une mesure qui afflige encore plus qu'elle n'étonne. "*Le simple chapelet est assez bon pour moi*" voilà une façon assez commune de vous faire entendre que l'Eglise a parlé en vain ; que les 225 Diplômes, Constitutions, Décrets émanés de 42 sur 44 Souverains Pontifes qui se succédèrent depuis Sixte IV (1478), et dans lesquels ils exaltent le Rosaire, sont restés pour eux, lettre morte ; que les 23 Encycliques et Décrets du grand Léon n'ont pas réussi davantage à déconcerter la sérénité triomphante de ces forçats de la routine. On ne veut pas de changement, et ... on ne changera pas. C'est donc, transporté dans le domaine de la dévotion, le fameux *sens privé* des Protestants, et, dans cet ordre de choses, — pas plus que les Protestants — on ne fera à l'Eglise, l'honneur de lui obéir.

Le Rosaire et la Fausse Spiritualité.

L'ignorance pourrait être alléguée comme excuse pour la masse : soit. Mais, il y a une certaine catégorie de personnes en faveur desquelles il serait plus difficile de plaider les circonstances atténuantes. Une de leurs caractéristiques, est une singulière obstination à substituer leurs vues personnelles aux directions formelles, catégoriques, impérieuses de l'Eglise ; s'excommuniant ainsi de cette profusion de grâces, représentée par la prière catholique à Marie, le Rosaire, auquel elles n'accorderont tout au plus que ce qu'elles ne peuvent décemment lui refuser

dans les offices publics du culte. Elles iront peut-être jusqu'à se considérer néanmoins comme planant dans les hauteurs de l'union à Dieu et favorisées d'états d'âme extraordinaires. N'allons pas accorder trop facilement créance à ces ascensions. Quel est le confesseur qui n'a pas été aux prises avec cette spiritualité inquiète qui décore du nom de direction, un débordement de verbiage dont les lignes fuyantes, décousues, tourmentées semblent plutôt révéler la nature chaotique d'un cauchemar qu'un phénomène de grâce.

La véritable piété à Marie, celle des dévots du Rosaire, n'a pas de ces exaltations fébriles, de cette loquacité intempérante des âmes vides. Elle est simple, autant que solide et profonde : c'est son caractère distinctif ; elle n'attire pas autrement l'attention. Elle n'a pas de ces problèmes insignifiants autant qu'enchevêtrés et tapageurs dont est prodigue la piété de surface. C'est qu'elle va à Dieu, non par un chemin à elle, mais par le chemin de l'obéissance à l'Eglise, simplement, à cœur ouvert, en droite ligne, à l'exemple de sa Mère qu'elle prie. Voilà le secret de sa tranquilité comme de sa force.

Le Rosaire et les Petites Dévotions.

A la place du Rosaire qui devrait être si bien connu, si cher à tout cœur catholique, on a voulu adopter de petites dévotions, de petits exercices qui ont été approuvés il est vrai, mais pour une certaine catégorie de personnes seulement. Chez ceux qui

sont supposés être un peu avancés dans les voies de Dieu, lesquelles sont aussi les voies de sa Mère, ils détonnent comme un irritant contresens, ainsi que le ferait un jouet d'enfant aux mains d'une personne adulte.

Parlez-leur du Rosaire, au sens de l'Eglise, ils se renferment dans un mutisme qui n'a rien de bienveillant. Mais qu'il soit question de certain petit chapelet, de certain petit exercice, aussitôt ils prennent feu, roulent des yeux d'extase. Ils le recommandent à tous, plaident sa cause auprès des simples, avec une ardeur qui les fait s'étouffer d'admiration, rugir d'enthousiasme : le Ciel, vraiment, est au bout de ces petites pratiques qu'ils prônent, et, à défaut de la parole du Pape, croyez la leur, oh ! croyez-la.

"M'est avis que les dévotions sont en train, en ce "moment, de faire grand tort à la dévotion. Nos "pères qui peut-être nous valaient bien, avaient "une piété beaucoup plus simple que la nôtre : ils "connaissaient un scapulaire, celui du Mont-Carmel ; "un chapelet, celui de saint Dominique." Annales religieuses du diocèse d'Orléans.

Le Vrai Rôle des Petites Dévotions dans l'Eglise.

Je ne voudrais pas me donner, fût-ce la plus légère apparence de m'insurger contre les petites dévotions comme telles. L'Eglise — et c'est tout dire — les approuve ; sous la condition expresse

toutefois, qu'elles ne sortent point de *leur rôle qui est de préparer et d'encourager les débutants à la pratique des grandes.* Si elles tentent de les remplacer ou de les détrôner, de se hisser dans l'âme des fidèles, à une place qui ne leur appartient pas, c'est un désordre contre lequel l'Eglise est la première à protester. Encore moins en religion qu'ailleurs, nous est-il loisible de mettre sur le même pied, le capital et l'accessoire, l'essentiel et le secondaire, le porche du temple et l'autel.

Que le lecteur me permette de lui faire voir cette vérité dans un exemple à point, le Rosaire Vivant. Institué à une époque où les pratiques de piété avaient sombré dans les ruines de la Révolution Française, ses minimes obligations se réduisaient à la récitation d'une dizaine de chapelet par jour, accompagnée de la méditation d'un mystère, en union avec quatorze autres personnes, de façon à parfaire le Rosaire entier. Comme l'on voit, le fardeau n'était pas de nature à terrifier ; mais l'Eglise aussi patiente que sage, y vit un moyen de ramener petit à petit, les fidèles au grand Rosaire, sous sa forme traditionnelle et complète. Ce n'était donc là qu'un procédé de transition, un régime provisoire de convalescence dont étaient appelés à bénéficier, les enfants et les âmes peu solides en piété qu'auraient rebutées des prières en apparence trop difficiles.[1]

---

[1] .... hanc devotionem Rosarii Viventis non esse nisi tyrocinium ad completum Rosarium .... nihil aliud quam aditus ad confraternitatem SS. Rosarii propriè dictam .... pro pueris puellisque ad recitationem SS. Rosarii assuefaciendis, pro personis in pietate adhuc debilibus. .... Acta SS. Ros. vol. 1, n. 369.

Le rôle des petites dévotions est clairement délimité dans cet exemple qui résume tous les autres. *C'est un apprentissage, une préparation, un acheminement aux grandes .... c'est pour les enfants, pour les débutants ou les adultes qui ne sont pas encore familiarisés avec les exercices de piété.* On pourrait leur appliquer ce que saint Paul disait de la doctrine : *je vous donne maintenant le lait des enfants ; plus tard, je vous donnerai la nourriture solide qui convient aux adultes.*

Mais, que les petites dévotions destinées de par les termes mêmes de l'Eglise aux enfants ou à des âmes peu formées de néophytes, soient prônées comme l'idéal par des personnes soi-disant pieuses et éclairées, voila un abus auquel il s'agit de s'opposer avec vigueur. C'est une œuvre de salubrité publique, de stigmatiser cette piété anémique qui, loin de nourrir et de transformer les âmes, conduit, par étapes rapides, à l'affaiblissement, voire même à la destruction de la religion qu'elle devait, au contraire, répandre et affermir.

Elle est à méditer, cette parole courageuse d'un évêque français : "De notre temps, il y a beaucoup "de piété ; jamais peut-être, il y eut moins de foi. "Nous avons les dehors de la religion, les pratiques "extérieures dont nous nous revêtons comme d'un "manteau ; mais, la religion elle-même ne pénètre "pas nos âmes."

Dépouillez ce verdict, de son tour général justifié par la situation du pays qu'il avait en vue, et il s'applique, on ne peut mieux, à l'état d'âme que je viens d'esquisser. Il explique cette affligeante

anomalie que le Rosaire soit encore en butte aujourd'hui, à une opposition systématique autant que sournoise. Oh ! elle ne s'affiche pas au grand jour, ce qui lui serait fatal ; mais, elle opère dans l'ombre, se livre dans les conversations, se glisse avec des allures innocentes, au bout d'une phrase, par quelques mots jetés là négligemment, comme au hasard. Le Rosaire de la Mère partagerait-il avec la Croix du Fils, le privilège d'être un signe de contradiction?

Nous allons tenter ici, un nouvel effort, en vue de le faire mieux connaître et d'engager les fidèles à bénéficier des incomparables faveurs dont il est la source. On réalisera ainsi pour son propre compte, le suave parole de saint Jean : *"Il prit la Sainte Vierge chez lui" ;* et, *dans l'Eglise, c'est comme à Lourdes, la Sainte Vierge ne va pas sans son Rosaire.*

NOTIONS GENERALES.

Le Nom de Rosaire.

Rosaire ou roseraie est un vieux mot qui signifie un *parterre planté de rosiers*. Ce nom s'adapte donc heureusement à la prière recommandée entre toutes par l'Eglise. "Le mot Rosaire ou Couronne "— dit Léon XIII — semble présager la couronne "de joies célestes que Marie offrira à ses servi- "teurs. .... Cette prière du Rosaire ainsi appelée "comme si elle avait quelque chose du parfum suave "des roses et de la grâce des guirlandes fleuries ..." Fidentem., 20 sept. 1896.

Chaque Pater et Ave est, en effet, *comme une fleur qui s'échappe de notre âme*, pour aller se réunir à d'autres Pater et Ave, et former une guirlande déposée par notre piété sur le front de la Vierge.

Symbolisme de la Rose dans le Rosaire.

La rose est un des gracieux symboles de Marie, *Rose Mystique* des Litanies. Dans le Rosaire, chaque série de mystères correspond à des roses de couleur spéciale : *les blanches représentent les mystères joyeux ; les rouges, les mystères douloureux ; les jaunes, les mystères glorieux.*

Nous donnons la rose blanche aux *mystères*

joyeux : le blanc est une couleur céleste ; elle exprime la joie, la pureté, la sainteté. Quand les anges se sont montrés à la terre, ils étaient vêtus de blanc. Dans cette première série de mystères, Marie nous apparaît dans tout l'éclat de sa beauté virginale, et, par son consentement à la Maternité divine, elle apporte au monde, *cette grande joie*, que les anges de Bethléem annoncèrent aux bergers, dans la nuit de Noël.

Le rouge convient aux *mystères douloureux* qui font passer sous nos yeux, les cinq grandes scènes de la Passion. Cette couleur d'un symbolisme si énergique, dira *les douleurs du Christ, sa mort, son sang versé pour le salut du monde*. Le rouge exprime aussi les ardeurs de la charité, les flammes de cet amour qui a accepté le Calvaire.

Aux *mystères glorieux* conviendra la rose d'or, la couleur des moissons mûres. L'or forme le sceptre et la couronne des rois ; les mystères glorieux nous montrent *Jésus-Christ sortant du sépulcre, pour entrer dans son Royaume, et Marie* associée à sa destinée, *proclamée Reine du Ciel et de la terre.*

Explication de la Dévotion elle-même.

" Le *Rosaire* — dit saint Pie V — est *une ma-*
"*nière de prier Dieu, facile et à la portée de tous.*
"Il consiste dans *la récitation de quinze dizaines* de
"Je vous salue Marie, précédées chacune du Notre
"Père, *jointe à la méditation des quinze mystères* de
"notre sainte religion, lesquels nous représentent

"la vie, la passion et la gloire de Notre-Seigneur "Jésus-Christ." (CONSUEVERUNT., 17 sept. 1569.

Récitation des prières et *méditation des mystères*, — ou, si l'on veut, *prière vocale* et *prière mentale* — tels sont les deux éléments qui constituent le Rosaire.

Par la prière, nous parlons à Dieu.
Par la méditation, c'est Dieu surtout qui nous parle.

Quant à la méditation, le Rosaire en renferme d'une manière évidente, tous les éléments, savoir : les considérations de l'esprit, les affections du cœur, les résolutions de la volonté. Et il complète ces éléments en y ajoutant la prière nécessaire pour obtenir la grâce. Loin de s'exclure, elles s'appellent l'une l'autre et s'entr'aident. "*La prière et la mé-* "*ditation doivent nécessairement être unies*, de "telle sorte qu'elles se pénètrent mutuellement. "*Par la prière, la méditation reçoit la lumière*, et, "*dans la méditation, la prière s'enflamme.*" S. Bernard. serm. fer. II Pasch.

"Tous les enfants de Dieu apprendront *par le Ro-* "*saire, les secrets de la contemplation et la puis-* "*sance de la prière ;* sans se lasser jamais, ils répéte- "ront le nom de Marie, mêlant au salut de l'Ange, le "cri suppliant des pauvres pécheurs." Mgr d'Hulst 4 août 1877 : Mélanges oratoires, vol. 1, p. 75.

NOTIONS DETAILLEES.

I.

RECITATION DES PRIERES DU ROSAIRE.

Rosaire et Chapelet.

Le *Rosaire* suppose les quinze dizaines, tandis que le *chapelet* — et c'est toujours dans ce sens que nous le prendrons — n'a que *cinq dizaines*, ou le tiers du Rosaire.

Au douzième et au treizième siècle, jeunes gens et jeunes filles portaient volontiers comme coiffure, *une couronne de fleurs*, qu'on appelait *chapel*, d'où les mots de *chapeau* et de *chapelet*.

Prières avant et après le Rosaire.

Ces prières ne formant pas partie du Rosaire, je les omets ici intentionnellement, afin de dégager cet exercice de dévotion, de tout ce qui n'est pas lui.

Le Credo du Commencement.

Une coutume veut que l'on commence le Rosaire par le Je crois en Dieu, trois Je vous salue Marie et un Gloire soit au Père ; pratique excellente, mais qu'il ne faudrait pas considérer comme partie intégrante du Rosaire.

Le Gloire soit au Père.

Cette récitation ne comporte pas non plus, le Gloire soit au Père, bien que la coutume s'en soit introduite et qu'on puisse la garder. Aussi, disant le Rosaire pour une personne défunte, on peut très bien le remplacer par cette prière à laquelle le Pape Pie X, le 13 février 1908, a accordé 300 jours d'indulgence, chaque fois : *Seigneur, donnez-leur le repos sans fin, et que la lumière éternelle les éclaire ; qu'ils reposent en paix. Ainsi soit-il.*

Invocation au Sacré-Cœur dans le Rosaire.

Par un Décret du 8 janvier 1908, le Pape Pie X recommanda de faire suivre chaque Gloire soit au Père, de l'invocation : *Gloire, amour et reconnaissance au Sacré-Cœur de Jésus*, à laquelle on répond : *Maintenant, partout et toujours.* 300 jours d'indulgence sont accordés, chaque fois que cette prière est récitée.

En greffant ainsi le Sacré-Cœur sur le Rosaire,

le Souverain Pontife nous ramenait aux inspirations d'une foi dont l'histoire a recueilli ce touchant souvenir : Quand la Révolution voulut imposer son impiété aux religieuses populations de l'Ouest de la France évangélisées par le Bienheureux Grignon de Montfort, surnommé le Dominique de la Bretagne et de la Vendée, il sortit de ces pauvres chaumières, toute une légion de héros et de martyrs. *Le Rosaire à la main et l'image du Sacré-Cœur sur la poitrine*, ils donnèrent au monde, le spectacle d'un courage que rien ne put abattre, et qui valut à leur résistance d'être appelée — selon un mot des ennemis — "une guerre de géants."

Le lieu, la manière et le langage.

Il n'y a pas de lieu, de manière ou de langage spécialement désignés pour la récitation du Rosaire, à laquelle on peut vaquer chez soi, à l'église, seul ou avec d'autres. Quoique à genoux soit l'attitude la plus respectueuse, rien n'empêche — si raison il y a pour cela — qu'on puisse le dire assis, debout, en marchant et même couché. S. C. I. 15 mars 1852.

On peut Séparer les Dizaines à Volonté.

Autrefois, il était nécessaire de réciter, au moins cinq dizaines sans interruption ; le 13 octobre 1906, le Pape Pie X permit *de s'arrêter après chaque dizaine, si on le juge à propos.*

Omission de quelques Pater et Ave.

Si l'on oublie deux ou trois Pater et Ave, la récitation ne laisse pas, pour cette omission, d'être considérée comme entière. Act. SS. Ros. n. 119.

Les Sourds-Muets.

Le confesseur peut, pour les sourds-muets, commuer la récitation des prières du Rosaire, en une autre œuvre de piété. S. C. I. 15 mars 1852.

Coutume d'Alterner.

La coutume d'alterner ou de réciter avec d'autres chacun sa partie du Rosaire, non seulement est approuvée, mais recommandée par le Pape : *alterna laude persolveret*. Fidentem., 20 sept., 1896.

Récitation en commun.

Si le Rosaire est récité en commun, il suffit que celui qui dirige la récitation, ait en main, son rosaire bénit, et *tous ceux qui répondent, gagnent les mêmes indulgences* que s'ils tenaient eux-mêmes, leur chapelet. S. C. I. 22 janv. 1858.

Récitation du Rosaire pendant le Travail Manuel

Dans certaines communautés, les religieuses se réunissent, et, toutes ensemble disent le Rosaire en travaillant, une seule tenant le chapelet. De cette façon, elles gagnent toutes les indulgences.

La couture, la broderie, le remaillage, le tricotage ne sont pas des travaux qui empêchent cette attention intérieure requise pour réciter dévotement le Rosaire. S. C. I. 13 nov. 1893.

Répétition des mêmes Prières.

La grâce ou le secours de Dieu doit être le prix de notre persévérance à la demander : "*Il faut toujours prier sans jamais se lasser,*" disait Notre-Seigneur : Luc XVIII, 1.

"Nous répétons tant de fois, la même salutation "à Marie, afin d'insister sur les titres glorieux "qu'elle a d'être exaucée." Jucunda., 8 sept. 1894. "Nous croyons que son intercession sera d'autant "plus merveilleuse qu'elle aura voulu se laisser im-"plorer plus longtemps." Quamquam., 15 août 1889.

Les mots d'une prière fervente ne sont jamais les mêmes autrement qu'en apparence. C'est l'âme qui leur donne un accent, une vie qui les varient et les transforment comme à l'infini. Lamartine é-

crivait à Dargaud : "Votre pensée sort de votre sen-
"timent ; ce qui fait que vous ne répétez personne,
"et que ce que vous dites paraît dit pour la première
"fois." N'est-ce pas, en germe, la phrase devenue
classique du Père Lacordaire : "L'amour n'a qu'un
"mot, et en le disant toujours, il ne le répète ja-
"mais."

II.

MEDITATION DES QUINZE MYSTERES.

Méditer est Chose Facile.

Bon nombre de fidèles se persuadent trop volontiers qu'il leur est impossible de faire cette méditation, accessible seulement, selon eux, à certaines âmes d'élite. C'est une erreur profonde, tout comme il le serait de croire qu'un chrétien n'est pas tenu de connaître les principaux mystères de sa religion et d'y *réfléchir* de temps à autre.

Méditer, en effet, *c'est réfléchir ;* et *méditer sur les mystères du Rosaire, c'est réfléchir avec son esprit et son cœur*, sur ce qu'ils renferment pour nous, d'enseignements et d'exemples.

Manière de Méditer.

Disons d'abord que l'on n'a pas à s'occuper du sens des mots qui composent les Pater et Ave ; il suffit que nous les *récitions dévotement*, au nom de

l'Eglise qui met ses propres prières sur les lèvres de ses enfants et leur assure une efficacité spéciale. *Toute l'attention* — au sens raisonnable du mot — *doit porter uniquement sur le mystère de chaque dizaine.*

"L'art sacré du Rosaire — écrit le Père Monsa-"bré — consiste à réciter dévotement les prières, "pendant que l'âme saintement occupée du mystère, "contemple, médite, goûte et produit des affections "conformes aux diverses circonstances dans lesquel-"les nous apparaissent Jésus-Christ et sa très-sainte "Mère."

On se représente ce mystère avec les personnages qui y figurent; on voit ce qu'ils font, on écoute ce qu'ils disent, on considère les sentiments qui les animent, les vertus qu'ils pratiquent, etc. Bref, *cette méditation ne requiert*, à strictement parler, *qu'un pieux regard de l'esprit* sur le mystère énoncé, *et un élan affectueux du cœur.* Ce n'est qu'un regard jeté vers le but mais il embrasse toute la route qui y conduit et nous empêche de nous en écarter.

"*Ce simple regard du pauvre, de l'humble chré-"tien qui ne prétend pas raisonner, mais voir et ap-"prendre*, lui fera connaître plus de divines choses "que les livres de beaucoup d'érudits .... Aussi "n'est-il pas douteux que *de pauvres femmes en ré-"citant doucement leur Rosaire, font mieux l'orai-"son mentale que ne la font bien des savants* qui se "croient supérieurs au reste des hommes, et que "leurs superbes oraisons ne laissent cependant que

"*pleins d'eux-mêmes et vides de Dieu.*" Cardinal Dechamps. La nouvelle Eve. Ch. XXXI.

"Les enfants — dit S. François de Sales—à force "d'ouïr leurs mères et de bégayer avec elles, apprennent à parler leur langage ; nous, *demeurant près "du Sauveur par la méditation* et observant ses paroles, ses actions et ses affections, nous apprendrons à parler, à faire et à vouloir comme lui."

Pour rendre cette méditation encore plus facile, qu'on veuille donc relire, de temps à autre p. 66, l'exposé général, les grandes lignes du sens littéral de chaque mystère.

Il faut méditer sur chacune des quinze dizaines.

L'on peut changer l'ordre des mystères, pour raison suffisante, *mais il est absolument nécessaire que chacun des quinze mystères ait sa méditation et sa dizaine.* S. C. I. 12 juillet 1726.

Quand Faut-il Méditer?

La méditation se fait *en même temps* qu'on récite la dizaine *ou immédiatement avant.* Si par distraction, on avait oublié ces quelques instants de méditation pendant ou avant la dizaine, on peut parfaitement y suppléer, *immédiatement après*, l'une étant ainsi moralement unie à l'autre. S. C. I. 1 juillet 1839.

Enonciation des Mystères.

Il n'est pas nécessaire d'énoncer le mystère, pourvu qu'on le médite. Toutefois, *pour la méditation en public*, la coutume s'est établie de réciter *le lundi et le jeudi*, les *mystères joyeux ; le mardi et le vendredi*, les *mystères douloureux ; le dimanche, le mercredi et le samedi*, les *mystères glorieux*. Cependant, il reste loisible de méditer sur d'autres mystères si on le juge à propos, par exemple pour compléter la récitation du Rosaire entier. S. C. I. 1 juillet 1839.

Vœu du Congrès Marial de 1900.

Le Congrès Marial tenu à Lyon, France, du 5 au 8 septembre 1900, émettait le vœu suivant :

Attendu que dans ses principales apparitions, au XIXe siècle, la Sainte Vierge a clairement et spécialement prêché le Rosaire ; Attendu que le Vicaire du Christ, Léon XIII, faisant écho à la Reine du Ciel, a, dans de nombreuses encycliques — insistance inouïe depuis le commencement de l'Eglise, pour aucune forme de prière — recommandé, *non le chapelet simple, mais le Rosaire avec ses mystères*, et qu'il n'a cessé de redire qu'il attendait du Rosaire bien compris, le *salut de la société chrétienne ;* Le Congrès émet le vœu que le Rosaire soit propagé avec une ardeur nouvelle et que dans ce but, *dans toutes les familles, écoles, pensionnats, collèges et séminaires, on énonce en tout temps,*

dans la récitation du chapelet, *les mystères du Rosaire.*

Les Ignorants, les Enfants, les Malades ou autres qui ne peuvent pas Méditer.

Il faut reconnaître que la méditation même réduite à sa mesure la plus simple, est impossible à certaines personnes, pour cause d'ignorance, de faiblesse, etc. Dans ce cas, l'Eglise les met à même de gagner les précieuses indulgences du Rosaire, pourvu qu'elles en récitent les prières, avec piété. Toutefois, elle veut qu'elles s'habituent peu à peu à faire cette méditation, dans la mesure de leurs forces. S. C. I. 28 janv. 1842.

Ne convient-il pas de faire entrer dans la même catégorie — *minus idonearum personarum* — ces personnes involontairement distraites dont l'impuissance à fixer leur esprit, et brider leur imagination, constitue une infirmité réelle? Elles savaient déjà qu'aux yeux de Dieu, et à raison de leur bonne volonté, leurs prières sont excellentes; mais, elles pouvaient se demander si, dans ces conditions, elles pouvaient gagner les indulgences attachées à la récitation du Rosaire. Me basant sur la décision que je viens de mentionner et si bien en harmonie avec le miséricordieux esprit de l'Eglise, je réponds oui, sans hésiter, avec les auteurs qui se sont posé la question.

Mystères du Rosaire et Intentions Correspondantes.

"Chaque mystère qui passe apporte un nouvel ar-"gument de prière on ne peut plus puissant sur le "cœur de la Vierge." Jucunda., 8 sept. 1897.

Nous nous contentons de donner ici, pour chaque mystère, des intentions spéciales que nous recommandons à raison de leur extrême importance, mais qui n'engagent, cependant, la liberté de personne.

MYSTERES JOYEUX.

L'Annonciation de la Très Sainte Vierge.

Prions pour obtenir ou conserver l'état de grâce.

La Visitation de la Très Sainte Vierge.

Demandons la grâce de ne donner que de bons exemples.

La Naissance de Notre-Seigneur.

Demandons la grâce d'être des âmes de bonne volonté.

La Présentation de Notre-Seigneur au Temple.

Demandons le respect et l'amour de la Sainte Eucharistie.

LE RECOUVREMENT DE NOTRE-SEIGNEUR AU TEMPLE.

Demandons l'éducation sainte des enfants.

MYSTERES DOULOUREUX.

L'AGONIE DE NOTRE-SEIGNEUR AU JARDIN DES OLIVIERS.

Demandons la contrition de nos fautes et l'horreur du péché.

LA FLAGELLATION DE NOTRE-SEIGNEUR.

Prions pour réparer nos injustices et nos scandales.

LE COURONNEMENT D'EPINES.

Demandons le zèle à nous instruire de la Religion et la victoire sur le respect humain.

LE PORTEMENT DE LA CROIX.

Demandons le courage dans les tentations et les épreuves.

LE CRUCIFIEMENT DE NOTRE-SEIGNEUR.

Demandons pour les agonisants t pour nous-mêmes, la grâce d'une bonne mort.

MYSTERES GLORIEUX.

La Résurrection de Notre-Seigneur.

Prions pour la conversion des pécheurs.

L'Ascension de Notre-Seigneur.

Prions pour les Ames du Purgatoire.

La Descente du Saint Esprit sur les Apotres.

Prions pour que la vraie Religion se répande de plus en plus dans le monde.

L'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Demandons la chasteté parfaite et l'esprit de pénitence.

Le Couronnement de la Très Sainte Vierge dans le Ciel.

Prions pour que la dévotion du Rosaire soit plus connue et mieux pratiquée.

REMARQUES NECESSAIRES SUR LE ROSAIRE COMME MEDITATION OU CONTEMPLATION.

I.

LE ROSAIRE SERAIT DONC UNE VRAIE METHODE DE MEDITATION OU DE CONTEMPLATION.

Une Question de Fait.

Méditation ou contemplation, c'est précisément le fond, l'essence du Rosaire, ce qui le distingue radicalement des autres prières. Celles-ci pourraient, en effet, se réclamer tout aussi bien que lui, de nombreux Pater et Ave, *mais ce qui donne au Rosaire son caractère distinctif, c'est que sur ce fond commun de prières, il greffe la méditation ou la contemplation des mystères fondamentaux de la vie chrétienne.*

On serait porté à croire, à première vue, que cette donnée est franchement admise et comprise de tous, mais nous en sommes loin ; et elle n'est pas du tout d'ordre fictif, la remarque : "On m'a dit que le Ro-

saire ne comptait pas pour ma méditation." L'ignorance, l'étroitesse et la routine, ces trois sœurs inséparables, s'acharnent donc — et s'acharneront peut-être encore longtemps — à saper le Rosaire, par sa base, en niant sa valeur, comme méditation. Nous sommes en face d'une déconcertante anomalie.

Voilà, en effet, que toutes sortes de méthodes de méditation ou de contemplation ont cours ; et il n'y aurait que celle prônée désespérément par l'Eglise pour ne pas avoir sa place au grand soleil du monde des âmes ! Je ne m'attarderais pas à réfuter pareille aberration, n'était mon souci d'éclairer les consciences honnêtes dont la bonne foi s'est laissée surprendre.

L'opposition au Rosaire, comme méditation, remonte assez loin, car, on lit de sainte Rose de Lima, morte en 1617, qu'elle insistait souvent auprès des prédicateurs et des confesseurs, pour qu'ils établissent la vérité sur ce point. Le préjugé est donc au moins tricentenaire ; mais son âge ne le rend pas plus raisonnable, encore moins lui constitue-t-il des quartiers de noblesse.

Fidèle à mon programme, je demande à l'Eglise, de produire *les titres de son Rosaire, comme méditation ou contemplation*. Léon XIII va nous répondre. Sa piété est allée d'instinct au Rosaire, comme son fier génie devait aller d'instinct à saint Thomas d'Aquin, — l'Aigle de la doctrine catholique — pour la solution des questions vitales qui préoccupaient alors le monde. Voulant appuyer la piété sur une base solide, il la voulait avant tout doctri-

nale. Le Rosaire lui offrant cette base inébranlable dans les dogmes de ses mystères, il s'en fit l'apôtre intrépide, le prédicateur inlassable. Il proclama y voir le secret de la rénovation des âmes, la sauvegarde de l'Eglise, le salut du monde.

La question que nous posions tout à l'heure, il va la traiter, et à sa manière, c'est-à-dire par les sommets. S'il emploie comme il le fait — et avec une insistance marquée — les mots de méditation, de contemplation, ce serait le comble du ridicule, de croire ou d'affecter de croire, qu'il ne les a pas pesés, ou qu'il en ignore le sens.

Qu'on ne s'y méprenne pas : de même que le Chef de l'Eglise avait voulu *renouveler les études théologiques en imposant par voie d'autorité, la doctrine du Docteur Angélique*, il voulut compléter son œuvre en *renouvelant le monde de la piété, par le Rosaire*. D'une main aussi sûre que ferme, *il ramena cet exercice si important de la méditation, à la belle simplicité et solidité des principes* puisés chez ce maître incomparable.

J'oserai dire que *la mesure était exceptionnellement opportune*, et elle fut saluée avec reconnaissance par tous ceux qui déploraient que les fidèles eussent été découragés de vaquer à cet exercice, tant on le leur avait montré hérissé de difficultés. Il était, en effet, devenu un épouvantail, même pour la piété des plus intrépides ; ce qui n'explique que trop l'impression fâcheuse généralement répandue aujourd'hui que pour méditer, il faut être savant, et avoir beaucoup de loisirs.

A en croire certains théoriciens à la mode, une bonne méditation doit d'abord, être quelque chose d'ennuyeux, de sec, de froid, d'enchevêtré. Le modèle en est unique pour tous les tempéraments et toutes les aptitudes. Nous sommes plongés dans une atmosphère factice, où les choses les plus simples sont exagérées, grossies, faussées comme a plaisir. Bref, la méditation ainsi comprise et déformée, est une torture, une véritable camisole de force, et l'on comprend que pour y échapper, l'âme pantelante et excédée se laisse entraîner au sommeil comme dans un asile sauveur. Réellement ne dirait-on pas que pour s'approcher de Dieu et lui parler — lui, la simplicité, par essence — l'on dût suivre le cérémonial prétentieux, gourmé, ridicule, exigé par l'étiquette de l'Escurial pour s'approcher de Sa Majesté Philippe II, souverain de toutes les Espagnes.

La méditation du Rosaire, si simple, si unie, modeste et humble comme la Vierge, ne pouvait paraître, évidemment, que bien peu de chose en face de cette méthode fastueuse et contournée : une sorte de paysanne en sabots devant une marquise d'Ancien Régime. Juchée sur ses hauts talons, cette dernière ne pouvait le prendre que de haut, et de haut elle le prit : Vous, une méditation ! et vous n'avez ni colloque, ni soliloque, ni fournaise d'amour, ni Sinaï enflammé, ni les trente-deux degrés de l'Echelle de Dilection, ni . . . . allez, passez votre chemin. Vous n'êtes qu'une intruse, une roturière. — La marquise avait parlé : la cause n'était pas finie. . . . .

Les Principes.

Remettons les choses au point en retournant à l'abc des principes. Que pour l'amour de Notre-Dame du Rosaire, on ait la patience de me suivre; je serai court.

Quoique assez souvent, la méditation et la contemplation soient prises l'une pour l'autre, elles ont cependant chacune leur nature propre qu'il importe de préciser avec soin.

Dans la méditation, l'âme cherche Dieu, par voie de raisonnement; elle suppose l'effort et ce travail ordinaire des facultés impliqué par la réflexion. *Son procédé est discursif.*

La contemplation est une "vue simple de l'esprit" selon la définition de saint Thomas: *simplex intuitus veritatis* — 2a 2æ qu. 180, art. 3 ad 1m. *Son procédé est* donc *intuitif*, excluant l'effort et la recherche. Ce regard tranquille et ferme de l'âme, sur une vérité surnaturelle, appelle comme complément, un élan affectueux du cœur — ibid. art 1, de sorte que *la contemplation suppose l'exercice de nos deux grandes facultés, l'intelligence et le cœur.*

La méditation et la contemplation étant *toutes deux* une *oraison mentale, c'est-à-dire*, selon le beau mot de saint Thomas, *une ascension d'âme vers Dieu, ascensio mentis ad Deum*, ont le même objet et le même but, mais différant entre elles, de toute la distance qui sépare un acte simple d'un acte composé.

"Après que par la méditation, nous avons con-
"sidéré dans ses diverses circonstances, un mystère
" du Christ, la flagellation, par exemple, il devient
"facile d'embrasser ce mystère, d'un seul regard
"de l'âm- 'on plus dans ses détails, mais dans son
"ensemble. ce qui est contempler. Avec un peu
"d'exercice, tout le monde est donc capable de con-
"templer aussi bien que de méditer." Brancati. De orat. christ. Opusc. III, c. XVII.

Les Principes Appliqués au Rosaire.

Voulez-vous maintenant que l'on applique ces principes au Rosaire? Il sera facile à l'œil le moins exercé, d'y démêler le rôle qui vient d'être assigné à la méditation et à la contemplation. La parole est à Léon XIII :

"*Cette méditation* est parfaitement à la portée
"même des esprits sans instruction ; car, présentés
"avec leurs circonstances de lieux, de temps, de
"personnes, les faits que les mystères du Rosaire
"rappellent, s'impriment d'autant mieux dans
"l'âme qu'ils l'émeuvent plus utilement. Lors-
"que, dès l'enfance, l'âme s'en est pénétrée et im-
"prégnée, il suffit de l'énonciation de ces mys-
"tères, pour que celui qui a du zèle pour la prière,
"puisse sans aucun effort et *par un mouvement*
"*naturel de pensée et de sentiment*, les parcourir
"et recevoir abondamment de la bonté de Marie,
"les grâces d'en haut." Jucunda., 8 sept. 1894.

"Ces mystères augustes, si les fidèles, dans *une* "*pieuse méditation*, se les rappellent dans leur or- "dre, sont destinés à leur procurer un admirable "secours, tant pour nourrir leur foi et la protéger "de l'erreur que pour ranimer et entretenir la vi- "gueur de l'âme. En effet, *la pensée et la mé-* "*moire* de celui qui prie de la sorte, sont entraînées "vers ces mystères, avec l'ardeur la plus suave; "elles s'y absorbent, les parcourent, et admirent "l'œuvre ineffable de la Rédemption des hommes. "*L'âme s'enflamme* alors, *d'amour et de recon-* "*naissance*, devant ces témoignages de la charité "divine; *elle sent* se fortifier et *s'accroître son es-* "*pérance, et devient plus avide de ces récompenses* "*célestes que le Christ a préparées pour ceux qui* "*se seront unis à lui, en imitant ses exemples et* "*en participant à ses douleurs.*" Octobri., 22 sept. 1891.

"*Cette prière* s'exhale dans les paroles émanées "de Dieu même, de l'ange Gabriel et de l'Eglise; "pleine de louanges et de vœux salutaires, elle *se* "*renouvelle* et se continue *dans un ordre déter-* "*miné* et *varié*, et elle *produit sans cesse de nou-* "*veaux* et doux *fruits de piété.*" Ibid.

"Des distractions nombreuses provenant de la "fragilité humaine, ont coutume de détourner de "Dieu, celui qui prie; mais, quiconque y réfléchira, "comprendra aussitôt combien le Rosaire a *d'effi-* "*cacité, soit pour fixer la pensée et secouer l'indo-* "*lence de l'âme, soit pour exciter le salutaire* "*regret des fautes et élever l'âme vers les choses* "*du Ciel.*" Jucunda., 8 sept. 1894.

"Dieu nous a donné en Marie, *le modèle de* "*toutes les vertus* le plus à notre portée. En la "regardant et la contemplant, notre esprit ne se "sent pas comme écrasé par l'éclat de la Divinité; "mais, *attirés par la parenté d'une commune na-* "*ture, nous travaillons* avec plus de confiance *à* "*l'imiter.*" Magnæ., 7 sept. 1892.

"*Quiconque contemplera* fréquemment, non pas "seulement des yeux du corps, mais par la pensée "et la méditation, *d'aussi grands exemples de* "*vertu, comment ne brûlerait-il pas du désir de les* "*imiter*"? Lætitiæ., 8 sept. 1893.

"Aussi, le Rosaire inonde-t-il l'âme de ceux qui "le récitent, d'une *douceur de piété toujours nouvel-* "*le*, leur donnant la même impression et émotion "que s'ils entendaient la propre voix de leur très- "miséricordieuse Mère leur expliquant ces mystères "et leur adressant de salutaires exhortations." Magnæ., 7 sept. 1892.

"*Le Rosaire se compose, comme l'on sait, de* "*deux parties à la fois distinctes et unies, la mé-* "*ditation des mystères et la prière vocale.* Or, ce "mode de prière exige une attention spéciale du "fidèle, car, il requiert, non pas seulement qu'il "dirige d'une façon quelconque, son esprit vers "Dieu, mais qu'il soit plongé de telle sorte dans la "considération de ce qu'il contemple, qu'il y puise "les éléments d'une vie meilleure et les aliments "de toute piété. *Ce qu'il contemple est, en effet,* "*ce qui existe de plus grand et de plus admirable,* "*car, ce sont les mystères fondamentaux du Chris-* "*tianisme.*" Jucunda., 8 sept. 1894.

"Toutes les fois que, dans la récitation du Ro-
"saire, nous méditons les mystères de notre salut,
"nous imitons, en quelque sorte, la fonction très
"sainte confiée jadis à *la milice des anges*. Ce
"sont eux *qui ont révélé ces mystères* au temps
"marqué. Ils y ont joué un rôle important, *dans*
"*une attitude tour à tour joyeuse, douloureuse et*
"*triomphante* . . . . Quoi de plus suave que de
"*contempler et de prier avec les Anges?* Quelle
"confiance, quelle espérance on peut concevoir de
"jouir un jour dans le Ciel, de la bienheureuse so-
"ciété des Anges, lorsque ici-bas, on les a en quel-
"que sorte aidés dans leur ministère." Augustis-
simæ., 12 sept. 1897.

Si ces citations déjà longues ne suffisaient pas, d'autres du même genre pourraient être fournies par les encycliques Magnæ Dei., 7 sept. 1892, Lætitiæ sanctæ., 8 sept. 1893, Jucunda semper., 8 sept. 1894, et Diuturni temporis., 5 sept. 1898.

Léon XIII y développe partout — et dans son sens le plus élevé — les paroles employées de temps immémorial, pour la bénédiction des rosaires : *divina contemplandô mysteria, par la contemplation des mystères divins.*

Donc, à côté de la prière vocale qui suppose le recueillement des sens et fait du corps entier, un hommage au Dieu qu'elle implore, le Pape vient de nous définir le rôle de toutes les facultés internes absorbées dans la méditation ou la contemplation de ces mystères : la mémoire, l'imagination, l'intelligence, la volonté, le cœur. C'est un véritable

petit traité où se détachent les expressions empruntées à son maître préféré, saint Thomas d'Aquin, traitant de la même matière. Par l'oraison mentale du Rosaire, qui joue vis-à-vis des prières vocales, le rôle de l'âme vis-à-vis du corps, la Foi resplendit, l'Espérance se fortifie, la Charité s'embrase. La variété même des mystères écarte les distractions, cet écueil ordinaire et redouté des méditations. L'âme nous est montrée dans cet exercice, atteignant l'Eglise Militante qu'elle protège et qu'elle sauve ; l'Eglise Souffrante qu'elle soulage et délivre par d'innombrables indulgences ; réjouissant l'Eglise Triomphante vers laquelle elle s'élève d'un vol rapide et sûr, par l'imitation des vertus et la participation aux souffrances du Christ et de la Vierge. Devenue par sa contemplation, l'émule même des Anges, elle goûte des joies intenses, "*comme si elle entendait la voix de la plus douce des mères.*" Bref, poème d'allégresse aimante et de tendre piété que ces encycliques immortelles, et, bienheureux, les dévots de Marie qui en auront recueilli les enseignements au plus intime de leur conscience et de leur cœur.

II.

LE ROSAIRE SERAIT DONC LA SEULE METHODE DE MEDITATION OU DE CONTEMPLATION ACCESSIBLE A LA GENERALITE DES FIDELES.

Je dis la généralité, afin de sauvegarder les exceptions.

Les Simples Fidèles doivent Méditer.

La méditation des vérités éternelles — une certaine méditation du moins — est indubitablement nécessaire à tous les chrétiens, car si l'on ne peut réussir à rien, sans y penser, l'on ne peut réussir non plus à se sauver, sans penser sérieusement et souvent à son salut, à l'accomplissement de la loi divine qui en est la condition, et aux moyens de la mettre en pratique. "Après la grâce de Dieu, dit "S. Thomas, la méditation est la cause principale "de la vraie dévotion ou de la pratique fidèle et com-"plète de la vertu." 2a 2æ qu. 82, art 3.

Confirmant cet enseignement, l'Eglise par l'organe du Concile de Trente, veut que les pasteurs d'âmes, exhortent les fidèles à ne passer aucun jour

sans faire oraison ; car, remarque-t-il, "si nous cé-"dons si vite, même aux moindres attaques des ten-"tations, c'est que nous n'avons pas soin d'exciter "en nous l'amour de la vertu, par la méditation des "choses célestes."

Nécessité pour eux, d'une Méthode Courte, Simple, Variée.

S'il est nécessaire de méditer, — et cette nécessité est indiscutable — quelle est la méthode d'oraison qui va remplir les vues de Dieu et de l'Eglise, de ce côté? Sont-ce les méthodes en cours? Je réponds sans détour et sans palliatif, non. Elles ne répondent pas à la tournure de l'esprit du peuple, non plus qu'à son tempérament et à ses aptitudes. Excellentes en elles-mêmes, elles ont produit et produisent encore dans bon nombre d'âmes, d'admirables fruits de sanctification, mais, le fait indéniable est qu'elles n'ont même pas pu entamer la masse. L'expérience en fut faite et marquée par un échec complet.

Un jour, nous raconte la Sainte Ecriture, le jeune berger David est amené en présence du roi Saul qui lui demande d'aller se mesurer en combat singulier, avec le géant Goliath lequel lance ses défis insolents à la face des armées d'Israël. Le jeune homme accepte et va prendre congé du roi, quand ce dernier insiste pour qu'il revête une armure de fer, la sienne. David qui en était à un premier essai, pouvait à peine marcher. On le laissa donc libre de ses mouvements, et ..... il revint avec la tête de Goliath.

Les méthodes usuelles sont un peu l'armure de fer sous laquelle de nobles âmes livrent les grandes luttes de la perfection, mais, affublez-en le David populaire, et il en sera gêné lui aussi, à trouver à peu près impossible de se mouvoir.

Le Rosaire Réunit ces Conditions.

Quelle est donc la méthode d'oraison qui ait chance d'être sérieusement pratiquée et goûtée par lui? A ceux que l'on appell · les simples gens, *il faut une méthode simple aussi, naturelle, courte, variée;* et il est remarquable que tous ces éléments sont donnés par les meilleurs auteurs comme les conditions idéales de la contemplation. *La question de temps n'y est pas un facteur nécessaire.* S'imaginer, selon un préjugé assez répandu, que l'immobilité de l'âme arrêtée devant une seule idée et se nourrissant d'un seul sentiment durant un quart d'heure ou une demi heure, soit essentielle à la contemplation, est *une pure chimère.* De ce côté-là non plus, pas de règles arbitraires, pas d'inutiles entraves. Vacant vol 3, p. 1621.

Déjà, de son temps, sainte Thérèse disait: "Souvent Dieu donne dans un moment de prière plus de grâces qu'il n'en accorde dans une oraison de longue durée. Ses œuvres ne se mesurent pas sur le temps."

"*Plusieurs pensent méditer qui ne font que spé-*
"*culer*, que s'efforcer de produire de belles pensées,
"à se faire de beaux discours. Ceux-là perdent leur

"temps et ils l'emploieraient beaucoup mieux à dire "leur chapelet; car, en arrêtant simplement le re- "gard de leur âme sur les adorables mystères de la "vie, de la passion, de la mort, de la gloire de leur "Maître, ils y verraient plus clairement ce qu'ils "doivent savoir, faire et souffrir, qu'ils ne le voient "dans leurs prétentieuses oraisons. ....

"Nous répétons à dessein le mot de simple regard, "pour qu'on ne suppose pas que nous voulions trans- "former le Saint Rosaire en méditations laborieuses. "Non, il doit rester *une simple et douce prière*, ce "qui ne l'empêchera pas d'être *une vraie prière du "cœur, une oraison en esprit et en vérité, une vraie "oraison mentale*, si nous y récitons le Pater et "l'Ave en regardant Jésus-Christ et sa Mère." Cardinal Dechamps. La Nouvelle Eve. Ch. XXXI.

Quel beau et pratique commentaire de saint Thomas qui, dans les trois mots qu'il donne à la définition de la contemplation, mentionne d'abord la *simplicité: simple regard de l'âme*, dit-il.

"Mon brave homme, demandait le Bienheureux "Curé d'Ars à un de ses paroissiens, qu'est-ce que "vous dites donc au Bon Dieu, quand vous êtes de- "vant le Saint Sacrement?" — "Je le regarde, et "il me regarde," fut la réponse. Il donnait ainsi sans y penser, une des plus exactes définitions de la contemplation, et qui rappelait celle de Bossuet: "L'oraison de simplicité ou de simple regard, écrit "ce grand évêque, consiste dans un simple regard "de l'âme vers quelque objet divin, soit Dieu en "lui-même ou quelqu'une de ses perfections, soit

"Notre-Seigneur ou quelqu'un de ses mystères, ou "quelques autres vérités chrétiennes." *Manière de faire l'oraison de foi.* No. 3. Comme on le voit, la vérité est profonde; elle n'est pas compliquée.

"Je ne connais pas une meilleure pratique que le "Rosaire, pour aider l'attention, la piété, *la médi-"tation de l'esprit et du cœur. Nous le disons pour "les savants qui l'ignorent*, non pour les ignorants "qui le savent par expérience." Rohrbacher, Hist. vol. XVII, liv. LXXI.

L'Eglise qui connaît la mentalité de ses enfants, prend le Rosaire des mains de la Vierge de Lourdes et nous dit: la voilà, la méthode de méditation ou de contemplation faite pour tous, parce qu'elle nous vient de Marie, la Mère de tous.

"Le Rosaire, c'est l'introduction aisée à la con-"templation des mystères qui nous montrent en "action le Dieu vivant. Convenez qu'il y a quelque "chose dans l'Eglise qui ne vient pas de l'homme; "ces institutions si simples, ces adaptations si popu-"laires de ce qu'il y a de plus grand, de plus relevé. "*J'ai connu de pauvres gens très ignorants qui di-"saient le Rosaire d'une façon sublime.* Remarquez "aussi que dès qu'on devient simplement orgueil-"leux, on se dégoûte du Rosaire, on s'en moque, on "s'en scandalise. *Il faut être de la maison pour "comprendre ce qui vient du Maître de la maison.*" Mgr d'Hulst, 22 oct. 1888. Lettres, p. 199.

Si donc, la masse en arrive jamais à méditer, ce sera par le Rosaire.

"C'est la prière des simples, — écrivait le cardinal

"Wiseman — et, par conséquent la meilleure que "nous puissions employer pour vaincre l'orgueil, "vice dominant de notre nation."

La généralité des filèles a donc à sa disposition, la méthode d'oraison simple, courte, variée, vivante, qui lui convient. Elle n'est ni raffinée, ni subtile. Un enfant, à raison même de son innocence et de sa simplicité est préparé à jeter sur les choses de Dieu, dans le Rosaire, ce regard de la foi et cet élan affectueux du cœur qui constituent la contemplation.

"C'est la prière des âmes simples et filiales qui "aiment à entrer par cette petite et humble porte "dans les sublimités de la contemplation. .... "*Quelle est la bonne femme illettrée, quel est l'en-* "*fant qui ne pourrait pas contempler de la sorte*" ? Mgr D'Hulst. Lettres, 2 oct. 1881.

"Oh que voilà *une belle science?* Elle n'est point "orgueilleuse, elle ne revêt pas de formules difficiles, "elle s'offre aux simples, *elle est le lait des enfants* "*comme le pain des forts.*" Id. et ibid. 1 oct. 1871.

Qui parlait des pauvres et des humbles avec cet accent si pénétrant de sympathie, ce sens si élevé de leurs besoins? La famille de Mgr d'Hulst était des plus illustres et comptait des rois dans son histoire. Il voulut cansacrer le meilleur de sa vie au service des derniers des misérables. La façon dont il s'incline ici devant le chapelet d'une pauvresse ou d'un enfant, laisse pressentir la grandeur de cette âme saintement royale.

"Plaise à Dieu — écrit l'infatigable Léon XIII — "que selon Nos vœux, cette sainte pratique de "piété soit partout rétablie dans son antique hon-"neur ; qu'elle soit aimée et pratiquée dans les villes "et dans les campagnes, dans les familles et dans "les ateliers, chez les grands et chez les humbles." JUCUNDA., 8 sept. 1894.

LEUR FOI SURTOUT Y EST INTÉRESSÉE.

Non seulement elle s'adapte à toutes les classes, mais aussi à toutes les conditions d'âme, surtout en ce qui regarde la foi.

1° En est-on à ignorer pratiquement tout de la religion :

"*Le Rosaire est un moyen facile de faire pénétrer "dans les esprits, les dogmes principaux de la foi "chrétienne*[1]"

2° Désire-t-on étendre ses connaissances religieuses :

"*Le Rosaire est une source d'enseignements a-"bondante qu'il sera facile de mettre à profit* "

3° Notre foi est-elle éclairée :

"*Le Rosaire nous donnera un moyen court et fa-"cile de l'entretenir*[3]"

---

[1] .... Rosario insit facilis usus ad summa fidei christianæ capita suadenda animis. MAGNÆ., 7 sept. 1892.

[2] .... ampla atque facilis documentorum copia. LÆTITIÆ., 8 sept. 1893.

[3] .... prompta atque facilis ratio quâ fidem suam alat. ADJUTRICEM., 5 sept. 1895.

4° Notre foi est-elle en butte aux tentations :
"*De secours plus à la portée de tous et plus facile*
"*que le Rosaire, il n'y en a pas*[1]."

5° La méditation requise, semble-t-elle difficile :
"*Bien compris, le Rosaire est de pratique facile et*
"*à portée de tous. Quiconque est un tant soit peu*
"*instruit de la religion, peut vaquer à cet exercice,*
"*facilement et avec fruit*[2]."

Le Chef de l'Eglise ne pouvait pas oublier les préventions et les préjugés invétérés qu'évoquent les mots mêmes de méditation et de contemplation. Aussi, dans sa haute sagesse, il veut rassurer les fidèles contre des difficultés imaginaires, et, a cinq reprises différentes, — on vient de le voir — il leur déclare que le Rosaire est une méthode d'oraison courte, facile, à portée de tous, et qu'ils en retireront les plus précieux avantages.

Ainsi expliqué et recommandé, on serait porté à croire que le Rosaire dût ne rencontrer aucun obstacle sur la route des âmes de bonne volonté. Il n'en fut rien. Le principal obstacle vint de ceux qui hantés par l'obsession d'un idéal exclusif de méthode de méditation, le donnent volontiers comme un appendice de l'Evangile ; tout ce qui ne cadre pas avec ce moule arbitraire, tout ce qui s'écarte des dimensions de cet autre lit de Procuste, étant impitoyablement mis de côté et censuré.

---

[1] ... adjumentum tam promptum omnibus atque expeditum ut nihil magis. FIDENTEM., 20 sept. 1896.

[2] ... usu facilem et populi ingenio accommodatum. Quivis enim religione vel mediocriter instructus eo facilè uti et cum fructu potest. DIUTURNI., 5 sept. 1898.

Idée Fausse sur la Contemplation.

Ce que je viens de dire de la méditation, s'applique aussi à la contemplation proprement dite. Les simples gens, vous affirme-t-on, pourront peut-être méditer, mais à coup sûr, ils ne pourront pas contempler. Il n'y a, en effet, selon eux, qu'une contemplation, la contemplation infuse laquelle suppose les extases, les ravissements, les visions, etc., et accessible seulement à quelques âmes d'élite. L'humilité nous ferait même un devoir de ne pas la désirer, à moins que Dieu lui-même ne nous y conduise. Donc, conclut l'objection, la presque totalité des chrétiens en est forcément exclue.

Je ne relèverais pas pareille fausseté si, malheureusement, elle ne traînait encore dans des auteurs qui continuent de jouir d'une certaine vogue, en dépit de leurs écarts de doctrine. En outre, elle nous aide à nous expliquer cette opposition tenace qui n'a jamais voulu voir dans le Rosaire, une contemplation digne du nom.

Le démon ne triomphe jamais plus sûrement que grâce à l'ignorance du véritable enseignement de l'Eglise. Or, d'après cet enseignement exposé par l'un de ses interprètes les plus autorisés, saint Thomas[1], il y a *à côté de la contemplation infuse* réservée à quelques âmes seulement, *la contemplation ordinaire* à portée de toutes les bonnes volontés, et qu'il définissait *un simple regard de l'âme, uni à un élan du*

[1] Ia IIae. Q. 3, art. I et IV ; IIa IIae Qu. 171-182.

cœur vers Dieu. A celle-ci tous sont appelés, et de celle-ci tous sont capables.

La contemplation infuse pousse les âmes dans les voies extraordinaires; *la contemplation ordinaire n'est qu'un développement normal de l'âme chrétienne;* c'est un sommet, mais le sommet où l'achemine le simple exercice des vertus morales. Il ne faut donc pas y voir un article de luxe, une entrave à *la vie active*, laquelle, au contraire, *doit y chercher* son aliment et *son soutien de tous les jours.* Par conséquent, la contemplation des mystères du Rosaire telle que la demande l'Eglise, ne requiert aucunement, une autre nature que la nôtre, mais, cadre parfaitement avec ce que nous sommes. L'essentiel, c'est d'abord de la bien connaître.

Ne nous en laissons donc pas imposer par cette piété bien intentionnée mais à courte vue, élevant ses préjugés à la hauteur de dogmes, les dressant comme une nouvelle muraille de Chine, pour enrayer la marche triomphale d'une dévotion si chère au Cœur de Marie et à l'Eglise.

En dépit de tous les efforts en sens contraire, il reste acquis que *grâce au Rosaire, la méditation et la contemplation sont aujourd'hui l'apanage de tous, le pain même des petits enfants.* Certes, — et nous pouvons le déclarer bien haut — il n'a jamais été dans les intentions de l'Eglise d'en réserver le privilège à une espèce d'aristocratie fermée, une sorte de Confrérie Sérénissime des hauts et puissants mandarins de la vie intérieure. Tous ses enfants y ont

droit à titre égal ; c'est même un devoir qui les atteint tous.

Un pauvre paysan de France fit, un jour, cette question au Bienheureux Jourdain de Saxe, successeur de S. Dominique, en 1222, comme Général des Dominicains : "Maître, le Pater a-t-il autant de mérite sur nos lèvres, à nous qui sommes ignorants et n'en connaissons pas la valeur, que sur les lèvres des gens d'église, qui, eux, savent." — "Tout autant, — répondit celui que l'on appelait le Très Doux Père — comme une pierre précieuse garde sa valeur, même aux mains de celui qui en ignore le prix."

Le Rosaire est aux mains des fidèles, une pierre précieuse détachée du diadème de leur Mère du Ciel ; mais, à la différence du brave homme de tout à l'heure, il ne dépend que d'eux de savoir tout aussi bien que les gens d'église, et le prix qu'elle vaut, et les avantages immenses qu'elle leur assure ; de fixer à leur propre couronne dans l'éternité, un peu de sa douce et virginale splendeur.

III.

LE ROSAIRE SERAIT DONC, PAR EXCELLENCE, LA METHODE CATHOLIQUE DE MEDITATION OU DE CONTEMPLATION.

Comment pourrait-il en être autrement après tout ce que nous avons dit des titres qui établissent son incontestable supériorité ; supériorité que tous les éloges des Papes font consister avant tout dans la contemplation des mystères, *comme telle*. Evidemment, toutes les oraisons sont bonnes dès lors qu'elles conduisent à Dieu ; mais, quelle est celle qui peut se prévaloir, comme le Rosaire, de nous venir des mains mêmes de Marie, — *inventrix et magistra* — soit à Prouille, soit à Lourdes. Quelle est la méthode d'oraison qui, en même temps qu'elle poursuit son but essentiel d'élever à Dieu, les âmes, représente comme le Rosaire, — appelé à bon droit le sacrement de la Vierge — toute la force d'intercession de Marie en faveur de l'Eglise Militante, et, par d'innombrables indulgences, sa toute puissante miséricorde, dans les prisons de feu de l'Eglise Souffrante? Aucune, absolument aucune. Quelle est la méthode d'oraison qui porte à un si haut degré, ce caractère frappant d'universalité — sceau bien reconnaissable des œuvres de Dieu — la simplicité

dans la profondeur ; ravissant la piété du génie de Léon XIII, et charmant l'âme candide d'une humble fille des champs, Bernadette Soubirous. Aucune n'a cette ampleur, cette envergure du manteau déployé de la Vierge.

"Si une pratique de piété — remarque le cardinal "Perraud — devait trouver grâce devant une société "passionnée pour les principes égalitaires et démo-"cratiques, c'est bien le Rosaire qui unit dans la "récitation des mêmes prières et la méditation des "mêmes mystères, le savant et l'ignorant, le riche "et le pauvre, le théologien le plus familiarisé avec "les profondeurs du dogme et la pauvre bergère in-"capable d'épeler ses lettres."

Quelle est la méthode d'oraison qui ait été comme le Rosaire, endossée officiellement par l'Eglise, recommandée à tous ses enfants, avec une splendeur de verbe, une vibrance d'accent qui laissèrent le monde sous le charme. Elle nous disait que cette façon de contempler nous venant de Marie, est toute belle comme elle,—*pulcherrima*—toute sainte comme elle, — *sanctissima* — toute bonne comme elle, — *optima* — toute bienfaisante comme elle, — *saluberrima* — toute aimable comme elle, — *peraccepta* — toute lumineuse comme elle, — *splendidissima* — sans égale, comme elle, — *præstantissima*. — Voir p. 12.

"Ah ! si une pensée de foi nous faisait ressouvenir "de cette prière, — écrit le savant Père Vermeersch "de la Société de Jésus — nous comprendrions pour-"quoi elle faisait les délices d'un S. François de

"Sales et d'un S. Alphonse de Liguori ; nous serions "de ceux qui ne voudraient l'omettre pour rien au "monde, et notre fidélité nous remplirait de force "dans les traverses et les difficultés de la vie."

Méditations, vol. 1, p. 145.

S. François de Sales, dont le nom vient d'être mentionné, attribuait une telle importance au Rosaire que sainte Jeanne de Chantal disait, au procès de sa canonisation : "Il employait une heure à cette "sainte pratique, car, il méditait chaque mystère, "et il était si attentif à n'y pas manquer, que les "affaires l'en ayant empêché pendant le jour, il por-"tait le chapelet autour du bras, pour se rappeler "de le dire avant de se retirer pour la nuit."

Pour ce qui est de S. Alphonse de Liguori, sa vie tout entière fut un long et ardent témoignage de confiance au Rosaire. Il disait dans un sermon : "Parmi les hommages qui lui sont dus, je n'en con-"nais pas de plus agréable à la Mère de Dieu, que le "Rosaire. Oh ! qu'ils ont une belle espérance de "se sauver, ceux qui le disent tous les jours avec "amour et persévérance."

Quelles belles et réconfortantes paroles ! Et lui-même les vivait. Le Rosaire fut toujours, en effet, sa dévotion favorite : dans sa vieillesse surtout, il avait l'habitude de le réciter, plusieurs fois par jour. On le voyait du matin au soir, le chapelet à la main. Avant de mourir, il disait au prêtre qui l'assistait : "Vous ne savez pas que de cette dévotion, dépend "mon salut."

C'est ainsi que pensaient et agissaient les plus grands saints, nos modèles. Nous ne courons donc pas le risque de nous égarer, en voyant avec eux, dans le Rosaire, notre propre salut.

MYSTERES DU ROSAIRE.

MYSTERES JOYEUX.

PREMIER MYSTÈRE JOYEUX.

L'Annonciation de la Très Sainte Vierge.

Prions pour obtenir ou conserver l'état de grâce.

Dieu a résolu de se faire homme afin de sauver le monde. Mais, il y a sur la terre une puissance qu'il lui est impossible de ne pas consulter au préalable, rien ne devant se faire sans son concours. Dieu a appelé un de ses anges, Gabriel, et lui a donné pour mission, de soumettre à cette puissance, une demande qu'elle sera libre d'agréer ou de rejeter.

L'ange se dirige vers le village de Nazareth. Là, dans une pauvre maison, une jeune fille est en prière. L'esprit céleste la salue comme une reine, et, de même qu'il s'était prosterné devant le Tout-Puissant qui lui donnait sa mission, il s'incline ici comme devant le sanctuaire où Dieu lui-même réside : "*Le Seigneur est avec vous.*"

Gabriel expose à Marie, la demande du Dieu qui désire l'avoir pour mère, et .... il *attend*. *La Trinité*, dans la personne de son ambassadeur .... *attend*. Dieu a un tel respect de la liberté humaine en Marie que même pour sauver l'univers, il ne forcera pas le consentement qu'il exige d'elle.

Cette modeste jeune fille qui se troublait tout à l'heure aux paroles de l'ange, va lui répondre, — ce qui sera aussi répondre à Dieu — et cette réponse est une question : *"Comment cela se fera-t-il"* ? Cette hésitation ne doit pas nous étonner, car, avant de voir Dieu dans les magnifiques promesses de l'ange, elle le regardait dans son cœur de vierge, et là, elle le trouvait plus beau encore. L'ange a rassuré Marie dans sa délicatesse virginale, et elle donne à Dieu un consentement qui la fait *devenir sa Mère, alors qu'elle vient de se dire sa servante.*

Chacun de nous, peut-on dire, *a aussi son mystère de l'Annonciation* dans lequel, à la place de Gabriel, Jésus-Christ lui-même, l'Ange du Grand Conseil, nous offre de devenir ses frères et les héritiers du Ciel. Mais, si Dieu n'a pas voulu forcer le consentement de la Sainte Vierge, quand il était question de sauver le monde, il ne forcera certes pas le nôtre, et *après nous avoir créés sans nous, il ne nous sauvera pas sans nous.*

Deuxième mystère joyeux.

La Visitation de la Très Sainte Vierge.

Demandons la grâce de ne donner que de bons exemples.

Elisabeth, épouse de Zacharie, se cachait dans sa demeure, depuis six mois. Pendant ce temps, elle n'avait cessé de prier, la sainte femme, soutenue par l'intense et religieux respect que lui inspirait son enfant — le futur saint Jean Baptiste — dont le Ciel lui avait annoncé la naissance.

C'est alors que Marie, sa cousine de Nazareth, après avoir reçu la visite de l'ange Gabriel, se mettait en marche pour visiter elle-même sa vieille parente. Riche d'un trésor qui n'était autre que Dieu lui-même ayant pris corps en elle, la Sainte Vierge ne voulait pas le garder pour elle seule.

Après un voyage de quatre ou cinq jours, elle est arrivée à la maison d'Elisabeth qu'elle salue à la façon juive : *"Que le Seigneur soit avec vous — Dominus tecum."* — Ce souhait tout ordinaire n'est tombé des lèvres de Marie, qu'après avoir passé par son âme sainte, et le Seigneur fait aussitôt sentir sa présence, de façon admirable, à Elisabeth, et purifie, du même coup, l'âme de son enfant.

Elisabeth reconnaît dans sa cousine, la Mère du Dieu qui vient enfin sauver le monde. Elle ne sait comment exprimer sa joie, et prononce ces paroles qui n'ont pas cessé d'être répétées depuis lors :

"*Vous êtes bénie au-dessus de toutes les femmes,*
"*et il est béni, l'enfant dont vous êtes la mère.*"

Il en est ainsi des âmes justes où Dieu habite : elles le font sentir autour d'elles, ne fût-ce que dans un regard, une bonne parole, voire même, à l'exemple de Marie, un simple bonjour. "Partout où pas-"sent les saints, — disait le Bienheureux Curé "d'Ars, — ils laissent quelque chose de Dieu."

Marie l'emportait sur Elisabeth, de toute la hauteur incommensurable de la dignité de Mère de Dieu ; et cependant, c'est elle, sa supérieure, qui fait un long voyage pour la visiter, et salue la première. *Dans l'Annonciation, Marie s'était déclarée la servante du Seigneur ; dans la Visitation, elle se fait, durant trois mois, la servante de sa servante, Elisabeth.* Ces deux mystères ainsi rapprochés nous montrent, de façon bien saisissante, que *le service de Dieu* — le vrai — *ne fait qu'un avec le service du prochain*, et que nos vertus privées finiraient par se résoudre en pur égoïsme, si elles n'étaient trempées dans la charité pour autrui.

Troisième mystère joyeux.

La Naissance de Notre-Seigneur.

Demandons la grâce d'être des âmes de bonne volonté.

Le Ciel est descendu dans l'étable de Bethléem, et les anges, en chantant, adorent dans son corps

de chair, Celui qu'un des leurs annonçait, il y a neuf mois, à Marie de Nazareth. Le Christ est né : le Sauveur est enfin arrivé. Une mangeoire d'animaux a reçu ses petits membres nus qu'une mère pauvre s'empresse de recouvrir de langes bien pauvres aussi. Le Dieu de toute grandeur s'est abaissé jusqu'à revêtir un corps de boue. Le Tout-Puissant qui autrefois, jetait dans l'espace, des milliards et des milliards de mondes, est là sous nos yeux, dans la quasi impossibilité de faire un mouvement. Le Verbe, c'est-à-dire la parole elle-même, s'est condamné à ne pas proférer une seule parole.

Mais n'y aura-t-il personne pour lui prêter sa voix, exprimer le sentiment qui fit battre son cœur son Sacré Cœur, en ce moment mille fois béni de son arrivée? Ecoutons ces chants qui viennent d'en haut : "*Paix, sur la terre, aux âmes de bonne volonté.*" Voilà le salut de bienvenue que l'Enfant Dieu adresse au monde, par l'intermédiaire des anges.

La paix dont il s'agit, c'est la réconciliation avec Dieu, laquelle doit avoir pour terme, l'immense bonheur du Ciel. *Cette paix nous est offerte, mais à une condition : la bonne volonté ;* la bonne volonté de nous faire la guerre à nous-mêmes, de soutenir avec courage, la lutte contre les tentations du démon, contre les séductions d'un monde corrupteur et corrompu. Nous n'irons pas nous persuader que notre salut pourra se faire, sans trop nous déranger, en prenant nos aises, en jouissant le plus possible des plaisirs de la vie. Non, *notre bonne volonté de-*

vra marcher de pair, avec la bonne volonté même de Dieu.

Allons donc auprès de cette crèche, et adressons-lui du fond du cœur, cette courte prière : Mon Dieu, qui êtes descendu dans l'abîme de mes misères, pour me tendre la main et me sauver ; donnez-moi, s'il vous plaît, d'être une âme vraiment courageuse, vraiment généreuse à vous obéir et servir, ô vous qui avez daigné être généreux à l'infini, pour moi.

QUATRIÈME MYSTÈRE JOYEUX.

La Présentation de Notre-Seigneur au Temple.

Demandons le respect et l'amour de la Sainte Eucharistie.

Quarante jours après sa naissance à Bethléem, Jésus est porté par sa Mère, au Temple de Jérusalem, et présenté à Dieu, selon que l'ordonnait la Loi de Moïse.

Dans l'offrande qu'il fait alors de lui-même, de tout lui-même, avec ses travaux, ses années de silence et d'humble obéissance, jusqu'au Grand Sacrifice qui marquera la fin de sa vie, c'est notre salut qu'il a en vue.

Qui va reconnaître Dieu ainsi déguisé sous les pauvres apparences dont il a voulu s'envelopper? Il y avait alors au Temple, deux vieillards, Siméon et Anne la Prophétesse. Guidés par une attraction surnaturelle, ils vont à lui et discernent sous les

traits de ce petit enfant, le Sauveur si longtemps désiré et attendu. Siméon prend l'adorable nouveau-né dans ses mains tremblantes, le contemple avec ravissement, puis demande à Dieu de rappeler son âme, à lui, de fermer à la lumière du jour, ses yeux sanctifiés par la vision de la Lumière du monde elle-même. Anne, une vénérable et chaste veuve de quatre-vingt-quatre ans, veut consacrer ses dernières forces, à parler à tous, du Dieu enfant qui vient de réjouir sa vieillesse.

Oh! les vieilles gens, quand ils voudront aussi être de saintes gens, ils verront Dieu plus facilement que les autres.

Nous pourrions être tentés d'envier le bonheur de Siméon et d'Anne, si nous ne nous rappelions qu'*il nous est donné mieux que de tenir l'Enfant Jésus dans nos bras*, l'Eucharistie, en effet, nous mettant à même de posséder Dieu au plus intime de notre être, *par la Sainte Communion*.

Qui va découvrir Dieu sous cet autre déguisement? Ceux qui appartiennent à la famille de Siméon et d'Anne, c'est-à-dire ceux qui fréquentent l'église, font, à leur exemple, la part voulue à la prière et à la pénitence, gardent la chasteté : toutes choses qui ont le secret de faire voir Dieu même sur la terre où, par le Sacrement de l'Autel, il a fixé sa demeure au milieu de nous. Quand, par contre, on ne sait plus reconnaître Dieu dans la Sainte Eucharistie, n'est-ce pas parce que la prière, la mortification et la chasteté ne sont plus là pour ouvrir, purifier les yeux de notre âme, lui faire discerner

sous ses traits d'emprunt, le Dieu qui nous aime et vient nous sauver.

Cinquième mystère joyeux.

Le Recouvrement de Notre-Seigneur au Temple.

Demandons l'éducation sainte des enfants

La Sainte Vierge et saint Joseph conduisant l'enfant Jésus alors âgé de douze ans, étaient venus de Nazareth à Jérusalem, pour les fêtes de Pâques. Trente-deux lieues séparant les deux villes, ce voyage exigeait au moins trois ou quatre jours de marche. Après avoir passé sept jours dans la Ville Sainte, ils reprirent le chemin de Nazareth en compagnie d'autres pèlerins. Cheminant par groupes séparés, Marie supposait que l'enfant était avec son père, tandis que celui-ci le croyait avec sa mère; Jésus n'y était pas. On chercha parmi les parents et les amis, mais toutes les recherches furent inutiles. Le lendemain, au point du jour, le père et la mère plongés dans une tristesse indicible, repartirent pour Jérusalem où ils n'arrivèrent qu'à la nuit. Ce fut seulement le lendemain, et par conséquent le troisième jour que Marie et Joseph trouvèrent leur fils, au Temple, entouré des savants juifs qu'il émerveillait par sa sagesse.

La Sainte Vierge avec la confiante audace que lui inspirait son cœur maternel, lui demande pourquoi

il les a ainsi quittés. "*Votre père et moi,* — ajoute-t-elle — *nous vous cherchions tout affligés.*" Il leur répondit : "*Ne saviez-vous pas qu'il me faut "m'occuper des affaires de mon Père Céleste ?*"

C'est la première parole du Sauveur qui nous ait été transmise. Les larmes des pieux parents étaient séchées, et ils ramenaient avec eux, leur enfant bien-aimé.

Dans ce mystère, Notre-Seigneur nous donne une grande et belle leçon, à savoir, que le service de Dieu, la pratique du devoir qu'il nous commande, doit passer absolument avant tout. *Le service de Dieu, voilà, en effet, la vocation de tout chrétien.* Cette leçon était d'autant plus remarquable qu'il la donnait, à un âge où l'enfant ne s'appartient pas, mettant ainsi davantage en relief, cette vérité : que *l'enfant relève de Dieu d'abord, et de ses parents ensuite,* fussent-ils parfaits comme Joseph et Marie. S'occuper des affaires de leur Père du Ciel, c'est pour eux aussi, dès leurs tendres années, l'unique nécessaire, le but suprême de leur vie encore dans sa fleur.

MYSTERES DOULOUREUX.

Au couvent de Prato, ville de Toscane, non loin de Florence, vivait une religieuse dominicaine du Tiers Ordre Régulier de saint Dominique, issue de la noble famille florentine des Ricci. Elle était entrée en ce monastère, à l'âge de 13 ans, en 1535.

Humble et pure, elle s'offrit à Dieu, comme victime d'expiation, s'unissant d'esprit et de cœur à la Grande Victime du Calvaire. De 1542 à 1554, c'est-à-dire durant douze ans, Catherine de Ricci eut, toutes les semaines, du jeudi à midi jusqu'au vendredi à quatre heures, la longue extase de la Passion. Suivant pas à pas la voie douloureuse, elle souffrait avec lui, les horribles supplices du Sauveur. Un jour, Notre-Seigneur imprima sur son corps, les stigmates de ses mains, de ses pieds et de son côté ; comme son Divin Maître, elle portait les signes sacrés de la croix.

Il est remarquable que les recherches les plus sérieuses n'ont fait que confirmer la vérité du drame de la Passion tel que revécu, toutes les semaines, par sainte Catherine de Ricci. Nous y puiserons certaines indications dont nous ferons précéder chaque mystère, afin d'en rendre la méditation plus facile.

Premier mystère douloureux.

L'Agonie de Notre-Seigneur.

Agonie avec ses trois phases : priére de Jésus, la face contre terre ; sa répugnance et sa résignation devant le calice de la Passion ; la sueur de sang et l'apparition de l'ange. Durée, trois heures : de 8 heures à 11 heures du jeudi soir.

Demandons la contrition de nos fautes et l'horreur du péché.

Jésus avant d'aller à la mort, voulut se rendre sur la colline des Oliviers, pour y prier une dernière

fois. Trois apôtres, Pierre, Jacques et Jean, l'accompagnaient. Plein de jeunesse, de santé, de vigueur, il va ouvrir son âme toute grande, à des douleurs si affreuses qu'on leur a donné le nom du *dernier combat* que soutient la vie avant de rendre les armes à la mort : *l'agonie*.

Le spectacle du mal passa devant sa conscience sainte. Ayant pris sur ses épaules, le poids de toutes les malices, de toutes les lâchetés, de toutes les hontes, Jésus, *le Verbe fait chair*, se sentait devenu aux yeux de son Père, comme le péché Vivant, *le Péché fait chair*, ne devant s'attendre, en cette qualité, qu'à être broyé sous les coups de sa vengeance.

D'autre part, tous les maux qu'il devait endurer en retour de son dévouement pour les pécheurs, se dressèrent devant lui : la trahison des siens, la flagellation, les coups, les crachats, les moqueries, l'injustice des puissants, l'ingratitude du peuple, les tortures de sa douce mère ; enfin, tout son sang répandu sur la croix, supplice des scélérats et des infâmes.

Et puis encore, ces souffrances atroces vont être inutiles pour tous ceux qui vont se perdre. Sous les yeux terrifiés de Jésus, l'enfer ouvre ses abîmes d'épouvante où le mal est châtié sans relâche, sans fin ; les hurlements de ses blasphèmes, les clameurs de son désespoir frappent ses oreilles. Eperdu, seul, dans la nuit, *en face de ces horreurs réunies de la terre et de l'enfer*, il demande grâce à son Père, le conjurant de l'épargner, d'éloigner de lui, si possible, d'aussi affreuses tribulations. Mais, se

ressaisissant, la douce Victime haletante et résignée répétait bientôt : "*Mon Dieu, que votre volonté soit faite.*"

Il avait prié trois fois, de la sorte, quand il éprouva les mystérieux épouvantements d'une agonie si atroce, que son corps se couvrit d'une sueur de sang qui s'épandit jusque sur le sol. A bout de forces, Jésus tomba la face contre terre. Ce sang, ces prières ardentes, ces plaintes avaient monté jusqu'à son Pére, et un ange venait le réconforter. Prêt à la croix et au martyre, il se lève pour aller au-devant des bourreaux qui le cherchent.

Dieu a voulu, dans ce mystère de son agonie, nous montrer que le péché suffisait par lui-même, à donner à son Christ, le coup de la mort. Puissions-nous ne jamais oublier, pour notre propre compte, qu'il n'y a pas d'autre mal que celui-là et l'enfer où il conduit.

Deuxième mystère douloureux.

La Flagellation de Notre-Seigneur.

Durée, une heure et quart : de 6 heures à 7¼ heures, le matin du vendredi.

Prions pour réparer nos injustices et nos scandales.

Ce traitement était si horrible qu'il n'était pas rare de voir la victime expirer en le subissant. Les Romains l'infligeaient avec des fouets dont les la-

nières de cuir étaient armées de petits os carrés ou de balles de plomb. Le patient, dépouillé de ses vêtements, était lié à un poteau, de façon à avoir le dos courbé et la peau très tendue. Les soldats romains s'acharnèrent sur Jésus, — à leurs yeux, le type du juif méprisable et détesté — et comme leur loi ne réglait pas le nombre de coups à donner, tout fut laissé aux inspirations de leur cruauté. Quatre soldats devaient frapper. Sous ces horribles fouets, la chair délicate de la divine victime fut arrachée par lambeaux, le sang coulant en abondance le long des membres. C'était, du reste, l'intention de Pilate d'en faire un objet de pitié pour les juifs eux-mêmes ; aussi, les bourreaux s'acquittèrent de leur mandat avec une barbarie qui fit du corps du Sauveur, une lamentable loque de chair sanglante.

Nous pouvons nous demander où était la Sainte Vierge en ces affreux moments. Le Fils ensanglanté passa-t-il sous les yeux de la Mère en pleurs? Mère de Douleur, elle va suivre, en effet, l'Homme de Douleur.

Recueillons cette nouvelle effusion du sang de Notre Seigneur et pénétrons-nous des enseignements qui nous sont donnés dans ce mystère de souffrance. Nous prenons des précautions infinies pour que rien ne gêne les inclinations de notre chair. Nous trouvons dans ses caprices et ses faiblesses, mille prétextes pour la dispenser des salutaires contraintes de la vie chrétienne et des rares sacrifices que lui impose l'Eglise. Aussi, *les sens montent*, *et*, dans la même proportion, *les âmes baissent*. Elles baissent

pour rouler à la honte et à la ruine éternelle. Voyons à quel prix, Notre Seigneur veut nous rappeler au respect de notre corps. Ce corps appelé aux honneurs même du Ciel, il ne faut pas hésiter à lui faire connaître, au besoin, les déchirements du sacrifice.

Troisième mystère douloureux.

Le Couronnement d'épines.

Durée, trois quarts d'heure : de 7¼ heures à 8 heures, matin du vendredi.

Demandons le zèle à nous instruire de la Religion, et la victoire sur le respect humain.

Les bourreaux ont détaché le condamné. En aura-t-on enfin pitié? Non. Les soldats de Pilate, rassemblés autour de lui, n'entendent pas perdre une si belle occasion de s'amuser.

Jésus s'étant appelé Roi, ils vont trouver dans ce titre, l'idée de nouveaux outrages. On lui jette sur les épaules, un lambeau d'étoffe rouge, pour rappeler le manteau des souverains, et on lui met dans les mains, un roseau en guise de sceptre. La grosseur ordinaire de cette sorte de roseau, était d'un pouce, et sa longueur d'environ six pieds. Tressant à la hâte, des branches d'épines aux dards multiples et très longs, ces misérables en font une espèce de casque militaire qu'ils placent sur la tête de Jésus,

et, comme il ne peut tenir, l'y enfoncent à coups redoublés. Les veines si nombreuses de la tête étant ouvertes laissent couler le sang en abondance. Sainte Catherine de Sienne qui contempla cette scène, dans une vision, écrivait ces paroles qui concordent pleinement avec le récit de l'évangile : "Qui le croirait? Certaines épines de sa couronne "avaient pénétré jusqu'au cerveau." C'est affreux, mais, c'est gai pour ces brutes : on rit. Prenant cet air grave de bouffons qui imitent une cérémonie solennelle, ils s'approchent les uns après les autres, se mettent à genoux devant Jésus, en disant : "*Sa-*"*lut, roi des juifs.*" Puis se relevant, ils saisissent le roseau et l'en frappent sur la tête pour y faire entrer plus à fond les épines, lui bandent les yeux, le frappent au visage, le souillent d'infâmes crachats. Rarement la lâcheté devait se montrer plus vile, plus monstrueuse.

Pilate jugeant le moment propice, montra au peuple, sa victime ruisselante de sang, couverte de plaies béantes, épuisée, méconnaissable. Attendri par ce spectacle, le peuple se taisait. Mais, sa fureur rallumée bientôt par les excitations d'ignobles politiciens dont il avait fait ses chefs, lui arrachait de nouveau le cri "*Crucifiez-le, crucifiez-le.*" Marie entendit-elle ces rugissements de tigres altérés du sang qui restait encore à son fils?

Que cette troisième effusion du sang de Notre Seigneur nous rappelle entre autres devoirs, celui de nous instruire le plus possible, de notre religion. Dieu nous a donné une intelligence pour méditer le bonheur et les beautés de son éternité ; il ne faut

pas qu'une ignorance coupable la tienne éloignée de cette essentielle occupation. Là où il n'y a pas d'instruction, le flambeau de la foi qui la suppose, s'éteint ; ce qu'il faut éviter à tout prix, si nous voulons nous sauver. Enfants d'un Dieu qui s'appelle le Père des Lumières, nous devons à notre tour, être des porte-lumières en travaillant à le connaître et à le faire connaître.

QUATRIÈME MYSTÈRE DOULOUREUX.

Le Portement de la Croix.

Durée, une heure : de 10 heures à 11 heures, avant-midi du vendredi.

Demandons le courage dans les tentations et les épreuves.

La sentence de Jésus vient d'être prononcée. Une route que la vénération des siècles a nommée *Voie Douloureuse* ou *Chemin de la Croix*, va s'ouvrir devant le Divin Condamné.

Les soldats s'emparent de nouveau, de Jésus, lui enlèvent le haillon rouge dont ils l'avaient affublé, lui remettent ses vêtements qu'ils lui avaient enlevés pour le fouetter, puis, lui laissant sur la tête son horrible couronne d'épines, chargent une croix pesante sur ses épaules déchirées. Jésus s'avançant avec la plus grande peine, traverse les rues de Jérusalem. Il approchait des murailles de la

ville, quand, dans la crainte de le voir mourir en chemin, on obligea un homme appelé Simon, à porter la croix derrière lui. A la vue de l'*Homme de Douleurs* mené ainsi au supplice, un frémissement de pitié agita encore une fois, la foule, et une troupe de femmes poussèrent des cris et des lamentations. Jésus ne voulut pas de ces larmes trop faciles et de cette compassion stérile. "*Ne pleurez pas sur moi*, — leur dit-il, — mais sur *vous-mêmes et sur vos enfants.*"

Quelles fortes leçons nous sont données dans ce Chemin de la Croix ! Irions-nous oublier ce que le Sauveur disait un jour : "*Que chacun porte sa croix et me suive.*" Voilà non pas un simple conseil, mais un ordre. La croix, pour le chrétien, ce sont les souffrances, les ennuis, les dégoûts, les tristesses de la vie, les difficultés que comporte le devoir de chaque jour. *Faire son devoir, voilà*, en effet, *la grande croix*, car, il est dur de résister au démon, de réprimer ses penchants mauvais, de s'imposer les sacrifices qui répugnent tant à notre nature affaiblie et corrompue.

Ne travaillons pas à faire de la terre, un Paradis : nous n'y réussirons pas. Après tout, porter la croix de son devoir quotidien, c'est encore la meilleure façon d'être heureux ; et, à ces gens assez mal avisés pour nous plaindre, nous répéterions les fières paroles de Jésus : je n'ai que faire de vos doléances : ne vous apitoyez pas sur moi, mais bien sur vous, et faites pénitence. — Qu'il est consolant de savoir que si les fatigues de notre voyage vers l'éternité

sont accablantes, un repos et un bonheur infinis nous attendent au terme. Remercions-en la miséricorde de notre Père et de notre Dieu.

Cinquième mystère douloureux.

Le Crucifiement de Notre-Seigneur.

Durée, une demi heure pour le dépouiller de ses vêtements et le clouer à la croix : de 11½ heures à midi. A midi, la croix était dressée et Jésus y restait trois heures.

Demandons pour les agonisants et pour nous-mêmes, la grâce d'une bonne mort.

Jésus est arrivé au sommet de la colline du Golgotha, appelé aussi Calvaire. Les bourreaux lui arrachent ses vêtements, ouvrant ainsi brutalement les plaies de la flagellation. Cette douleur si affreuse en elle-même, n'est que le prélude de plus affreuses encore. On le couche sur la croix, et, à coups de marteau, on lui enfonce des clous, dans les mains et dans les pieds. C'est horrible. Enfin, la croix lugubre se dresse, et la Victime est saluée par une bordée d'insultes et de blasphèmes, de la part d'une foule immonde qu'attirent l'odeur du sang et les spasmes de l'agonie. La croix, voilà le trône qui manquait au Roi que l'on couronnait d'épines, tout à l'heure.

Nous ne pouvons que recueillir *les sept paroles* que Jésus fit entendre au cours des trois heures de son supplice.

Les *premières* concernaient ses bourreaux : "*Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font.*"

Les *deuxièmes* accordaient le pardon au voleur converti : "*En vérité, aujourd'hui même, tu seras* "*avec moi, en Paradis.*" (Paradis ne signifie pas ici le Ciel proprement dit où le Bon Larron ne devra entrer que le jour de l'Ascension, à la suite de Jésus. Il s'agit des Limbes ou prison des justes où descendra l'âme de Notre-Seigneur, après sa mort.)

Les *troisièmes* étaient adressées à sa vaillante et sainte Mère, ainsi qu'à Jean son apôtre préféré : "*Femme, voilà ton fils. — Voilà ta mère.*"

Les *quatrièmes* furent cet appel de détresse qui perça les ténèbres du Calvaire en deuil. Suspendu entre les malédictions de la terre et les malédictions du Ciel qui le repoussait comme le Péché Vivant, il jeta un cri : "*Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi* "*m'avez-vous abandonné*"

Les *cinquièmes* disaient cette soif brûlante tourment horrible des crucifiés que dévore le feu de la fièvre : "*J'ai soif.*"

Les *sixièmes :* "*Tout est consommé,*" c'est-à-dire, tout est fini, mon œuvre est achevée, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour sauver les hommes.

Les *septièmes* et dernières : "*Père,* — fit-il, poussant un grand cri — *je remets mon âme, entre vos mains,*"

On le vit baisser la tête, et il expira.

Rappelons-nous que *nous avons été rachetés à un grand prix, le sang même d'un Dieu.* Pensons aussi à l'enfer réservé à ceux qui n'auront pas pro

fité des grâces dont ce sang est la source, lequel nous est communiqué surtout dans la réception des Sacrements. Serions-nous effrayés du Calvaire du devoir, "Oh! — s'écriait une âme courageuse — du Calvaire au Ciel, le chemin n'est pas long."

MYSTERES GLORIEUX.

Premier mystère glorieux.

La Résurrection de Notre-Seigneur.

Prions pour la conversion des pécheurs.

A la mort de Jésus, son âme était descendue aux *enfers*, c'est-à-dire, comme le mot l'indique, *les prisons souterraines où étaient détenues les âmes depuis le commencement du monde.*

De quelle façon fit-il sentir son pouvoir dans la prison des damnés? Entra-t-il dans celle des enfants morts sans avoir été purifiés du pêché originel? Visita-t-il celle du Purgatoire pour y faire de son sang, une aspersion plénière qui en aurait libéré tous les captifs, ainsi que le veut une tradition? Rien de certain au sujet de ces trois enfers ou prisons.

Nous savons seulement — et de certitude de foi — qu'il visita l'enfer ou prison des justes où étaient rassemblées toutes les âmes saintes qui avaient passé sur la terre, depuis Abel immolé par son frère jusqu'à Notre-Seigneur lui-même immolé aussi par

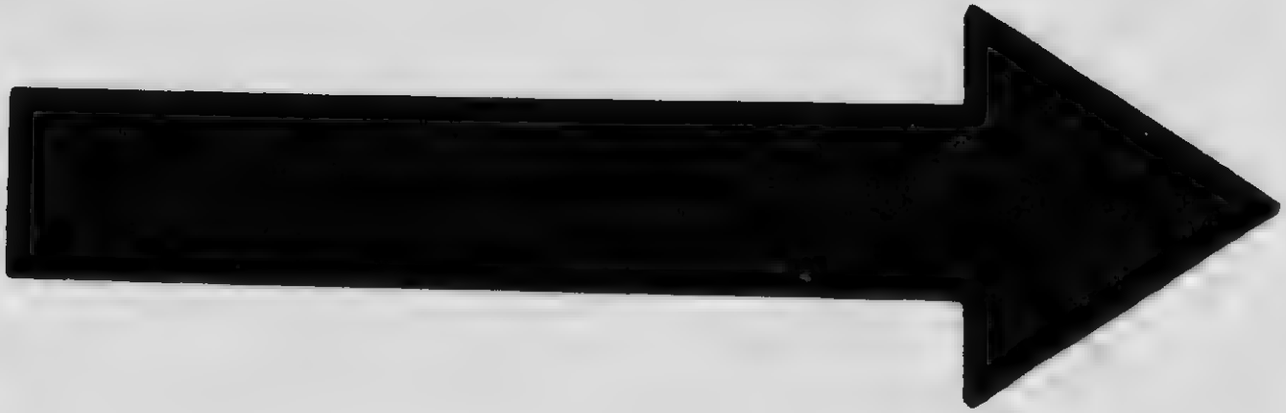

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

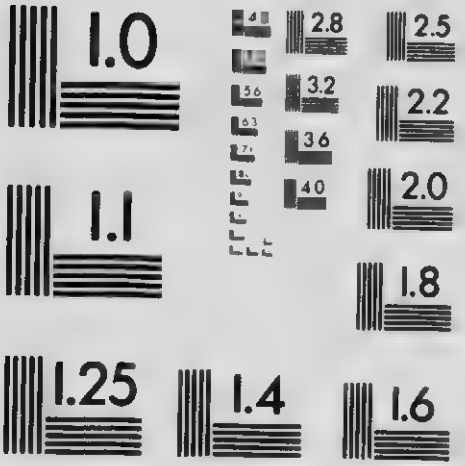

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

ses frères déicides. Heureuses, il ne leur manquait pour l'être tout-à-fait que le bonheur surnaturel de la vision de gloire, c'est-à-dire ce bonheur goûté dans la vision de Dieu face à face, sans voile quelconque pour en intercepter l'infinie beauté. L'apparition de Notre-Seigneur dans la prison des justes leur apportait enfin les joies, la dignité, la beauté qu'impliquait *la vision béatifique méritée par ses souffrances et sa mort*. C'était donc le bonheur du Ciel, sans le Ciel entendu au sens de la demeure personnelle de Dieu, où Jésus sera le premier à faire son entrée à leur tête, le jour de l'Ascension.

Le troisième jour arrivé, l'âme du Sauveur remontait sur la terre, s'unissait de nouveau à son corps, le faisait revivre d'une vie merveilleuse, triomphante, bienheureuse. Jésus ressuscitant, sortait de son sépulcre sans le disjoindre, ainsi qu'eût fait un rayon de lumière traversant un bloc de pur crystal.

Il se faisait voir à ses apôtres, à ses amis, a sa mère. Son corps qui, durant la Passion, passait par des souffrances atroces et criait grâce sous les coups de la justice de son Père, est donc maintenant et pour l'éternité, à l'abri de tout malaise, de toute douleur. Avec la plus entière facilité, il se déplace au gré de l'âme, ni retardé par une pesanteur incommode, ni arrêté par un obstacle quelconque. Comme couronnement de ces dons, le corps de Jésus avait reçu une beauté éclatante dont rien ne saurait nous donner une idée. Un jour, il en avait laissé transpercer quelque chose sur la montagne du Thabor, et les apôtres ravis ne se possédaient plus de bonheur.

Nous devons nous rappeler que, si nous vivons saintement, Dieu ressuscitera, un jour, notre corps, sur le modèle du sien. N'allons donc pas ambitionner pour lui, des satisfactions grossières, de misérables succès de parade, des applaudissements, des flatteries. Ces ambitions, sont trop basses, et Dieu les veut hautes, nos ambitions, aussi hautes que lui, car il nous appelle à monter jusqu'à lui. Béni soit donc le sang de Jésus qui en a rendu la réalisation possible.

Deuxième mystère glorieux.

L'Ascension de Notre-Seigneur.

Prions pour les Ames du Purgatoire.

Quarante jours après sa résurrection, Notre-Seigneur ayant achevé d'instruire ses apôtres et ses disciples, les conduisit sur la montagne des Oliviers qui avait été — on se le rappelle — témoin de son agonie. Ils étaient au nombre de cent vingt. En présence de cette foule silencieuse et ravie, Jésus s'élève dans les airs, lentement, bénissant encore une fois, ceux qui étaient chargés de continuer son œuvre dans le monde. Puis, une nuée de lumière vient le dérober aux spectateurs dont les yeux persistent à fixer le point du Ciel qui a vu disparaître le Sauveur. Deux anges interviennent alors pour les arracher à leur ravissement et à leur tristesse.

"*Pourquoi rester ainsi à regarder en haut ?* — leur disent-ils. — *Il ne reviendra qu'à la fin des temps.*" Sur ces paroles, tous s'en retournèrent à Jérusalem.

Voilà le récit de l'Evangile, et l'événement qui y est rapporté, renferme le mystère connu sous le nom de la montée ou de l'Ascension de Notre-Seigneur. Représentons-nous cette scène des adieux du Maître. Autour de lui, invisibles, mais vivantes et glorieuses, les âmes des saints qu'il a délivrées de leur prison et initiées aux exultantes surprises de la vision béatifique. En bas, se tiennent les Apôtres et les Disciples. Ceux-là, le repos n'est pas leur partage, mais bien le travail et la souffrance. Jésus-Christ s'élève dans les airs, repandant les bénédictions sur ses amis, et surtout sur cette mère bien-aimée que nous nous serions attendus à voir partager le triomphe de son Fils en l'accompagnant au Ciel. Mais la présence de Marie était nécessaire en ce monde, et Dieu demande à son cœur maternel, ce lourd sacrifice de la séparation.

Le Dieu de l'Ascension a d'abord voulu être — ne l'oublions pas — le Dieu de la Creche, le Dieu qui eut faim et soif, comme le dernier des hommes, le Dieu que l'on vit insulté et mis à mort avec des raffinements inouïs de cruauté. Ce qu'il a voulu pour lui, Notre-Seigneur l'exige des siens, proportion gardée. Et veut-on avoir sous les yeux, bien marquée, notre ligne de conduite, saint Paul nous la donne dans ces quelques mots qui résument tout : "*Personne ne sera couronné, si auparavant, il n'a pas courageusement combattu.*" Nous sommes

donc invariablement ramenés à l'idée centrale et directrice de toute vie véritablement chrétienne, le sacrifice.

Troisième mystère glorieux.

La Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres.

Prions pour que la vraie Religion se répande de plus en plus dans le monde

En prière depuis les dix jours qui s'étaient écoulés depuis l'Ascension, les Apôtres et les Disciples sentirent tout à coup, la maison où ils étaient, ébranlée comme sous les secousses d'un grand vent. Bientôt apparurent des langues de feu qui s'arrêtèrent sur la tête de chacun des assistants. L'Esprit-Saint, troisième personne de la Sainte Trinité, venait d'entrer en scène, à l'effet de compléter l'œuvre du rachat des hommes.

Le mystère de *la Pentecôte* pourrait être appelé celui de *la Naissance de l'Eglise.* Jusque-là, en effet, l'Eglise n'était qu'un corps sans âme, sans vie par conséquent. Il était réservé au Saint-Esprit d'être cette âme. Aussi, tout change à son arrivée, sous les puissantes impulsions dont il anime cette Eglise représentée par les Apôtres, les Disciples et la Vierge Marie.

La vie qu'il apporte, elle est maintenant *dans leur intelligence*, car, ils ont reçu *la vérité;* elle a

aussi jailli *dans leur cœur*, car, ils ont reçu *la force* qui en fera des martyrs. L'Esprit-Saint venait de se révéler ce qu'il est par-dessus tout, c'est-à-dire *un Esprit de Vérité, et un Esprit de Force.* Une preuve saisissante en est aussitôt donnée. Pierre, un ignorant tout à l'heure, fait maintenant entendre des paroles qui témoignent d'une science surhumaine. Et il n'a plus peur : il parle avec une telle force, du crime de ceux qui ont crucifié la Bonté même de Dieu, que des milliers de personnes se prosternent à ses pieds et demandent le baptême.

Cette Vérité rendra l'Eglise Catholique incapable de mentir, comme cette Force va la rendre incapable de mourir: voilà le présent qu'apportait le Saint-Esprit, à l'Eglise au berceau. Demandons-lui, pour notre part, la plus grande docilité à nous laisser guider par lui, et à correspondre généreusement aux inspirations de sa grâce : tout ce qui regarde la grâce, forme, en effet, son domaine propre. Nous avons reçu ses dons au Baptême et à la Confirmation ; que ces dons, à raison de notre apathie, ne nous soient pas inutiles. Efforçons-nous surtout, de dissiper notre ignorance et de secouer notre mollesse, afin de préparer le libre accès de la vérité dans notre intelligence, et du courage dans notre cœur.

QUATRIÈME MYSTÈRE GLORIEUX.

L'Assomption de la Très Sainte Vierge.

Demandons la charité parfaite et l'esprit de pénitence.

Dieu a voulu que sa Mère mourût parce que lui-même était mort, mais il ne voulut pas qu'elle subit la corruption du tombeau. Et de même qu'elle avait imité son Fils, toute sa vie, elle l'imita aussi dans son triomphe sur la mort : elle ressuscita. Ce fut le troisième jour qui suivit son trépas, selon la Tradition. Son âme descendit du séjour des Bienheureux, s'approcha de son corps immaculé, le ranima, le revêtit pour ainsi dire, une seconde fois ; cette fois, pour toujours. Quoique la fête liturgique de l'Assomption célèbre à la fois sa résurrection et son triomphe au Ciel, le mystère de l'Assomption regarde particulièrement sa résurrection. Il représente pour Marie, ce que la Résurrection fut pour Jésus, comme son couronnement au Ciel aura eu son pendant et son modèle dans l'Ascension.

Félicitons Marie, de ce privilège qu'elle est seule à partager avec son Fils, et demandons-lui bien souvent, de mériter nous aussi par une vie sérieusement chrétienne, le suprême honneur de la résurrection du corps, dans la joie, la jeunesse et la beauté qu'il devra garder toujours.

Nous serions bien à plaindre si, menacés constamment par les flétrissures de l'âge et les coups de la mort, nous ne pensions pas à ce lendemain de

magnificence qui attend notre corps ; ces qualités dont il sera revêtu comme d'un éternel manteau d'honneur, lesquelles s'appellent *l'impassibilité, l'agilité, la subtilité et la clarté.* Par l'impassibilité, le corps ressuscité sera incapable de souffrir ; par l'agilité, il n'aura plus de pesanteur et suivra l'âme dans son vol ; par la subtilité, aucun obstacle matériel ne gênera sa marche ; par la clarté, il recevra une beauté proportionnée à la beauté même de son âme.

A la fin des temps, sur l'étendue de la terre entière, tous les corps se lèveront et apparaîtront soit avec les marques de la honte du péché, soit avec les dons merveilleux de l'état de bonheur, Evidemment, pour mériter ces hautes destinées, les luttes seront longues, acharnées ; mais nous inclinerons Dieu lui-même à nous défendre en recourant souvent à lui, par la Confession et la Sainte Communion. C'est dans la fréquentation des Sacrements que le chrétien place la sauvegarde de *la chasteté qui impose le respect du corps.* Il ne peut *arriver aux honneurs de Dieu que par le chemin de l'honneur.*

Cinquième mystère glorieux.

Le Couronnement de la Très Sainte Vierge dans le Ciel.

Prions pour que la dévotion du Rosaire soit plus connue et mieux pratiquée.

Le moment de sa résurrection marque pour la Vierge, le plus grand des triomphes. Le Fils va

décerner à sa Mère, des honneurs d'autant plus magnifiques, qu'il a au service de sa tendresse, toute la puissance, toute la richesse d'un Dieu.

Voilà que le Ciel entier est en mouvement. Les armées innombrables des Anges et des Bienheureux ont abandonné leurs trônes. Tous ces esprits de flamme, depuis les simples anges jusqu'aux séraphins, sont accourus au-devant de la Vierge de Nazareth, s'élevant en corps et en âme vers les hauteurs où son Jésus l'appelle. Est-ce bien là, cette humble femme ignorée du monde, l'épouse de l'ouvrier Joseph, la mère d'un malheureux qui finit sur le gibet des infâmes? Oui, c'est bien elle. Laissant loin derrière, les Anges et les Archanges, les Trônes, les Vertus, les Dominations, les Principautés, les Puissances, elle dépasse encore dans son vol, les Chérubins et les Séraphins, toutes ces créatures pourtant si pures et si parfaites. Oh! elle ne doit s'arrêter que dans les bras de son enfant. A côté de son trône, Jésus en a preparé un à sa mère, et devant toute la cour céleste émerveillée, frémissante de bonheur, il la couronne Souveraine du Ciel et de la Terre, Reine des Anges et des hommes. Quelle récompense! Quel triomphe! C'est bien aujourd'hui, ô Marie, qu'il convient de répéter les paroles que vous faisiez entendre aux jours de votre jeunesse: "*Toutes les générations m'appelleront Bienheureuse.*"

Il y a au Ciel quelqu'un qui ne pense pas comme les autres, qui ne juge pas comme les autres, et qui pourtant, un jour, mettra à exécution ce qu'il a dit:

"*les premiers seront les derniers, et les derniers, les premiers.*" Les premiers sur la terre, s'ils veulent conserver leur rang dans l'éternité, n'ont qu'un moyen, celui de surpasser les autres en générosité à accomplir leur devoir. Dieu a inauguré la réalisation de cette promesse, en plaçant son humble mère, au plus haut du Ciel. Ce n'est qu'un commencement : il réserve bien d'autres surprises à ceux qui jugeraient des personnes autrement que par la valeur de leur âme.

Toi que n'osa frapper le premier anathème,
Plus reine par ton cœur que par ton diadème,
Toi qui naquis dans l'ombre et nous fis voir le jour ;
Mère avec l'innocence et Vierge avec l'amour,

Je t'implore là-haut, comme ici-bas je t'aime,
Car tu conquis ta place au céleste séjour ;
Car le sang de ton Fils fut ton divin baptême,
Et tu pleuras assez pour régner à ton tour.

Te voilà maintenant près du Dieu de lumière,
Le genre humain courbé t'invoque la première,
Ton sceptre est de rayons, ta couronne est de fleurs,

Tout s'incline à ton nom, tout s'épure à ta flamme,
Tout te chante, ô Marie ! Et pourtant quelle femme
Même au prix de ta gloire eût bravé tes douleurs?

Henri de Rochefort (écrit en 1855)

INDULGENCES EN GENERAL.

Avant de donner le catalogue des Indulgences du Rosaire, nous croyons utile de donner aux fidèles, quelques courtes explications sur la nature des Indulgences et la manière de les gagner. L'ignorance en une matière si importante et si vitale, est à éviter comme étant extrêmement préjudiciable à nos intérêts les plus chers. En garde donc contre cette paresse d'esprit qui nous ferait reculer devant l'effort de réflexion que cette petite étude requiert.

Nature de l'Indulgence.

L'Indulgence est le pardon complet ou partiel des peines temporelles dues au péché ; pardon que l'Eglise accorde en dehors du tribunal de la Pénitence, par l'application des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des Saints.

Comme on le voit par cette définition, ce n'est pas le pardon de ses péchés qu'on obtient par les Indulgences, mais le pardon de la peine temporelle due à ses péchés déjà pardonnés par une bonne confession s'ils sont mortels, ou même par d'autres moyens s'ils sont véniels.

Qu'il soit mortel ou véniel, le ***péché produit en nous, un double effet :*** nous contractons une souillure d'âme que l'on nomme *la coulpe*, *et* de plus, nous méritons *une peine ;* peine éternelle de l'enfer, si le péché est grave, ou peine temporelle du Purgatoire, si le péché est véniel. Or, par le Sacrement de Pénitence reçu avec la contrition même imparfaite, Dieu efface la souillure de la coulpe, et change — s'il s'agit d'un péché mortel — la peine éternelle de l'enfer en la peine temporelle du Purgatoire.

Cette dernière expiation si douloureuse et si redoutable par elle-même, comment y échapper? De deux manières : par nos propres œuvres satisfactoires de pénitence, ou par celles de Notre-Seigneur et des Saints.

Pour comprendre le rôle de ces satisfactions, il faut savoir qu'*à l'encontre du double effet du péché* dont nous avons parlé, *toute bonne œuvre possède une double valeur : l'une méritoire, et l'autre satisfactoire.*

La première signifie pour l'âme une augmentation de grâce et de sainteté qui lui donne droit à un degré de bonheur plus élevé, à un plus beau trône au Ciel. *Cette valeur du mérite est strictement personnelle et ne saurait être appliquée à un autre.* Personne ne peut, en effet, être bon, à la place d'un autre, si cet autre ne l'est pas ; comme inversement, cet autre ne peut faire que le mal qu'il a commis, il ne l'ait point commis.

La valeur satisfactoire qui est l'acquittement ou le payement de la dette de peine temporelle encourue par le péché, *peut*, au contraire, *être appliquée à d'autres*. Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ et la Sainte Vierge n'ont jamais eu besoin pour eux-mêmes, de ces satisfactions, et beaucoup de saints ont fait pénitence au-delà de leurs besoins personnels. Toutes ces satisfactions ou expiations surabondantes ne sont pas perdues, mais destinées à devenir les satisfactions d'autres plus dépourvus. Elles forment, toutes réunies, ce magnifique trésor de famille que l'on appelle

Le Trésor de l'Eglise.

Pour arriver à nos âmes, leur bienfaisante influence passe par des chemins nombreux connus de Dieu seul, et surtout par l'intermédiaire de l'Eglise qui les offre sous le nom d'indulgences, à ceux de ses enfants qui veulent en profiter pour eux-mêmes ou qui désirent venir en aide aux Ames du Purgatoire. Le nom d'indulgence existait depuis longtemps. Chez les païens et les juifs, il signifiait l'amnistie — partielle ou totale, comme chez nous — accordée à certains jours, dans une pensée de réjouissance publique. Ce privilège d'amnistie, *cet exercice du droit de grâce transporté dans le domaine de l'expiation, sauve de la peine temporelle,*

comme la confession bien faite délivre de la coulpe et de la peine éternelle.

L'Eglise catholique est une immense société d'assistance mutuelle. Le Christ nous a d'abord apporté les satisfactions surabondantes de sa vie, de ses travaux, de sa mort sanglante : tel est le fond premier de cette mutualité. *Il nous convie à joindre à son divin apport, notre versement propre*, tout ce que nous avons de meilleur ici-bas, la prière, l'aumône, nos pénitences, nos sacrifices, en un mot, *ce qui manque à sa Passion*, selon un mot de saint Paul, en vue de constituer un trésor dont il a assuré à ses fidèles la mise en commun. C'est là que nous pouvons puiser pour satisfaire à la justice de Dieu en ce qui regarde le payement de notre propre dette, comme aussi ce qui servira à payer la rançon des âmes captives et à les mettre en possession du lieu de rafraîchissement, de la lumière et de la paix. Ce lien de solidarité divine qui nous fait ainsi *porter le fardeau les uns des autres* — alter alterius onera portate — en vivant *chacun pour tous et tous pour chacun*, s'appelle dans la langue de l'Eglise

La Communion des Saints.

Aux termes de cette doctrine, tous les fidèles vivants ou morts, à travers le temps et l'espace, agissent, prient, souffrent, les uns pour les autres de telle sorte que l'insuffisance de ceux-ci s'enri-

chit de la surabondance de ceux-là. Ils participent à cette communauté de biens, de façon inégale toutefois, déterminée par la mesure même de leur bonne volonté. A cette bonne volonté, il est demandé, du reste, assez peu : un scapulaire, une médaille, un chapelet pieusement portés, une prière récitée, une visite à l'autel pourraient, unis à l'état de grâce, obtenir l'immense faveur d'une indulgence plénière. Plus d'un serait tenté de voir dans cette mince contribution personnelle, un défaut choquant de proportion, mais la foi nous rappelle que les actions les plus humbles, outre qu'elles ont déjà par elles-mêmes, une valeur rédemptrice, tirent une valeur spéciale du fait de leur union aux mérites de Notre-Seigneur qui les couvre pour ainsi dire, de son Sang Précieux. Une goutte de rosée est bien peu de chose, mais vient-elle à être touchée par un rayon de soleil, qu'elle reflète les splendeurs de tout un ciel.

Je me représente les trois régions du Ciel, de la terre et du Purgatoire comme trois provinces confédérées du Royaume de Jésus-Christ. Un chœur infini chante là-haut : l'Eglise Triomphante ; un peuple infini lutte ici-bas : l'Eglise Militante ; un peuple infini pleure là-bas : l'Eglise Souffrante. La Communion des Saints devient entre elles toutes, un lien puissant de charité associant des millions d'âmes qui individuellement s'ignorent. C'est la grande famille de Dieu dont Jésus-Christ est le chef. "Jésus est la vigne et nous sommes les rameaux :" la même sève circule partout. Par la prière, la pénitence, l'édification, les indulgences

.... la fécondité de notre vie peut avoir des influences et des résonnances à tous les points de la terre, du Ciel et du Purgatoire.

Indulgences Plénières et Partielles.

L'indulgence plénière est le pardon complet de la peine temporelle due au péché. Le chrétien qui mourrait après avoir gagné une indulgence plénière, irait droit au Ciel. Il en serait de même d'une âme du Purgatoire si l'indulgence appliquée en sa faveur ne trouve pas d'obstacle du côté de Dieu. Il est, en effet, opportun de faire remarquer que si, en ce qui concerne les vivants, l'autorité de l'Eglise étant de délégation divine : "*Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le Ciel*" elle les absout ou pardonne directement — elle ne le peut qu'indirectement, par voie de suffrage ou d'expiation, quand il s'agit des défunts. En un mot, *l'Eglise atteint l'autre monde, non par voie d'autorité ou de juridiction, mais par voie de charité*, et l'application qu'elle fait des suffrages aux Ames Souffrantes est laissée au bon plaisir de Dieu.

L'*indulgence partielle* — comme le nom l'indique — est la remise ou *le pardon d'une partie seulement de la peine qui reste à subir.* Elle peut être de quelques jours, d'une ou plusiers années.

Gagnée par un vivant pour lui-même, elle lui re-

met ou pardonne de la peine temporelle une quantité égale à celle qui serait pardonnée par Dieu, en considération du même nombre de jours ou d'années de la pénitence canonique en usage dans la Primitive Eglise.

Appliquée à une âme du Purgatoire, cette âme sera délivrée d'une peine égale à celle qui lui aurait été pardonnée, si quelqu'un avait offert pour elle, autant de jours ou autant d'années des anciennes pénitences de l'Eglise. A quel soulagement dans le Purgatoire, équivalent ces jours et ces années .... c'est le secret de Dieu.

Il est bon de savoir que ces pénitences étaient très sévères, et par conséquent, d'une grande valeur expiatrice. Le pécheur revêtait un habit noir et grossier. Femme, on lui coupait les cheveux. Le premier jour du carême, on lui mettait des cendres sur la tête, au milieu de l'assemblée, d'où notre mercredi des cendres. Et pendant le temps de la pénitence qui était plus ou moins long, selon la faute, l'on ne pouvait assister aux offices, que de la porte, et encore était-on exclu des principales parties de la Messe.

Nous allons citer quelques-unes de ces pénitences infligées pour des péchés qu'on se pardonne aujourd'hui, hélas! bien facilement. *Celui qui avait blasphémé*, devait pendant tout un carême ou quarantaine, jeûner au pain et à l'eau, tous les vendredis, et se tenir tous les dimanches, à la porte de l'Eglise, à l'heure des offices; le dernier de ces dimanches, le coupable était pieds nus et la corde au

cou. *Pour avoir dit du prochain, des paroles dommageables*, sept jours au pain et à l'eau ; *pour conversations déshonnêtes*, 30 jours de pénitence ; *pour avoir désiré commettre un péché impur*, deux ans ; *la fornication* était condamnée à trois années de pénitence, et *l'adultère*, à sept ans. En cas de refus de se plier à ces rigueurs, l'entrée de l'église était complètement interdite au coupable, et, après sa mort, il était privé de la sépulture chrétienne.

Aujourd'hui la pénitence canonique a disparu ; *la pénitence sacramentelle qui se donne en confession en est le seul vestige*. Mais si notre foi et notre énergie ressemblent si peu à la foi et à l'énergie de nos pères, le péché ne perd rien, pour cela, de sa malice, et dès lors, *la nécessité de la pénitence reste entière*. Si l'Eglise s'est relâchée d'exigences redoutables, elle n'a, par contre, renoncé à aucun principe.

Les Indulgences qui nous pardonnent totatement ou en partie les peines de l'autre vie, sont donc d'une souveraine importance, et nous devons d'autant plus nous efforcer d'en profiter, que nous sommes moins enclins à faire des œuvres satisfactoires pour nos propres péchés. "*Faites pénitence, car vous périrez tous, de la même manière*," disait Notre-Seigneur ; cette parole menaçante devrait faire l'objet de nos plus sérieuses réflexions et nous pénétrer de cette crainte de Dieu qui nous manque, indifférents que nous sommes au sujet du péché et de ses terribles conséquences.

Indulgences Locales, Personnelles, Réelles.

Les indulgences plénières ou partielles peuvent être locales, personnelles et réelles.

L'indulgence *locale* est celle qui est attachée à un lieu, comme une église, un autel ; par exemple, l'indulgence attachée à l'autel privilégié du Rosaire.

L'indulgence est dite *personnelle* quand elle est accordée pour une bonne œuvre personnelle, sans plus, et indépendamment de tout le reste ; par exemple, la récitation du Rosaire, la visite des malades, etc.

L'indulgence *réelle* est celle qui est appliquée à des objets de dévotion, comme crucifix, chapelets, médailles, etc.

CONDITIONS GENERALES POUR GAGNER LES INDULGENCES.

L'état de grace.

1° Avant tout, il faut être en état de grâce. Il conviendrait donc de commencer toujours par la confession, les œuvres prescrites ; ou, du moins, *il faut, de toute nécessité, que la dernière de ces œuvres, s'accomplisse en état de grâce.*

2° *Quant à l'indulgence plénière* en particulier, il ne suffit pas pour la gagner d'être en état de

grâce ; il faut encore *être exempt de tout péché véniel, voire même de toute affection au péché véniel.* La raison en est facile à comprendre : la peine ne saurait être pardonnée tant que survit la faute, puisque c'est la faute qui engendre la peine. Donc celui qui ne regretterait pas certain péché véniel, n'obtiendrait pas la rémission de la peine due à ce péché ; et ainsi il gagnerait non une indulgence plénière, mais seulement l'indulgence partielle que représente le pardon de la peine due aux autres péchés déjà pardonnés.

3° Pour les indulgences partielles, la confession n'est pas requise. C'est une règle générale. S. C. I., 31 janv. 1893.

L'INTENTION.

1° Il faut avoir l'intention de gagner les indulgences. L'intention actuelle (c'est-à-dire pour chacune en particulier) n'est pas requise ; il suffit d'une intention formellement exprimée et non révoquée. Il est, cependant, prudent de la renouveler de temps en temps.

2° Que l'on fasse aussi porter cette intention sur toutes les indulgences que l'on ne connaît pas, mais dont on fait les œuvres sans le savoir.

3° Il est encore à conseiller que l'on offre à l'avance pour les âmes du Purgatoire, toutes les indulgences qui leur sont applicables, se réservant celles qui sont accordées pour l'heure de la mort.

L'accomplissement des œuvres prescrites.

1° Il faut remplir toutes les conditions prescrites. L'omission d'une seule suffirait à empêcher le gain de l'indulgence.

2° Une œuvre déjà obligatoire, par exemple, l'assistance à la Messe le dimanche, ou la lecture du bréviaire pour les prêtres, ne peut remplir la condition de la prière exigée d'ordinaire pour le gain d'une indulgence. On ne saurait, en effet, satisfaire par un seul acte, à deux obligations dont chacune exige un acte à part. S. C. I., 29 mai 1841.

3° Dans les communautés religieuses, la règle n'obligeant pas ordinairement sous peine de péché, les prières et pratiques de dévotion qui y sont en usage, comme l'office de la Sainte Vierge, etc., peuvent remplir la condition de la prière ou œuvre pieuse exigée pour l'indulgence; il suffit de diriger son intention à cet effet. S. C. I., 7 mars 1888.

CONDITIONS SPECIALES POUR GAGNER LES INDULGENCES.

Confession.

1° Les fidèles peuvent désormais, pour remplir la condition de la confession, se confesser l'un des huit jours (octiduum), précédant la fête à laquelle est attachée l'indulgence plénière à gagner. S. O., 23 avril 1914.

2° A la demande des évêques, le Pape permet à ceux qui ont la louable habitude de se confesser au moins tous les quinze jours, de gagner toutes les indulgences plénières qui se présentent d'une confession à l'autre. Auraient-ils négligé quelquefois, de le faire, que cette omission ne détruit aucunement leur habitude, et ils continuent de jouir de leur privilège. S. C. I., 23 nov. 1878. C'est aux fidèles de s'enquérir auprès de leurs prêtres si pareil Indult existe dans leur diocèse.

3° Afin d'encourager la pratique de la communion quotidienne, le Pape Pie X a permis à tous ceux qui ont coutume de communier tous les jours (quand même ils s'en abstiendraient une fois ou deux, dans le cours de la semaine) de gagner toutes les indulgences — en autant que la confession est requise — *sans être astreints à aucun règlement particulier sur ce point.* S. Office, 14 fév. 1906.

4° Pour ce qui est des invalides, malades ou autres qui, pour cause d'empêchement physique, ne peuvent quitter leur maison, les confesseurs sont autorisés à commuer en d'autres œuvres pies, la communion et la visite exigées pour le gain de certaines indulgences; mais l'Eglise n'a pas cru devoir aller plus loin, et, jusqu'ici, le confesseur n'est pas admis a commuer la confession. C'est donc qu'à ses yeux, le prêtre, au moins dans la généralité des cas, ne peut avoir d'excuse à faire valoir pour se dispenser de visiter et de confesser les malades, au moins tous les quinze jours.

5° La confession est exigée, mais, il n'est pas nécessaire, comme c'est le cas pour certaines âmes pi-

euses, que l'absolution sacramentelle soit donnée. S. C. I., 15 déc. 1841.

Communion.

1° Quand la communion est requise, elle peut se faire même la veille du jour auquel est attachée l'indulgence. S. C. I., 6 oct. 1870.

2° Pour donner aux malades, aux personnes faibles de santé, et, en général, à tous ceux qu'une raison sérieuse empêche de communier, une plus grande facilité pour gagner les indulgences, le confesseur peut remplacer la communion par un autre acte de piété. S. C. I., 18 sept. 1862.

3° On commue ordinairement la communion en la récitation du tiers du Rosaire. S. C. I., 25 fév. 1877.

4° Les infirmes qui vivent en communauté avaient été exclus du privilège mentionné plus haut, parce que apparemment, il leur est plus facile de recevoir la sainte communion. Mais, la même concession fut étendue depuis, aux communautés religieuses. S. C. I., 16 janv. 1886.

5° Quant aux enfants qui n'ont pas encore communié, le confesseur peut également commuer la communion en un autre acte de piété.

Visite.

1° Les visites d'une église qui doivent être faites, pour gagner les indulgences, à un jour où à une fête

déterminés, peuvent désormais se faire à partir de midi le jour qui précède celui de l'indulgence jusqu'à minuit du jour même de l'indulgence. Et cela s'applique à toutes les indulgences, soit plénières, soit partielles, soit qu'on puisse les gagner seulement une fois le jour, soit toties quoties, c'est-à-dire à chaque visite, comme à la grande fête du Rosaire. Et pour cela, on peut se régler d'après n'importe quelle manière de compter le temps ou le jour. S. O., 26 fév. 1911.

2° Pour séparer une visite d'une autre, il suffit de dépasser le seuil de la porte de l'Eglise. S. C. I., 29 fév. 1867.

3° Dans les collèges, séminaires, orphelinats, académies, hospices, maisons de religieux ou de religieuses, sociétés ou cercles catholiques où se trouve, avec l'autorisation de l'évêque, une chapelle ou oratoire domestique, *les membres de ces institutions, ainsi que les personnes du service*, peuvent pour y gagner les indulgences, visiter cette chapelle domestique lorsque dans la concession de l'indulgence on ne spécifie aucune église en particulier. S. Office, 14 janv. 1909.

4° Si la visite doit se faire dans une église déterminée et qu'on en soit empêché pour une raison valable, il reste toujours la ressource de faire commuer cette obligation en une autre œuvre de piété. S. C. I., 16 juillet 1887.

5° Dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, à partir du 1er novembre jusqu'au 1er mai exclusivement, les indulgences qui requièrent la visite à l'église ou à l'autel du Rosaire,

peuvent se gagner en faisant cette visite à la sacristie, si le Saint Sacrement y est conservé. S. C. I., 20 juin 1880.

Ce serait une grande faveur que la même concession fut étendue aux soubassements, et, de particulière à tel ou tel diocèse, devint universelle.

Mais, la visite à l'autel du Rosaire étant impossible surtout en hiver, les confrères n'ont qu'à demander à leur confesseur, de la commuer en la visite de l'autel du soubassement ou une autre œuvre pie.

6° Les confrères du Rosaire vivant dans les collèges, orphelinats et autres institutions mentionnées au no. 3, peuvent gagner toutes les indulgences pour lesquelles est prescrite la visite de l'église de la Confrérie, en visitant leur propre église. Tous les autres légitimement empêchés doivent suivre la règle générale, qui est de faire commuer la visite, en une autre œuvre pieuse. L'on voit que de cette façon, personne n'est privé des moyens de gagner les indulgences. Même éloigné de toute Confrérie et de toute église, un Confrère, le jour de la fête du Rosaire, par exemple, ne sera aucunement empêché de gagner autant d'indulgences que sa piété peut en désirer. Léon XIII, In eâ., n. 31, 29 août 1899.

7° Si la visite prescrite est celle de la propre église paroissiale, on peut, quand on est à l'étranger ou en voyage, visiter l'église du lieu où l'on se trouve. Acta S. Sedis, XXXVIII, 351.

8° Toutes les conditions requises, excepté la confession, peuvent être *commuées* par le confesseur

sur la demande du pénitent, *même en dehors du confessional.*

Prières.

1° Les prières sont laissées au choix des fidèles, à moins que de spéciales ne soient prescrites. S. C. I., 13 sept. 1888.

2° La plupart des auteurs enseignent que cinq Pater et cinq Ave, ou une dizaine de chapelet, remplissent la condition exigée de prier aux intentions de l'Eglise. Beringer, vol. 1, p. 101.

3° Il est requis de prier, en général, aux intentions du Pape, sans qu'il soit besoin de connaître ces intentions par le détail. Decr. auth. n. 544, ad. 3.

4° Ces prières peuvent se dire où on le juge bon, à moins qu'il ne soit spécifié de les faire en un endroit déterminé, soit à l'église, soit ailleurs.

REITERATION DES INDULGENCES.

1° Selon le décret encore en vigueur, du 7 mars 1678, l'indulgence plénière attachée à une pratique, ne peut être gagnée qu'une seule fois par jour. Sont exceptées les concessions plus larges du Saint-Siège, par exemple, l'indulgence toties quoties du Rosaire, etc.

2° Quant aux *indulgences partielles*, on les gagne — et sans exception — *autant de fois qu'on en accomplit les œuvres*. *S.-Office*, 24 juin 1914.

TRANSFERT DES INDULGENCES.

Lorsqu'une fête à laquelle est attachée *une indulgence*, est transférée à une autre date, pour sa solennité extérieure, l'indulgence est aussi transférée et *ne peut se gagner que le jour de la solennité*. *S. C. I.*, 6 mai 1852.

POURQUOI TANT D'INDULGENCES.

Pourquoi multiplier les indulgences comme on le fait aujourd'hui? La pensée de l'Eglise vise un but encore plus élevé que la condonation de la peine temporelle due au péché : *l'amélioration morale du chrétien*. En effet, la remise de cette peine temporelle est accordée, moyennant certaine conditions, confession, communion, jeûnes, prières, etc. Or, qui ne voit qu'en offrant des indulgences, l'Eglise provoque les fidèles à accomplir toutes ces œuvres sanctifiantes qu'ils n'auraient pas faites sans cela, et qui leur valent un redoublement de vie surnaturelle. "Quelques-uns s'amusent quand ils voient de pieuses personnes sortir par une porte et rentrer par l'autre, afin de gagner un plus grand nombre de fois, l'indulgence de la Portioncule; pour ma

part j'en suis ému, admirant combien d'humilité et de foi se dépensent dans ces circulations monotones." Père Sertillanges, O. P.

CATALOGUE DES INDULGENCES DU ROSAIRE.

A part celles concédées par le Pape Pie X, toutes les indulgences du Rosaire sont contenues dans le Catalogue qu'approuva et promulgua Léon XIII, le 29 août 1899. Comme ce Catalogue est susceptible de présenter à l'intelligence du grand nombre, des difficultés sérieuses, nous en donnons ici, sous seize titres différents, un résumé clair et méthodique. Pour montrer quel esprit a inspiré ce travail et prévenir tout reproche de fantaisie dans une matière qui en r ; rouve jusqu'à l'ombre, nous indiquerons pour chaque indulgence, le numéro correspondant du Catalogue officiel que chacun, s'il le désire, pourra vérifier.

Léon XIII, dans son encyclique du 5 septembre 1898, parle du "*merveilleux trésor d'indulgences dont le Rosaire est enrichi.*" Sachons donc en faire bénéficier les Pauvres Ames qui les attendent de notre piété, selon les vues mêmes de la miséricorde de l'Eglise qui nous les offre.

"Puisse cette Constitution offrir à tous les fidèles "du Christ, des stimulants et des récompenses pour "leur piété, afin qu'à leur heure suprême, ils puis-"sent être soulagés par le secours de Marie, et

"s'endormir doucement sur son sein. DIUTURNI., 5 sept. 1898.

I.

INDULGENCES POUR L'ADMISSION DANS LA CONFRÉRIE.

Deux indulgences plénières.

1° *La première*, si confessé et communié, on est reçu dans la Confrérie (n. 1).

2° *La seconde*, si dûment admis dans la Confrérie et confessé, on reçoit la sainte communion dans l'église de la Confrérie, récite un chapelet ou tiers du Rosaire, et prie aux intentions de l'Eglise (n. 2).

Note. — L'on peut gagner ces indulgences, soit le jour même de l'admission, soit le dimanche ou jour de fête le plus proche (n. 2).

II.

INDULGENCES DE L'AUTEL PRIVILÉGIÉ.

C'est *l'indulgence la plus précieuse*, et peut-être la moins comprise de toutes. Qu'on veuille bien se reporter à la page 132, où nous donnons là-dessus, les renseignements nécessaires. Il suffira de dire ici que dans les églises où est établie la Confrérie, *l'autel est privilégié en faveur de tout défunt* (n. 60).

III.

Indulgences pour la récitation même du Rosaire.

1° Pour la récitation du Rosaire entier : *indulgence dite de la Couronne d'Espagne*. Quoique considérable, cette indulgence, n'a pu cependant, être exactement précisée jusqu'ici, faute de documents (n. 4).

2° *Une indulgence plénière, une fois le jour*, pour les Confrères qui dans les vingt-quatre heures du jour naturel, c'est-à-dire de minuit à minuit, récitent un Rosaire entier pour le triomple de l'Eglise (Pie X, 12 juin 1907).

3° *Pour le simple fait de réciter le Nom de Jésus dans chaque Je vous salue Marie*, du Rosaire : indulgence de *cinq ans et cinq quarantaines*, c'est-à-dire environ 2,025 jours ; ce qui donnerait pour les 150 Ave, un total d'à peu près 303,750 jours (n. 8).

Note. — Cette prière, autrefois, ne contenait pas le Nom de Jésus. C'est par les soins de S. Bernardin de Sienne, franciscain, mort en 1444, que le Nom de Jésus fut universellement ajouté à la Salutation Angélique.

4° Indulgences dites de Benoit XIII : 100 *jours pour chaque Pater ou Ave* (n. 2 App).

5° Les Rosaires ont-ils été bénits pour les indulgences Papales ou Apostoliques, celles de sainte Brigitte et des Pères Croisiers, *que l'on gagne toutes ces indulgences par une seule et même récitation*. Voir indulgences connexes du Rosaire, p. 128.

6° Indulgence de 300 jours, chaque fois que récitant le Rosaire, on ajoute après le Gloire soit au Père : *Gloire, amour et reconnaissance au Sacré-Cœur de Jésus*, à quoi l'on répond : *Maintenant, partout et toujours* (Pie X, 8 janv. 1908).

Note. — Pour gagner ces indulgences et d'autres encore dont nous ne parlons pas ici, il n'est pas nécessaire de les connaître toutes en détail, et il suffit d'exprimer, une fois pour toutes, son intention de les gagner.

IV.

Indulgences pour la récitation du Rosaire en commun.

1° Indulgence de *dix ans et dix quarantaines, une fois par jour*, pour ceux qui récitent avec d'autres, au moins un chapelet, soit chez eux, soit à l'église (n. 44 App.).

2° *Indulgence Plénière, le dernier dimanche de chaque mois*, aux conditions ordinaires, pour ceux qui, durant le mois, ont récité avec d'autres, soit à la maison, soit à l'église, un Rosaire entier, par semaine (n. 5 App.).

V.

Indulgences pour la récitation du Rosaire dans l'église de la Confrérie.

Indulgence de 50 *ans, une fois par jour*, s'ils récitent le chapelet ou tiers du Rosaire, dans la cha-

pelle de la Confrérie, ou dans une partie de l'église d'où l'on puisse apercevoir l'autel du Rosaire ; ou bien dans toute autre église ou oratoire public, s'ils habitent hors de la ville où est érigée la Confrérie (n. 5).

VI.

Indulgences pour le port du Rosaire.

Les membres de la Confrérie qui portent pieusement sur eux, le rosaire, gagnent *chaque jour*, 100 *ans et* 100 *quarantaines d'indulgence* (Pie X, 30 juillet 1906).

VII.

Indulgences pour la Messe Votive du Rosaire.

La Messe Votive du Saint Rosaire ne peut se dire que deux fois la semaine. Il dépend du Directeur de renseigner les fidèles à ce sujet.

1° *Toutes les indulgences attachées à la récitation du Rosaire entier*, sont accordées aux Confrères-prêtres qui célèbrent, à l'autel du Rosaire, la Messe Votive suivant le missel romain, pro diversitate temporis, ainsi qu'aux Confrères qui assistent à cette Messe et y prient dévotement (n. 33).

2° *Une indulgence plénière, une fois par mois, pour ceux qui ont l'habitude* de célébrer ou d'entendre cette messe votive, quand confessés, ils communieront à un jour laissé à leur choix et que nous

conseillerions de fixer au dernier dimanche du mois (n. 34).

VIII.

INDULGENCES POUR LE PREMIER DIMANCHE DU MOIS.

Trois indulgences plénières peuvent être gagnées par les membres de la Confrérie qui auront, au préalable, reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie :

1° *La première*, pour ceux qui visitent la chapelle ou l'église de la Confrérie, et y prient aux intentions du Pape (n. 24).

2° *La deuxième*, pour ceux qui assistent à la Bénédiction du S. Sacrement, dans l'église de la Confrérie et y prient aux intentions du Pape (n 24).

3° *La troisième*, pour les Confrères qui assistent à la procession du premier dimanche du mois, visitent la chapelle ou l'autel du Rosaire, et y prient aux intentions de l'Eglise (n. 19).

Note. — Pour les malades et ceux légitimement empêchés, le Pape lui-même a commué les conditions de la troisième indulgence, en la récitation d'un chapelet (n. 19).

L'assistance à la Bénédiction du S. Sacrement ainsi que toutes les autres conditions requises pour gagner une indulgence, peuvent — rappelons-le-nous — être commuées par le confesseur en une autre œuvre pie. La confession fait exception à cette règle.

IX.

Indulgences attachées à certaines fêtes.

Annonciation.

Trois indulgences plénières.

1° *La première*, si confessé et communié, on récite un chapelet ou tiers du Rosaire (n. 13).

2° *La deuxième*, si l'on assiste à la procession faite, soit le jour même de la fête, soit un jour de l'octave (n. 20).

3° *La troisième*, si confessé et communié, le confrère visite une église quelconque ou oratoire public, et y prie aux intentions du Pape. Cette indulgence peut être gagnée, soit le jour même de la fête, soit un jour de l'octave (n. 27).

Purification, Visitation, Assomption, Nativité, Présentation et Immaculée Conception.

Deux indulgences plénières telles qu'indiquées dans les nos. 2 et 3 de l'Annonciation.

La fête patronale de l'église (*n.* 64), *l'Epiphanie* (*n.* 26), *deux vendredis du Carême laissés au choix de chacun* (*n.* 26), *le vendredi après le dimanche de la Passion ou fête de Notre Dame des Sept Douleurs* (*n.* 27), *le troisième dimanche d'avril* (*n.*

29)*, *la Pentecôte* (*n.* 26), *la Fête-Dieu* (*n.* 64), *le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge ou fête du Saint Nom de Marie* (*n.* 28)**, *un jour dans l'octave du Saint Rosaire* (*n.* 63), *la*

---

* Pavie, capitale de la Lombardie, étant ravagée par la peste, ses habitants implorèrent le secours de la Reine du Saint Rosaire et firent le vœu que s'ils en étaient délivrés, ils bâtiraient une chapelle en son honneur, dans l'église des Dominicains. Le fléau disparut et la chapelle fut construite. Tous les ans, le troisième dimanche d'avril, on célébrait le souvenir de ce bienfait, par des actions de grâces solennelles à la Reine du Rosaire. L'indulgence plénière accordée pour la visite, ce jour-là, de la chapelle du vœu, fut, dans la suite, étendue à toutes les confréries du Rosaire.

** En 1683, 250,000 Turcs mettent le siège devant Vienne, capitale de l'Autriche. Dans tout l'empire on prie avec ferveur, Notre-Dame du Rosaire. Le 12 septembre, Jean III Sobieski, roi de Pologne, à la tête de 25,000 soldats Polonais précédés de l'étendard de la Vierge, engage le combat avec l'ennemi qu'il taille en pièces. Ce beau triomphe ayant été remporté le jour de la fête du Saint Nom de Marie, le Vén. Innocent XI, en cette même année, étendit cette fête à toute l'Eglise et y attacha une indulgence plénière en faveur des confrères du Rosaire.

Toussaint (*n.* 26)*, *et un jour dans l'octave des Morts* (*n.* 26) :

Une indulgence plénière, pourvu que confessé et communié, l'on visite la chapelle ou l'autel de la Confrérie, et y prie aux intentions du Pape (voir nos. ci-haut).

Note. — A la Pentecôte et aux deux vendredis du Carême sus-mentionnés, il suffit, pour ce qui regarde la visite, de la faire à une église quelconque (note b du n. 27).

Noël, Pâques et Ascension.

Deux indulgences plénières.

1° *La première*, aux conditions ordinaires. Pour ce qui est de la visite requise, à Noël, elle doit se faire à la chapelle ou à l'autel du Rosaire (n. 26) :

---

* *Portioncule des Morts.* Bien qu'elle ne se rapporte pas au Rosaire, qu'il me soit permis pour l'amour des Pauvres Ames, de rappeler aux fidèles l'immense faveur de la Portioncule des Morts, c'est-à-dire la faculté de gagner, *toute la journée du 2 novembre jusqu'à minuit et dès la veille, à partir de midi, une indulgence plénière, chaque fois* que confessés et communiés, ils font une visite à l'église et prient aux intentions du Souverain Pontife. L'Eglise conférant aux prêtres le privilège de célébrer trois Messes, que nous manque-t-il pour *faire du jour des Morts, le jour des Elus*, si grande est la facilité que nous avons de leur ouvrir les portes du Ciel.

à Pâques et à l'Ascension, cette visite peut être faite à une église quelconque (note b du n. 27).

2° *La seconde*, dite des Stations, pour ceux qui visitent, soit cinq autels dans une église ou oratoire public, soit cinq fois le même autel, dans les églises qui n'en ont pas cinq (n. 32)*

Jeudi Saint.

Une indulgence plénière, celle des Stations (n. 32) telle qu'indiquée ci-haut.

Aux quatre anniversaires célébrés

1° Le 10 novembre, pour les Frères et Sœurs des trois Ordres de la famille dominicaine.

2° Le 4 février, pour les âmes de leurs parents et alliés.

3° Le 5 septembre, pour leurs familles et bienfaiteurs.

4° Le 12 juillet, pour ceux enterrés dans leurs églises et cimetières.

Une indulgence plénière pour les Confrères qui assistent à ces services pour les défunts dans une église de Dominicains, pourvu que confessés et communiés, ils y prient aux intentions du Pape (n. 49).

---

* Les indulgences dites des Stations ne peuvent être gagnées qu'*une seule fois* aux jours fixés, alors même qu'on ferait partie de plusieurs confréries qui y donnent droit. S. C. I., 13 sept. 1905.

X

Portioncule Dominicaine ou indulgences Plénières de la Fête du Très Saint Rosaire.

Non seulement les Confrères, mais encore tous les fidèles qui ont reçu les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, peuvent *depuis la veille à midi et toute la journée de la fête jusqu'à minuit du lundi suivant, gagner une indulgence plénière, autant de fois qu'ils visitent l'autel de la Confrérie* (n. 62) Au sujet de la visite, voir p. 107.

Note. — A l'origine, l'indulgence toties quoties attachée à la fête du Rosaire, était limitée à la Confrérie de Martorell, petite ville située à sept lieues de Barcelone, en Espagne, et à cinq, de Manrèse C'était un privilège accordé à son seigneur Don Luis de Requesens, un des principaux héros de la bataille de Lépante, 7 octobre 1571.

XI.

Indulgences ponr la neuvaine à Notre-Dame du Saint Rosaire.

Une indulgence plénière pour ceux qui *à une époque quelconque de l'année*, vaquent durant neuf jours à de pieux exercices en l'honneur de la Reine du Rosaire, sous la forme de prières approuvées par l'autorité ecclésiastique. Cette indulgence est accordée le jour choisi au gré de chacun, soit pendant la neuvaine, soit pendant les huit jours qui la sui-

vent immédiatement, pourvu que confessés et communiés, ils prient aux intentions de l'Eglise (n. 8 App.).

XII.

Indulgences des quinze samedis du Rosaire.

Une indulgence plénière pour chacun des quatre samedis laissés au choix des Confrères, si, durant quinze samedis consécutifs (immédiatement avant la fête du Rosaire ou même à une époque quelconque de l'année), confessés et communiés, ils visitent l'église de la Confrérie, et y récitent le tiers du Rosaire aux intentions du Pape (n. 36 et n. 6 App.)

Note. — Les Confrères qui ne pourraient s'acquitter de ces exercices le samedi, peuvent y substituer le dimanche, sans perdre les indulgences (note du n. 6 app.).

XIII.

Indulgences pour le mois du Saint Rosaire.

Deux indulgences plénières.

1° *La première* au jour de leur choix, pour les Confrères qui assistent au moins dix fois à l'exercice du mois d'octobre habituellement institué dans les églises des Frères Prêcheurs, pourvu qu'ils reçoivent les Sacrements et prient aux intentions du Pape (n. 38).

2° *La seconde*, au jour choisi par eux, pour les Confrères qui *après l'octave de la fête du Rosaire*, récitent le chapelet au moins dix fois dans le cours du mois d'octobre, soit à l'église, soit à la maison, pourvu qu'ayant reçu les Sacrements, ils visitent une église, et y prient aux intentions du Pape (n. 11 app.).

XIV.

Indulgences pour la méditation quotidienne.

Une indulgence plénière une fois par mois, au jour choisi par eux, pour les Confrères qui, chaque jour, pendant un mois entier, consacrent au moins un quart d'heure à la récitation du Rosaire ou à une autre forme d'oraison mentale, sans autre condition que de se confesser et de communier (n. 43).

Nous conseillerions le dernier dimanche du mois pour gagner cette indulgence.

XV.

Indulgences pour la visite des Confrères malades.

Une indulgence *de trois ans et trois quarantaines*, *chaque fois* que des confrères du Rosaire visitent d'autres confrères malades ou infirmes (n. 47).

XVI.

Indulgences à l'article de la mort.

A l'article de la mort, les Confrères peuvent bénéficier de cinq indulgences plénières.

1° *La première*, qui devra être appliquée avec la formule de Benoit XIV, par tout prêtre, même en dehors de la confession, aux Confrères qui auront récité *habituellement* le Rosaire entier, chaque semaine (n. 54).

Note. — Le confrère aurait-il omis de réciter le Rosaire de temps à autre, au cours de sa vie, qu'il ne laisserait pas pour cela d'avoir droit à cette indulgence : il est de la nature même de l'habitude, en effet, de subsister en dépit de quelques omissions isolées.

2° *La seconde*, à ceux qui meurent tenant en main le cierge bénit du Rosaire ; pourvu qu'ils aient récité au moins une fois en leur vie, le Rosaire entier (n. 55)

3° *La troisième*, pour ceux qui reçoivent les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie (n. 56).

4° *La quatrième*, si, avec des sentiments de contrition, ils invoquent le Très Saint Nom de Jésus, au moins de cœur, ne le pouvant plus des lèvres (n. 57).

5° *La cinquième*, si, après avoir reçu les Sacrements, ils déclarent professer la foi de l'Eglise Romaine (il suffit pour cela de réciter le Je crois en Dieu), et se recommandent à la Sainte Vierge en lui adressant la prière suivante :

Salut, ô Reine, mère de miséricorde, notre vie, notre douceur et notre espérance, salut! Enfants d'Eve, malheureux exilés, nous élevons nos cris vers vous; nous soupirons vers vous, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes. Oh, de grâce, notre avocate, tournez donc vers nous, vos regards miséricordieux, et, après cet exil, montrez-nous Jésus, le fruit béni de vos entrailles. O clémente, ô charitable, ô douce Vierge Marie! (n. 59).

Voilà les cinq indulgences plénières dont le confrère du Rosaire peut profiter à l'heure de la mort.

Ici, il nous faut faire justice d'un préjugé fort répandu, lequel nous invite à choisir parmi ces cinq indulgences, celle qui nous conviendra, sans nous mettre en peine des quatre autres; parce que, dit-on, "gagnant une indulgence plénière, tous les péchés sont effacés, et partant, les autres sont tout simplement inutiles."

Comme de toutes les indulgences du Rosaire, ces cinq offertes à l'article de la mort, sont les seules qui nous puissent être appliquées, — toutes les autres l'étant aux Pauvres Ames — il devient urgent de se mettre en travers de cette grossière ignorance et l'empêcher de priver les âmes, de ces miséricordieuses largesses de l'Eglise, au moment même où à la veille d'entrer dans leur éternité, elles en ont un si pressant besoin. Je réponds donc:

Evidemment, *selon la nature des choses*, une seule indulgence plénière payant toute notre dette vis-à-vis de la Justice de Dieu, l'on ne peut en gagner

qu'une ; et ce principe de bon sens rappelé par la Sacrée Congrégation des Indulgences, il ne faut pas le perdre de vue. Mais, *en pratique*, comme on est loin d'être sûr d'avoir gagné cette indulgence plénière, eu égard à des dispositions imparfaites qui la rendent, de ce chef, partielle, il s'ensuit qu'il est opportun de faire les œuvres prescrites afin de gagner ce que l'on pourra des indulgences plénières accordées.

C'est ce qui explique pourquoi une sainte Catherine de Sienne, après avoir reçu sur son lit de mort, l'indulgence plénière que lui avait accordée Grégoire XI, demanda qu'on lui appliquât aussi, celle obtenue du Pape Urbain VI. Drane. Sa vie, pp. 368 et 413.

Ce ne sont pas deux indulgences plénières, mais bien cinq qui nous sont offertes dans la Confrérie du Rosaire. A nous de comprendre que l'Eglise sachant que la plupart de ses enfants ne sont pas préparés à recueillir, d'un seul coup, le plein bénéfice d'une indulgence plénière, invite leur faiblesse à s'y essayer pour ainsi dire, à *cinq reprises différentes, attendant de cette multiplicité même, la purification plénière de leurs âmes.*

Cette explication n'est qu'un résumé de la doctrine de l'Eglise. Déjà en 1886 — et à propos précisément des cinq indulgences plénières, pour l'article de la mort — le Secrétaire de la Congrégation s'était exprimé dans le sens que je viens d'indiquer. Après avoir appuyé sur la véritable notion de l'indulgence plénière, il ajoutait : Il ne s'ensuit pas que

les différentes pratiques auxquelles est attachée l'indulgence, soient inutiles pour le moribond ; loin de là, elles le mettent de plus en plus, dans les dispositions requises pour obtenir pleinement cette indulgence. Il pourra très bien arriver, en effet, que le mourant n'ayant pas gagné l'indulgence, *à tel titre*, pour n'avoir pas rempli certaines conditions avec toute l'exactitude prescrite, *la gagne à un autre titre*, l'invocation du Saint Nom de Jésus, par exemple, ou la récitation du Salve Regina.

Voilà des notions élémentaires dont il importe de se pénétrer et qu'il faut répéter autour de soi, sans se lasser, afin de déraciner des préjugés et dissiper une ignorance qui rendent inutiles, des faveurs pourtant bien précieuses.

XVII.

INDULGENCES CONNEXES.

Le même chapelet peut recevoir en même temps que celles du Rosaire, les indulgences Papales ou Apostoliques, celles de Jérusalem ou des Lieux Saints, celles de sainte Brigitte et celles des Croisiers. Toutes ces indulgences peuvent être gagnées à la fois, par la seule récitation du Rosaire. Il suffit que les chapelets soient bénits à cet effet.

Cette faveur a été concédée, pour le chapelet de sainte Brigitte, par Benoit XIII, le 13 avril 1716,

et pour celui des Croisiers, par Pie X, le 12 juin 1907.

Nous allons nous expliquer brièvement au sujet de ces indulgences.

Indulgences Papales ou Apostoliques.

Ces indulgences sont attachées par le Pape, aux chapelets ou autres objets qu'il bénit, et peuvent être gagnées pour soi-même ou pour les âmes du Purgatoire. Il est seulement requis d'avoir ce chapelet sur soi, durant le jour, et, dans sa chambre, durant la nuit.

Si l'on récite habituellement son chapelet ou le tiers du Rosaire, l'on peut, confessé et communié, gagner *une indulgence plénière aux fêtes suivantes :*

1° Noël, Epiphanie, Pâques, Ascension, Pentecôte, Sainte Trinité et Fête-Dieu.

2° Purification, Annonciation, Assomption, Nativité et Immaculée Conception.

3° Aux fêtes de S. Jean-Baptiste, S. Joseph, SS. Pierre et Paul, chacun des saints Apôtres et la Toussaint.

4° Tout fidèle qui, à l'article de la mort, recommandera dévotement son âme à Dieu, et recevra la mort avec résignation, gagnera une indulgence plénière, pourvu que véritablement contrit, il se confesse et communie. Dans l'impossibilité où il serait de faire ces actes, il suffit qu'étant au moins contrit, il invoque de cœur, s'il ne peut le faire de bouche, le Très Saint Nom de Jésus.

Indulgences de Jérusalem ou des Lieux Saints.

Ces indulgences ne sont autres que les indulgences Apostoliques dont nous venons de parler. Il suffit que les chapelets aient touché les Lieux Saints et les reliques de la Terre Sainte, sans qu'il soit autrement besoin de bénédiction. Innocent XIII, 5 juin 1721.

Indulgences de Sainte Brigitte.

Le chapelet de sainte Brigitte est ainsi nommé, parce que sainte Brigitte de Suède, née en 1302, morte à Rome en 1373 et canonisée en 1391, en fut l'auteur et le propagateur. Ce fut elle qui fonda l'Ordre, aujourd'hui éteint, du Sauveur du Monde ou Très Saint Rédempteur. On récite ce chapelet en l'honneur de la Très Sainte Vierge et en mémoire des 63 années qu'elle est supposée avoir vécu sur la terre.

Il est composé de *six dizaines* pour chacune desquelles on dit un Pater, dix Ave et un Credo. A ces six dizaines, on ajoute un autre Credo pour parfaire le nombre sept en l'honneur des sept douleurs et des sept allégresses de Marie, et trois Ave pour compléter le chiffre des 63 années. Raccolta, p. 110.

Le Saint Siège a concédé une autre *manière dite abrégée* de réciter la couronne de sainte Brigitte et qui comprend *cinq dizaines*, composées chacune d'un Pater, de dix Ave et d'un Credo. Rien n'oblige d'a-

jouter un Pater et trois Ave, pour parfaire le chapelet.

Si nous donnons ces renseignements, c'est pour les rapports de ressemblance qu'il peut présenter avec le simple chapelet.

Pour gagner les indulgences, il est requis d'avoir son chapelet à la main, durant la récitation. En voici la liste.

1° 100 jours pour chaque grain.

2° Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, un jour du mois, pour ceux qui habituellement ont récité ce chapelet tous les jours, durant le mois.

3° Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, une fois dans l'année, un jour au choix, pour ceux qui habituellement, ont récité ce chapelet, tous les jours, pendant un an.

4° Indulgence plénière, en la fête de sainte Brigitte, — 8 octobre — pour ceux qui, chaque semaine, ont l'habitude de réciter ce chapelet, au moins une fois.

5° Indulgence plénière à l'article de la mort, pour ceux qui ayant eu l'habitude de réciter ce chapelet, une fois par semaine, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, invoqueront au moins de cœur, le Saint Nom de Jésus. Raccolta, p. 206.

Indulgences du chapelet des Pères Croisiers ou Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, de l'Ordre de la Sainte Croix.

Ces indulgences sont de 500 jours pour chaque Pater ou Ave, applicables aux âmes du Purgatoire. Elles furent accordées par le Pape Léon X, le 20 août 1516.

Les Dominicains, en temps de mission, ont tous, non seulement la faculté de rosarier, mais encore d'accorder aux chapelets les indulgences Papales ou Apostoliques, celles de sainte Brigitte et celles des Pères Croisiers, *à gagner par une seule et même récitation du Rosaire.* Pie X, 9 sept. 1908.

REMARQUES SUR L'INDULGENCE DE L'AUTEL PRIVILEGIE DU ROSAIRE.

Un autel privilégié est celui auquel le Pape a accordé le privilège suivant : Chaque fois qu'un prêtre y dit la Messe pour l'âme d'*un* fidèle mort en paix avec Dieu, il lui obtient par mode de suffrage, *une indulgence plénière* qui, en vertu des mérites laissés dans le Trésor de l'Eglise, par Notre-Seigneur, la Sainte Vierge et les Elus, est *suffisante par elle-même, à délivrer immédiatement cette âme de toutes les peines du Purgatoire.*

Différence entre une indulgence plénière ordinaire et celle de l'autel privilégié.

Il n'y en a qu'une, mais extrêmement importante : l'indulgence de l'autel privilégié ne saurait être frustrée de ses effets, attendu que le moyen par lequel elle est transmise aux défunts, est de lui-même infaillible. Ce moyen, en effet, n'est autre que le Saint Sacrifice de la Messe avec laquelle l'indulgence priviligiée forme un tout inséparable. Dès lors, ce n'est plus un particulier aux dispositions d'âme plus ou moins parfaites, qui s'efforce de la gagner, mais bien l'Eglise elle-même qui, comme telle, est toujours exaucée. De même que la Sainte Messe est un acte qui ne dépend pas de la sainteté du célébrant, parce que c'est Notre-Seigneur qui, par l'entremise de son ministre, s'offre lui-même à l'autel ; de même, cette indulgence unie étroitement au Saint Sacrifice, ne saurait dépendre des dispositions du prêtre, et c'est l'Eglise elle-même qui, priant pour cette âme avec une efficacité vraiment souveraine, acquitte toute sa dette vis-à-vis de Dieu.

L'indulgence privilégiée ne peut être appliquée qu'au seul défunt pour lequel la Messe est dite.

La Messe et l'indulgence privilégiée ne peuvent être séparées et ne doivent être appliquées qu'à un seul défunt. S.-Off., 17 juin 1915.

Comme ce défunt peut ne pas en avoir besoin ou

être incapable d'en profiter, il est à propos de formuler à l'avance son intention, au moins de façon générale, afin qu'à son défaut, une autre âme du Purgatoire en bénéficie.

Cette indulgence est-elle toujours appliquée?

Oui, à moins qu'il n'y ait un obstacle. L'application de l'indulgence, en effet, est toujours subordonnée au bon plaisir de Dieu qui, pour des raisons connues de sa seule sagesse, peut s'opposer à ce qu'elle atteigne l'âme à laquelle on l'avait destinée. Cependant, elle ne tombera pas à vide pour cela. Selon vos intentions marquées au moins de façon générale, elle sera appliquée à une autre âme du Purgatoire, et sortira en sa faveur, *son plein effet de délivrance immédiate de toutes ses souffrances*. Par cette substitution, la charité de Dieu n'aura fait que guider la nôtre et l'empêcher de dévier de son véritable but : son adorable et miséricordieuse volonté.

ENTRETIEN DE L'AUTEL DU ROSAIRE.

Orner de fleurs, l'autel du Rosaire, est un acte de piété très agréable à la Sainte Vierge. Ne serait-ce pas à conseiller que, dans nos paroisses, chaque famille cultivât des fleurs destinées à décorer l'autel de la Confrérie, surtout dans les mois d'octobre et de mai, ainsi qu'aux fêtes principales de la Sainte

Vierge. Ce gracieux hommage était affectionné de sainte Rose de Lima, Dominicaine, première Sainte et Patronne de l'Amérique. Encore enfant, elle s'était constituée la gardienne de l'autel du Rosaire au pied duquel, elle avait obtenu la connaissance de sa vocation et les plus grandes grâces de sa vie. Elle se plaisait à l'orner de fleurs et à y entretenir une exquise propreté.

AVANTAGES INDIVIDUELS DES ASSOCIES DU ROSAIRE.

Outre la conservation de la foi, l'accroissement de toutes les vertus chrétiennes, toutes les grâces, mérites et indulgences inséparables de sa récitation, le Rosaire assure encore à ses associés, un triple avantage :

I. — Protection particulière de la Sainte Vierge.

Si Marie est la reine, l'avocate, la médiatrice et la mère de tous les chrétiens ; si, comme autrefois aux noces de Cana, elle s'entremet auprès de Dieu, en faveur de ceux-là mêmes qui ne la prient point, combien plus ne fera-t-elle pas pour ceux qui en entrant dans la Confrérie, font hautement profession

d'être ses enfants. Elle les favorise de grâces nombreuses durant la vie, à l'heure de la mort, et — selon de graves auteurs — descend en Purgatoire pour consoler ses fidèles serviteurs et hâter leur délivrance.

Sont à plaindre, vraiment, ces catholiques qui, demeurant étrangers à la Confrérie du Rosaire, se privent d'un secours aussi précieux.

II. — Participation aux biens spirituels de l'Ordre de S. Dominique tout entier.

D'après une déclaration expresse de quatre Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, les Révérendissimes Barthélemy Comazio (33e) en 1484; Joachim Torriani (34e) en 1487; Séraphin Cavalli (48e) en 1573; Joseph Marie Larroca (75e) en 1890 : tout associé qui récite le Rosaire entier une fois la semaine, est admis *pendant sa vie et après sa mort*, à la participation des Suffrages ou œuvres satisfactoires accomplies par tous les religieux et religieuses de l'Ordre de saint Dominique. Souvent, ces satisfactions ou suffrages sont désignées par le mot mérite : ce dernier terme est impropre. Entendu dans son sens rigoureux, le mérite est essentiellement personnel. Dès lors, une bonne œuvre ne saurait être appliquée à un autre en tant que méritoire : elle ne peut l'être que par sa valeur satisfactoire ou expiatoire. C'est à ce point de vue que nous nous plaçons quand nous disons que les confrères du Rosaire ont part aux messes, prières, prédications, é-

tudes, veilles, abstinences, jeûnes, pénitences, aux sacrifices crucifiants que comportent les Missions lointaines ; à toutes les œuvres de zèle et de charité des religieuses, dans les écoles, les hôpitaux, etc., depuis que l'Ordre existe, c'est-à-dire 700 ans depuis sa fondation en 1216. On se fera une idée de cette faveur, par cette simple donnée : l'Ordre des Dominicains n'a pas moins de 300 Saints ou Bienheureux ayant un culte approuvé ; dans le seul XVIIe siècle, il avait donné au Ciel, 13,370 martyrs, et 26,000, dans le XVIe.

S. Dominique, chef de la famille, met ainsi à notre avoir, c'est-à-dire fait nôtre, une partie de ce trésor commun. *Quand il s'agit des indulgences de la Confrérie, tout passe aux âmes du Purgatoire ; la participation* dont je parle, au contraire, *atteint les associés et les sanctifie dans leur vie, comme elle les suit dans leur mort.*

Les prières qui, de toutes les parties du monde, descendent sur eux dans le Purgatoire, sont innombrables. Qu'on en juge : des 5,000 Messes par jour, qui se disent dans l'Ordre, ils ont leur part. En outre, tout prêtre Dominicain doit acquitter, par année, 33 Messes et chaque couvent 20, exclusivement pour les défunts, ce qui forme un total d'environ 100,000. Une fois la semaine, sauf les grandes semaines de Pâques et de la Pentecôte, l'office des Morts est récité et la Sainte Messe célébrée, ce qui ajoute encore 50 Messes par couvent, aux précédentes. Et je passe sous silence, les messes de milliers de prêtres tertiaires, ainsi que toutes les prières

ordonnées aux religieux et aux religieuses, à l'intention des défunts, lesquelles sont considérables.

Ces données ne suffisent-elles pas à faire ressortir la profonde justesse de ces paroles du Père Esser : "A raison de leur commune institution par le même "Père, et à raison de leurs rapports intimes, l'*Ordre "de S. Dominique a toujours considéré la confrérie "du Rosaire, comme une sœur*, et a voulu par suite, "partager fraternellement avec elle, les bénéfices de "son patrimoine spirituel." C'est la Communion des Saints, sous une forme réduite.

Ce que vaut ce secours aux yeux de Dieu ne saurait donc être trop apprécié. Malheureusement, ce côté avantageux de la Confrérie est loin d'avoir toujours l'heur de frapper l'attention des fidèles. Nous croyons — et avec raison — avoir fait beaucoup quand nous nous sommes recommandés aux prières d'un saint personnage ; que sera-ce donc de participer aux prières, pénitences, œuvres d'apostolat d'une armée d'âmes saintes qui durant 700 ans ont sanctifié la terre et la sanctifient encore.

Notre-Seigneur est au Ciel, *la prière vivante et permanente*, — semper vivens ad interpellandum pro nobis — et l'on pourrait appliquer les mêmes paroles à tous les saints dont il est le modèle. J'ajouterai que leurs bons offices dans ce sens, sont surtout inspirés par ces liens de famille et ces unions d'âme contractées sur la terre. La Sainte Ecriture nous parle de l'héroïque Judas Machabée visité par un songe mystérieux où le grand prêtre Onias et le prophète Jérémie lui apparaissent, plaidant devant

Dieu, la cause de leurs frères et compatriotes infortunés — II Mach., XV, 11-16. Les regards si purs d'une Jeanne d'Arc plongent dans les mêmes hauteurs bénies pour y contempler — suave vision — Charlemagne et saint Louis à genoux devant le trône de Dieu, le suppliant d'arracher à la ruine, cette nation française dont ils ont été les pères et les chefs.

Il en est ainsi des liens de confréries consacrés par l'Eglise. Loin de les briser, l'autre vie ne fait que leur donner le plein épanouissement, toute l'ampleur de tendresse dont ils sont susceptibles. Pour votre part, associés du Rosaire, comptez donc sur l'aide de vos confrères de la terre ; comptez surtout sur vos confrères du Ciel et sur cette armée d'élus de la grande famille Dominicaine qui vous a adoptés pour les siens. Nous pouvons, en toute vérité, dire des uns et des autres, qu'ils se tiennent aussi devant le trône de Dieu, plaidant notre cause avec la généreuse et sainte ardeur de leur cœur fraternel — semper viventes ad interpellandum pro nobis.

Mais, dira-t-on, une telle communication n'est-elle pas superflue, car, en vertu de la Communion des Saints (page 98), tous les fidèles en état de grâce ont déjà part à toutes les œuvres satisfactoires de Notre-Seigneur et des Elus ; que pourrait bien y ajouter la participation aux Suffrages dont vous parlez ?

Je réponds que c'est une Communion des Saints non plus générale comme la première, mais particulière, c'est-à-dire embrassant un cercle de per-

sonnes déterminées entre lesquelles *l'échange des œuvres satisfactoires ou expiatoires est encore plus intime*. Le nier serait nier l'efficacité même de la prière pour des personnes déterminées.

Ces suffrages ou expiations sont le *trésor privé de nos satisfactions personnelles;* les indulgences sont le *trésor public que forment les satisfactions de Notre-Seigneur et des Saints*. Les suffrages sont communiqués par voie *d'autorité privée*, tandis que les indulgences le sont *d'autorité publique*, celle de l'Eglise.

III. — Participation aux suffrages de tous les associés du Rosaire.

"Chacun des associés n'apportant que peu au "trésor commun, en retire cependant beaucoup ... "Tout confrère qui suit les règles de la Confrérie et "*s'acquitte de la récitation du Rosaire*, *réunit* en ses "intentions, tous les membres de la Société,lesquels "lui rendent, multiplié, le même office charitable." Léon XIII, Ubi primum., I, 2 oct. 1898.

Non seulement il y a, comme nous venons de le voir, union de prières et de bonnes œuvres entre les associés du Rosaire et tous les membres de la famille Dominicaine, mais cette société de secours mutuels s'étend encore à tous les Confrères qui la composent. C'est ce qui est rappelé dans le cérémonial de réception : "Je vous fais participants, y est-il dit, "de tous les biens spirituels de l'Ordre des Frères

"Prêcheurs, ainsi que de tous les autres biens spiri-
"tuels qui appartiennent aux frères et sœurs de la
"Confrérie du Très Saint Rosaire."

Toutefois, cette communauté d'œuvres satisfactoires *ne comprend que les pieux exercices accomplis au nom de la Confrérie*, et non les autres bonnes œuvres qui y demeurent étrangères. Mais, même ainsi réduite, elle comporte des avantages qu'on ne saurait trop priser. La Confrérie se recommande, en effet, entre toutes les autres, comme étant la plus nombreuse et la plus sainte : elle est répandue dans toute la chrétienté, et, tout ce qu'il y a de plus parfait dans l'Eglise fait du Rosaire, sa prière habituelle et sa plus chère. Il est récité sans interruption et forme un vaste concert de supplications et d'hommages qui à chaque instant monte vers le trône de la très Sainte Vierge, et à chaque instant aussi, fait descendre sur les associés, une abondance de grâces de tous genres, soit pendant leur vie, soit à l'heure de la mort, soit dans les flammes expiatrices du Purgatoire.

La prière des associés n'est donc pas isolée, mais forme partie de cette grande et universelle société mutuelle de prières qu'est la Confrérie et qui lui communique une efficacité particulière. Soutenus par la grâce et les vertus des saints auxquels nous sommes unis, nous obtenons en leur considération ce que nos prières seules ne pouvaient mériter : *Dieu nous exauce comme associés, quand il n'aurait que trop de motifs de nous repousser comme particuliers.*

Chaque grain de notre rosaire récité ainsi, devrait donc nous apparaître comme chargé de prières col-

lectives dont nous recueillons les bienfaits en y ajoutant la nôtre, si imparfaite soit-elle.

"Ma prière n'est qu'une goutte, mais en se joi-
"gnant à d'autres, en s'unissant aux pleurs de la
"croix, en allant rencontrer, timide affluent, les
"ruissellements de larmes, de sang et de sueurs fé-
"condes qui ont traversé la terre, elle acquiert le
"droit de dire : Et moi aussi, je suis océan !" Père Sertillanges, O. P.

La fameuse bataille de Lépante gagnée sur mer par les chrétiens contre les Turcs en 1571, nous fournit une preuve saisissante de ce que peuvent les confrères du Rosaire. C'était le 7 octobre, un dimanche, et les associés faisaient leur procession solennelle en l'honneur de Marie. Le généralissime de l'armée chrétienne, don Juan d'Autriche, avait eu pour gouvernante la Vénérable Catherine de Cardone qui continuait d'édifier la cour d'Espagne par la pratique des plus sublimes vertus, et excitait l'admiration de sainte Thérèse elle-même. Voyant de si graves intérêts confiés à celui dont elle avait dirigé l'enfance, cette âme d'élite résolut d'obtenir par ses prières et ses pénitences, le succès de l'entreprise. Un jour qu'elle était renfermée dans sa chambre, on l'entendit sangloter et s'écrier dans le plus grand effroi : "Miséricorde, ô mon Dieu, miséricorde ! Sauvez-nous." En prononçant ces paroles, elle se donnait la discipline jusqu'au sang. Aux échos de cette voix suppliante, les habitués du palais accoururent. Personne n'osant interroger la sainte, sur la cause de ses alarmes, on fit venir son confesseur

qui lui ordonna au nom de l'obéissance, de s'en expliquer. "Pendant que j'étais en prière, répondit-elle, le Ciel s'est ouvert à mes regards et un terrible procès commença devant le tribunal de Dieu. D'un côté se tenaient les démons qui rappelaient les innombrables péchés des chrétiens et réclamaient contre eux les sévérités de sa justice ; de l'autre, se voyaient la Sainte Vierge et les anges qui s'efforçaient d'apaiser la colère divine par l'offrande de tous les rosaires récités en ce moment dans l'Eglise entière.

"Je ne sais, ajouta-t-elle, quelle sera l'issue de ce redoutable procès, car la balance de la divine justice est aussi prête à pencher du côté de la rigueur que de la miséricorde." On la laissa à sa solitude, où elle exerça sur son corps, d'effrayantes cruautés, au milieu de gémissements dont les notes poignantes finirent par jeter à genoux, les hôtes du palais. Tout-à-coup, un profond silence se fit. Qu'était-il arrivé? Avec crainte on entre dans la chambre de la sainte. Elle est là souriante, et annonce que la colère de Dieu s'est enfin laissée fléchir : les chrétiens sont vainqueurs. On note le jour et l'heure, cinq heures de l'après-midi. Bientôt arrivent des messagers apportant la nouvelle du grand événement de Lépante : *le Rosaire de la Mère avait fait triompher le Croix du Fils.*

Confrères du Rosaire, voilà un exemple à jamais mémorable de ce que peut auprès de Dieu, l'union de vos prières. Vous ne sauriez avoir une trop grande confiance dans leur efficacité. Sans doute,

leurs effets n'auront pas l'écho retentissant d'une victoire de Lépante, mais il est dans le monde invisible des âmes, des victoires auprès desquelles pâlissent les plus glorieux faits d'armes. Ce sont les triomphes de la pureté, de la charité, de la piété, de la générosité dans le devoir sous toutes ses formes. Si là encore, la balance de Dieu — comme dans la vision de tout à l'heure — penche du côté de la miséricorde et donne la victoire, c'est que la Vierge et les anges, fidèles à leur ministère de tendresse y ont déposé tous les rosaires récités par la Confrérie, sur l'étendue du monde entier. Que de choses consolantes dans ce sens, nos Anges Gardiens ne voient-ils pas, et qu'ils nous dévoileront dans ces colloques intimes échangés avec nous sur les trônes du Paradis.

CONDITION POUR APPARTENIR A LA CONFRERIE : [1] L'INSCRIPTION.

La vieille aristocratie inscrivait le nom de ses membres sur un registre spécial, gardé jalousement comme un des plus précieux titres de gloire de la

[1] "Il n'y a pas d'archiconfrérie du très saint Rosaire à laquelle les autres s'agrègent. C'est pourquoi toute Confrérie nouvelle, par le fait de son érection canonique, participe intégralement aux indulgences et privilèges accordés par le Siège Apostolique aux autres Confréries répandues dans le monde entier." Léon. XIII, Ubi primum., VI, 2 oct. 1898. Dès lors, la Confrérie du Rosaire établie dans la plus humble de nos paroisses de campagne n'a rien à envier à celle de la Minerve qui est pourtant, l'église du Général des Dominicains.

nation. C'est ce qu'on appelle le Livre d'Or de la Noblesse.

Le registre de la Confrérie du Rosaire est le Livre d'or des membres de la famille royale de la Vierge. Il ne dépend que de notre bonne volonté de conquérir ce beau titre nobiliaire. Etre inscrit sur les humbles pages du registre de la Confrérie des privilégiés de Marie, n'est-ce pas professer de notre confiance que ce nom est encore mieux inscrit dans son cœur maternel?

1° Pour faire partie de la Confrérie, il suffit que la personne donne son nom, soit personnellement, soit par intermédiaire, et que ce nom soit inscrit sur le registre.

2° Il est requis de donner *son nom, et non point ses initiales*. Bien que cela soit à conseiller, l'inscription du nom de famille, n'est cependant pas nécessaire.

3° Les religieux et religieuses peuvent se contenter de donner leur nom de religion.

4° Les religieuses et religieux Dominicains sont du fait de leur profession, agrégés à la Confrérie. Pie IX, VIVÆ VOCIS ORACULO, 19 nov. 1871.

5° Ce privilège est aussi accordé aux Dominicaines qui sont sous la juridiction exclusive de l'évêque. S. C. I., 30 mai 1744.

6° Les Tertiaires Dominicains qui ne vivent pas en communauté n'ont pas droit à cette faveur. S. C. I., 28 avril 1716.

7° On ne peut inscrire les noms des défunts. S. C. I., 10 août 1899, ad VI,

8° Un rescrit daté du 23 avril 1914, revalide autant que besoin est, toutes les inscriptions faites jusqu'alors. La faveur s'étend à toutes les confréries.

9° Dans le même Rescrit, il est statué que dorénavant, toute personne admise dans une Confrérie, par un prêtre dûment autorisé à cet effet, pourra en gagner, sans tarder, les indulgences. Dût le prêtre oublier ou négliger d'inscrire son nom, elle appartient néanmoins à la Confrérie.

10° Les fidèles n'ont qu'à s'entendre à l'avance, au sujet de leurs noms à donner pour le Rosaire, en dresser la liste et la transmettre au curé ou au missionnaire Dominicain. De cette façon, l'on évitera une perte de temps précieux, et tout ayant été fait avec ordre et à loisir, aura chance d'être bien fait.

11° Toute personne absente peut être inscrite dans le registre, pourvu que ce ne soit pas à son insu ou contre son gré. S. C. I., 26 nov. 1880.

12° La demande d'inscription peut être faite par intermédiaire. Ibid.

OBLIGATIONS DES ASSOCIES.

1° Il n'y en a qu'une, réciter le Rosaire entier, une fois la semaine ; le premier chapelet pour la conversion des pécheurs, le deuxième pour les agonisants, et le troisième pour les âmes du Purgatoire. Ils peuvent, du reste, distribuer à leur gré, ces quinze dizaines, sur les différents jours de la semaine.

Cette obligation n'est aucunement sous peine de péché. Cependant, s'ils l'omettent — et durant le même nombre de semaines qu'ils l'omettent — ils sont privés de la participation aux avantages spirituels si importants dont nous avons parlé, page 136. Voir Chéry. Théologie du Rosaire, vol. 1, p. 299.

Les associés qui négligeraient de réciter le Rosaire durant la semaine, ne laisseraient pas, cependant, de pouvoir gagner les autres indulgences qui n'exigent pas cette récitation, par exemple, les trois plénières du premier dimanche du mois, celles du port du chapelet bénit, etc. S. C. I., 25 fév. 1877:

2° Aucun argent ne peut leur être demandé. Léon XIII, Ubi primum., I, 2 oct. 1898.

Pratiques recommandées aux Confrères.

1° Réciter le chapelet ou tiers du Rosaire, tous les jours, et s'efforcer d'en établir ou conserver l'usage dans sa famille, selon les vœux de l'Eglise. Léon XIII, Salutaris., 24 déc. 1883.

2° S'approcher des Sacrements, le premier dimanche du mois et aux fêtes principales de la Sainte Vierge. Comme un grand nombre de fidèles reçoivent la sainte communion, le premier vendredi du mois en l'honneur du Sacré-Cœur, il leur serait facile d'en ajouter une autre, le dimanche, en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire.

3° Assister aux processions et autres exercices publics de la Confrérie.

4° Travailler avec ardeur à faire connaître et à répandre la belle dévotion du Rosaire.

ROSAIRE BENIT.

Sa matière.

1° Le Rosaire peut être d'une matière quelconque, pourvu qu'elle offre une certaine solidité. S. C. I., 22 mars 1839.

2° Il est interdit de mettre des médailles à la place des gros grains. S. Off., 13 mars 1909.

3° La croix, le gr s grain et les trois petits qui tirent leur origine du chapelet de sainte Brigitte, ne sont pas requis pour l'intégrité du rosaire qui ne les suppose pas du tout.

4° Le rosaire doit être composé de cinq, dix ou quinze dizaines. Leon XIII, Ubi primum., XIII, 2 oct. 1898.

Jusqu'à présent, on ne peut citer qu'*une seule exception à cette règle*, celle concédée au Vénérable Frère Philippe, en faveur des chapelets de six dizaines des Frères des Ecoles Chrétiennes (et non pas ceux de la Doctrine Chrétienne, comme le portent certains manuels). S. C. I., 19 nov. 1873. L'on ne saurait être trop en garde contre toute affirmation contraire.

S'il suffisait simplement de la bonne foi pour gagner les indulgences, nous ne pousserions pas ce cri

d'alarme ; mais, le gain des indulgences est subordonné à des conditions strictement déterminées, et, ces conditions n'étant pas observées — qu'il y ait de sa faute ou pas — les indulgences ne sont pas supposées être gagnées. Donc, les fidèles ont tout intérêt, pour éviter certains pièges tendus à leur piété, de cultiver cette faculté directrice, ce flair surnaturel et divinateur des personnes que l'Ecriture appelle *le discernement des esprits*.

Bénédiction du rosaire.

1° Un chapelet ne peut être rosarié que par un Père Dominicain ou un prêtre qui a reçu les facultés nécessaires à cet effet.

2° Il faut, sous peine de nullité, réciter la formule prescrite. S. C. I., 29 fév. 1864. C'est aux fidèles d'être bien exacts à faire rosarier leurs chapelets, au temps désigné par le prêtre.

3° Il suffit de tenir son chapelet à la main, durant la lecture de la formule de bénédiction. L'on n'est pas requis de se mettre à genoux.

4° On peut faire rosarier son chapelet, par l'intermédiaire d'un autre.

5° Cette bénédiction peut être donnée *in globo*, c'est-à-dire à une masse de chapelets qui seraient ensuite distribués *gratuitement*. S. C. I., 12 mars 1855.

6° *En temps de mission ou retraite*, les Dominicains peuvent donner aux chapelets, les indulgences Papales ou Apostoliques, celles de sainte Brigitte

et des Pères Croisiers *à gagner par une seule et même récitation du Rosaire.* Pie X, 9 sept. 1908.

Formule française de bénédiction.

Voici la formule de bénédiction des rosaires, fort belle à méditer :

Dieu tout-puissant et miséricordieux qui, dans votre immense amour pour nous et en vue d'arracher nos âmes à la puissance du démon, avez voulu que votre Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ descendît, à l'annonce du message de l'ange, du Ciel sur la terre, prît chair dans le sein très pur de la bienheureuse Vierge Marie notre Reine, qu'il subît la croix et la mort, et que, resplendissant de gloire, il ressuscitât d'entre les morts, le troisième jour : Nous supplions votre bonté infinie de bénir et de sanctifier, en répandant sur eux la vertu de l'Esprit Saint, ces emblèmes du Rosaire consacrés par votre Eglise fidèle, à l'honneur et à la louange de la Mère de votre Fils.

Que tous ceux qui en porteront un sur eux, ou le conserveront avec respect, dans leur maison, ou encore s'en serviront pour prier dévotement, en contemplant les divins mystères selon les règles de leur sainte Confrérie, reçoivent en abondance, les sentiments d'une vive, solide et constante dévotion. Qu'ils aient part à toutes les grâces, à tous les privilèges, à toutes les indulgences qui ont été accordés par le Siège Apostolique, à cette même société. Que

partout et toujours, pendant leur vie, ils soient délivrés de tout ennemi visible et invisible, et qu'à l'heure de la mort, ils vous soient présentés, riches de bonnes œuvres, par les mains mêmes de la très Sainte Marie, Mère de Dieu. Nous vous en prions, par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du Saint Esprit, pendant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Divers usages du rosaire bénit.

1° Pour gagner toutes les indulgences que comporte la récitation du Rosaire, il n'est pas nécessaire de se servir d'un chapelet rosarié, ni même d'un chapelet, du tout, excepté pour les indulgences de Benoit XIII (voir page 114). Et même, pour le gain de ces indulgences, il suffit, quand on récite le Rosaire avec d'autres, soit à la maison, soit à l'église, que celui qui préside à la prière ait en mains son rosaire bénit. S. C. I., 22 janv. 1858.

2° Bien qu'il ne soit nécessaire de tenir le rosaire à la main que pour le gain d'un petit nombre d'indulgences, il est cependant opportun d'en agir toujours de la sorte pour cette raison qu'*étant un sacramental*, — *hoc signum Rosarii*, ainsi que le porte la formule de bénédiction — c'est-à-dire un signe particulier des grâces attachées à la grande prière de Marie, son simple usage matériel comporte toutes les précieuses et consolantes bénédictions énumérées dans la formule que nous venons de traduire.

3° C'est une coutume très ancienne parmi les fi-

dèles, de porter sur eux — pas toujours de façon ostensible, cependant — le rosaire, en témoignage de dévotion pour la Sainte Vierge. Saint François de Sales écrivait à sainte Jeanne de Chantal, le 14 octobre 1604 : "Portez le rosaire, soit à la ceinture, "soit autrement, comme une marque du désir que "vous avez d'être la servante de notre Sauveur et "de sa sainte Mère." L'on connaît la remarque aussi profonde que juste de cette femme du Tyrol, en voyant passer S. Ignace de Loyola et ses compagnons : "Ces étrangers sont sans doute des catholi-"ques, parce qu'ils portent le rosaire." Aujourd'hui encore dans les Missions sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, les indigènes catholiques portent au cou le chapelet, pour se distinguer de leurs congénères protestants, tant est vrai le mot de Léon XIII qui appelle le rosaire, *catholicæ fidei tessera*, l'emblème de la foi catholique. Pour cette raison-là même, il peut devenir, en cas d'accident, l'unique preuve que son propriétaire étant catholique, a droit aux prières accoutumées. A cette pieuse pratique, l'Eglise a accordé, pour les membres de la Confrérie, *l'exceptionnelle indulgence de* 100 *ans et* 100 *quarantaines, par jour.*

4° Un autre usage très louable aussi, c'est de placer le rosaire dans les mains des mourants et des défunts. Voir page 168.

5° Le nombre de chapelets rosariés que l'on peut avoir en sa possession, n'est aucunement limité.

LE ROSAIRE BÉNIT PERD SES INDULGENCES :

1° Par la mort de son propriétaire. S. C. I., 10 janv. 1839.

2° Celui qui hérite d'un chapelet, doit le faire rosarier de nouveau : n'est admis à s'en servir, en effet, que la personne pour laquelle il a été bénit. Ibid.

3° S'il est donné ou prêté avec intention de communiquer les indulgences. Ibid.

4° *S'il est vendu, même à prix coûtant.* S. C. I., 12 juillet 1847.

5° *Si, à son occasion, on reçoit quelque chose, à un titre quelconque, échange, présent, voire même aumône.* S. C. I., 16 juillet 1887.

LE ROSAIRE BÉNIT NE PERD PAS SES INDULGENCES :

1° S'il est prêté simplement pour suivre ou compter les prières. S. C. I., 10 janv. 1839.

2° Si quelqu'un s'en est servi à notre insu. Ibid.

3° S'il perd 4 ou 5 grains, on peut les remplacer sans qu'il soit question de le faire bénir de nouveau. Ibid.

4° Quand il est remonté à neuf, pourvu que les grains soient les mêmes, et sans s'occuper si ces grains seraient ou pas dans le même ordre qu'auparavant. Ibid.

LE ROSAIRE ET LA SAINTE MESSE

"A la Messe ou pendant la journée, — écrivait S. François de Sales, à une personne du monde — je désire que vous récitiez le Rosaire aussi dévotement que vous le pourrez."

Les fidèles trouveront là, un excellent moyen de s'associer au prêtre durant le Saint Sacrifice de la Messe.

A Rome et dans toute l'Italie, c'est ordinairement pendant la Messe, que se fait la récitation publique du chapelet dans les églises. Léon XIII prescrivit positivement d'agir ainsi pendant tout le mois du Rosaire. Ne semble-t-il pas que le Vicaire de Jésus-Christ désire faire entrer cette manière d'entendre la Messe, dans les usages du peuple chrétien? C'est une conséquence logique de tout ce qui a été dit de l'excellence de cette prière.

LE ROSAIRE ET LA RECEPTION DES SACREMENTS.

La réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie se fait, bien souvent, non seulement à intervalles trop éloignés, mais, la préparation en est défectueuse, et l'action de grâces, nulle ; ce qui est grandement à regretter. Il faut avouer qu'il est difficile, très difficile de trouver des prières qui, par leur tour simple et naturel répondent à l'état d'âme des fidèles. Que les Confrères prennent donc la

louable habitude d'y substituer le Rosaire, récitant un chapelet comme préparation, et un autre comme action de grâces. Nous sommes, hélas, incapables de parler à Dieu comme nous le voudrions, et quand il s'agit de lui exposer nos besoins d'âme surtout, ses tentations, ses défaillances, implorer les secours qui lui sont nécessaires pour remplir sa noble mission sur la terre, nous nous sentons comme écrasés par un poids impossible à soulever ; prions donc alors Notre-Dame du Rosaire. Au fur et à mesure que les Ave tomberont de nos lèvres, son cœur les recueillera, et elle-même la mère toute puissante plaidera et gagnera la cause de ses enfants, auprès de son Fils : *ut loquaris pro nobis bona et ut avertas indignationem suam à nobis.*

LA RECITATION DU ROSAIRE EN FAMILLE.

"La piété chrétienne, la moralité publique, la foi "elle-même, principe de toutes les autres vertus, "tout cela est chaque jour menacé des plus grands "périls. Nous exhortons donc vivement tous les "chrétiens à s'appliquer, soit en public, soit dans "leur famille, à réciter le Rosaire, et à ne pas cesser "ce saint exercice .... La Patronne Céleste du "genre humain exaucera ces prières et elle accordera "volontiers aux bons, la faveur de voir leurs vertus "s'accroître ; aux égarés, celle de revenir au bien et

"de rentrer dans la voie du salut." SUPREMI., 1 sept. 1883.

"Non seulement le Rosaire est avantageux comme "prière privée, mais il *devrait occuper dans chaque "famille, le rang d'honneur* qu'il occupait autrefois, "quand sa récitation marquait la fin du jour pour "toutes les maisons chrétiennes. Aussi, nous ex-"hortons et supplions tous les fidèles, de *dire le "chapelet ou tiers du Rosaire, tous les jours, sans se "lasser.*" SALUTARIS., 24 déc. 1883.

"*Le Rosaire, plus que tout autre*, a universelle-"ment *le caractère d'une prière collective et domes-"tique.*" Benoit XV. Au Père Becchi, 18 sept. 1915.

Le Rosaire, à la maison, est une rupture ouverte avec le respect humain, une véritable profession de foi au sein de la famille, ce qui est une excellente préparation à une courageuse profession de foi, dans la société. Et quel besoin n'a-t-on pas aujourd'hui de cette race de chrétiens sans peur et sans reproche, qui s'honorent de rendre à Dieu et à sa religion, ce qui leur appartient, dévouant leur vie tout entière aux nobles causes qui trouvent, hélas, si peu de réels défenseurs, même dans les rangs des catholiques.

Pères et mères, pour vous engager à introduire et à garder chez vous, l'usage du Rosaire en commun, méditez donc ces paroles du Pape que nous citions tout à l'heure et qui vous montrent dans cette prière, un puissant moyen de rendre encore meilleurs, ceux de vos enfants qui sont bons, et de

ramener dans la voie du salut, ceux qui se seraient égarés.

"Dans les familles chrétiennes, à la ville comme "à la campagne, c'était un usage sacré, à la chute "du jour, de se réunir après un dur labeur, devant "l'image de la Vierge, et d'alterner la récitation des "prières. Marie recevait avec complaisance, ce té-"moignage de fidélité et d'union cordiale. Elle é-"tait au milieu d'eux, comme une bonne mère en-"tourée d'une couronne d'enfants et les comblait "des bienfaits de *la paix domestique, présage elle-"même de la paix du Ciel.*" FIDENTEM., 20 sept. 1896.

Heureuses les familles qui auront voulu se rendre à ces appels multipliés de celui qui remplace Jésus-Christ sur la terre. La Vierge du Rosaire en éloignera les désordres et les hontes que tant d'autres expérimentent à l'heure actuelle. Elle y laissera cette bénédiction spéciale, qui caractérise de façon si touchante, bon nombre de nos familles dans la campagne surtout, et qui tient dans ces deux mots connus : "Là, les jeunes gens étaient braves, et les jeunes filles étaient chastes." C'est, dans ces âmes généreuses et pures, un parfum de Paradis, comme un joyeux mystère de roses blanches.

"Le Rosaire, — disait, il y a quelques années, un "évêque français — est une grande école où se for-"ment l'esprit et les mœurs. Dans ma dernière "tournée pastorale, j'ai été frappé d'une chose, c'est "que les populations qui ont conservé la foi, surtout "par la dévotion à l'Eucharistie et à Notre-Dame

"du Rosaire, sont des populations intelligentes et "distinguées. On peut ne pas savoir lire et écrire, "c'est une lacune, sans doute ; mais, mettez entre "les mains des enfants, des personnes de la cam-"pagne, le chapelet en leur indiquant la manière de "s'en servir par la méditation des mystères, vous "serez étonnés de voir quelle vive lumière, cette mé-"ditation communique aux âmes auparavant les plus "obscures, les plus ténébreuses ; quelle distinction "elle imprime aux sentiments et même sur le visage, "car la distinction de la physionomie est un reflet "de celle du cœur. Oui, dans les campagnes, on "rencontre de ces âmes élevées, aux sentiments no-"bles, supérieurs, et quand on remonte aux causes, "on trouve que cette éducation est le fruit du Ro-"saire. Il est si naturel que la Sainte Vierge ap-"prenne à ses fidèles enfants, ce qu'il y a de plus "grand, de plus élevé."

O mon Rosaire !
Douce prière
De ma mère et de mes aïeux,
Entre mes doigts, passe et repasse :
Jamais, je ne me lasse
De remuer tes grains pieux,
O mon Rosaire !
Douce prière
Monte légère
Vers les Cieux.

LE ROSAIRE ET LES PETITS ENFANTS.

Les prières des enfants ont une efficacité toute particulière pour protéger l'Eglise, la patrie, la famille, soulager les Ames du Purgatoire, sauver les pécheurs et peupler le Ciel.

"L'enfant qui a conservé l'innocence de son baptême, peut tout obtenir de Dieu," a dit un saint.

"Les enfants, s'écriait S. Philippe de Néri, ce sont mes aides-de-camp pour la conversion des pécheurs endurcis."

S. Vincent Ferrier, dominicain, le grand thaumaturge du moyen-âge et l'apôtre de la Bretagne (1350-1419) convoquait chaque jour tous les enfants de la ville qu'il évangélisait. Avec eux, il suppliait la Sainte Vierge en faveur des pauvres pécheurs, qui finissaient tous par se convertir.

S. Vincent de Paul disait à ses missionnaires: "Prions beaucoup; faisons prier surtout les enfants."

Selon la touchante et juste pensée de S. Jean Climaque, "le Père Céleste a un faible pour les bégaiements des petits enfants."

"Il me semble — écrivait Ozanam — qu'aussitôt que cette pauvre petite créature, si douce et si innocente, pourra murmurer une prière, il n'y aura plus rien que le Ciel puisse lui refuser."

Quand le Bienheureux Curé d'Ars était embarrassé, il appelait les enfants à l'église et priait avec eux. "Non, aimait-il à dire, on ne peut comprendre

le pouvoir que l'âme pure d'un enfant a sur le bon Dieu : ce n'est pas elle qui fait la volonté de Dieu, c'est Dieu qui fait sa volonté."

On raconte de la Vénérable Mère Rivier, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie, et tertiaire dominicaine, dont la vie ne fut qu'un échange de prières et de grâces, de confiance et de faveurs, entre elle et la divine Mère, que dans ses difficultés, elle avait l'habitude d'envoyer ses orphelins, réciter le Rosaire devant la statue de la Sainte Vierge.

En 1683, 250,000 Turcs viennent mettre le siège devant la ville de Vienne, capitale de l'Autriche. Sous l'empire d'une salutaire terreur, on organise dans tout le pays, une croisade de prières à Notre-Dame du Rosaire. Les enfants répétent avec une si grande ferveur cette admirable prière, qu'à Augsbourg, un missionnaire prédisait que bientôt ces chers petits fouetteraient les Turcs, de leurs chapelets. Les Turcs durent reculer, en effet, devant Sobieski appuyé par l'armée auxiliaire de ces petits soldats de la prière à la Vierge des batailles.

Mais, dira-t-on, les enfants ne comprennent pas ce qu'ils disent, comment pourraient-ils être exaucés?

L'Eglise dont ils sont devenus les membres par le Baptême, le comprend pour eux, et c'est elle-même qui prie par leur bouche ; prière d'autant plus efficace que le péché n'a pas élevé de barrière entre leur âme et Dieu. Cette donnée consolante, n'est qu'une application du dogme de la Communion des Saints.

En outre, n'allons pas nous hâter d'affirmer qu'ils ne comprennent pas. Leur conscience, illuminée par l'état de grâce, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, est étonnamment préparée à saisir les choses de Dieu. Faculté de splendeur et d'énergie surnaturelle, elle aura brillé déjà depuis longtemps dans leur âme quand la simple raison ne fera que jeter ses premières lueurs.

Par conséquent, pour ce qui regarde le Rosaire, on devrait enrôler les enfants dans la Confrérie aussitôt qu'ils sont capables d'en réciter les prières. L'Eglise les dispensant de la méditation des mystères, et le péché ne souillant pas leur conscience, ils peuvent gagner dans leur totalité, les indulgences insignes attachées à cette dévotion ; ce qu'on ne saurait trop apprécier, si l'on se rappelle les Ames du Purgatoire et l'extrême besoin où elles sont de nos secours.

Un jour, la Vénérable Mère Marie de la Très-Sainte-Trinité, du Tiers Ordre séculier de S. Dominique, étant en prière, son frère et sa belle-sœur, décédés depuis peu, lui apparurent. Condamnés à un dur Purgatoire, ils lui demandent un rosaire, lui recommandant de le faire dire avec elle à leur fils Thomas. Cet enfant n'avait alors que cinq ans. Comme la religieuse le récitait avec lui, elle vit auprès de ce cher petit, les âmes de son père et de sa mère qui restèrent là jusqu'à ce que le rosaire fut achevé ; après quoi remerciant leur sœur de sa charité et enveloppant leur enfant, d'un long regard de tendresse, ces âmes montèrent au Ciel, éclatantes

de lumière. Grande Année Dominicaine, janvier, p. 319.

Si, comme le dit Léon XIII, — LÆTITIÆ., 8 sept. 1893 — "les confréries du Rosaire sont comme autant de bataillons qui combattent pour la cause du Christ, sous la conduite de la Reine du Ciel," les enfants ne forment-ils pas la blanche phalange des âmes innocentes, si puissantes sur son Cœur Immaculé.

Que l'on fasse réciter le Rosaire aux enfants, non pas seulement parce qu'ils sont purs, mais pour qu'ils se gardent toujours purs. "Je n'ai jamais rencontré l'innocence, disait le Père Félix, S.J., que sous la garde de la prière."

Nous racontons plus loin, p. 176, l'admirable constance de ces enfants japonais qui versèrent leur sang pour la Religion. Sans doute, il n'est pas donné à nos enfants d'aujourd'hui d'imiter ces touchants modèles, dans le martyre de leur mort ; mais, ils peuvent se faire les gracieux émules de leurs fortes et viriles vertus, et trouver, comme eux, dans le culte du Saint Rosaire, une toute puissante sauvegarde contre les surprises et les tempêtes que leur réserve l'avenir.

LE ROSAIRE ET LA VIEILLESSE.

Qu'ai-je fait? Qu'ai-je appris? Le temps est si rapide!
L'enfant marche joyeux, sans songer au chemin;
Il le croit infini, n'en voyant pas la fin.
Tout à coup, il rencontre une source limpide,
Il s'arrête, il se penche, il y voit un vieillard.

Après les années de jeunesse et de gaieté ; après l'âge mûr et ses devoirs austères, c'est le déclin. Nous apercevons tout-à-coup que le temps a fait son œuvre : notre regard n'a plus la limpidité d'autrefois ; des rides se sont creusées sur notre front ; nos membres sont plus lents ; le corps tout entier s'appesantit et semble se courber vers la terre comme sous le poids d'un invisible fardeau. Un souffle d'hiver a passé sur notre âme assombrie ; nos sourires sont tristes et notre gaiété, furtive. C'est la vieillesse qui nous avertit de la nécessité de nous préparer aux séparations dernières, à la prochaine rencontre avec Dieu.

Les termes de vieillesse et de prière s'appellent l'un l'autre. Et quelle prière mieux que le Rosaire, préparera le vieillard à son entrée dans l'autre vie?

"Vieux comme je suis et presque aveugle, — "écrivait un prélat dominicain, Mgr Hyacinthe Bar-"beri, évêque de Nicastro — il ne saurait y avoir "pour moi d'occupation plus chère, plus agréable "que le Rosaire. Quand je prêchais, j'avais l'habi-"tude de l'appeler *la harpe de Marie*. Aujourd'hui "que la bonté du Pape a diminué le fardeau de mes "responsabilités pastorales, en me donnant un co-"adjuteur, j'ai plus de loisir pour toucher de mes "mains tremblantes, cette harpe céleste qui me rend "des sons, des harmonies impossibles à exprimer.

"Mon Rosaire, ce n'est pas pour moi, l'affaire "d'une demi-heure ou d'une heure, mais d'un temps "plus ou moins long, selon les lumières plus ou "moins vives dont me favorise le Saint-Esprit. Il

"est ma joie dans mes afflictions et le soulagement "de mes souffrances; il peuple ma solitude et me "fait converser avec Jésus et Marie, avec les anges "et avec les saints."

LE ROSAIRE ET LA MORT.

La Confrérie du Rosaire a toujours été considérée par l'Ordre de S. Dominique, comme une sœur partageant avec lui, ses grâces, ses mérites, ses privilèges de famille. L'heure de la mort en fournit une preuve particulièrement touchante. A-t-on remarqué que parmi les cinq indulgences plénières accordées pour le moment suprême, il y en a une pour la récitation du Salve Regina. Salut, ô Reine. Cette prière si belle par elle-même, captivera davantage la piété des cœurs quand nous aurons rappelé quelques épisodes saillants de son histoire dominicaine.

Le Salve Regina, en honneur dans l'Ordre de S. Dominique, encore à son berceau, rappelle les heures d'angoisse, des premiers frères tourmentés par les démons dont la Sainte Vierge, appelée par cette prière, les délivra pour toujours. Le Bienheureux Jourdain de Saxe successeur immediat de S. Dominique comme Maître Général, prescrivit en 1226, de le chanter chaque soir après l'office de Complies. Le pieux usage s'en est conservé jusqu'à nos jours. Sous quelque ciel qu'ils vivent, les Frères Prêcheurs de l'univers entier se retrouvent aux pieds de Marie, dans le chant du Salve. Précédée de deux frères

portant des cierges allumés, la procession sort du chœur et s'avance sur deux lignes recueillies, dans le sanctuaire. A ces mots *Eia, ergo, Advocata nostra.*, tous se prosternent devant l'image de la douce Reine dont la protection constante est peut-être, le plus beau chapitre de leur longue histoire.

Une glorieuse et sanglante consécration était réservée à cette coutume, peu d'années après son introduction dans la famille dominicaine.

C'était en 1260, 44 ans après la fondation de l'Ordre — 1216. Les Tatars appuyés par les Russes, avaient envahi la Pologne et leurs hordes sauvages assiégeaient la ville de Sandomir où se trouvait le couvent dominicain de St-Jacques, gouverné par le Bienheureux Sadoc comme Prieur. Or, dans la nuit du 2 juin, les religieux ayant récité l'office au chœur, selon la Règle, le novice chargé de lire le Martyrologe, gardait le silence, fixant le livre comme s'il eût présenté quelque chose d'étrange : il venait, en effet, d'y voir ces mots écrits en lettres d'or : A Sandomir, la mort de quarante-neuf martyrs. Dominant son émotion, et d'une voix où vibrent l'enthousiasme et le courage, il annonce à ses frères, le triomphe prochain de leur mort. La communauté tout entière a tressailli. Le Prieur se lève et va constater de ses propres yeux, la réalité du prodige. "Frères bien-aimés, dit alors le Bienheureux Sadoc, nous sommes quarante-neuf ici, et nous venons d'être invités par le Ciel, à verser notre sang pour le Christ. Mourons donc avec joie, sous les coups des Tatars." Plus d'une cellule dut entendre la plainte de la na-

ture devant la mort, mais sur ces victimes tombait bientôt l'ineffable paix du Christ.

Le soir, l'office terminé, les portes du chœur s'ouvrent, et les religieux s'avancent deux à deux vers l'autel de la Sainte Vierge, en chantant le Salve Regina. Au dehors, le massacre et l'incendie font rage, car, les barbares viennent de s'emparer de la ville. Guidés par les chants, ils se précipitent dans l'église, brandissant leurs terribles lances et poussant d'affreux hurlements. Le chant ne cesse pas pour tout cela : *Enfants d'Eve, malheureux exilés, nous élevons nos cris vers vous, nous soupirons vers vous, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes.* Le fer s'est abattu sur la blanche phalange des serviteurs de la Vierge, mais il y a encore quelques voix pour continuer : *De grâce, notre Avocate, tournez donc vers nous, vos regards miséricordieux, et après cet exil, montrez-nous Jésus, le fruit béni de vos entrailles.* Quarante-huit fois, les Tatars ont frappé et quarante-huit cadavres gisent sur les dalles. Ils sont là, le prieur et son conseil, les prêtres, les diacres, les clercs, les convers. De douces clartés enveloppent comme d'un linceul, les martyrs inanimés, tandis que sous les voûtes flotte un chœur de voix harmonieuses : le Salve interrompu sur la terre, s'achevait dans le Ciel. Seul, un religieux manquait à cette fête du sacrifice. Pris de terreur, il s'était blotti dans le clocher. Le noble exemple de ses frères le ramenait bientôt au poste du devoir et il venait s'offrir de lui-même aux coups des bourreaux. Sadoc aux pieds de Marie, put compter tous ses religieux : pas un ne manquait à l'appel. Brillant au-

dessus des cloîtres désolés, quarante-neuf étoiles attestaient que le couvent s'était reformé au Ciel.

A l'Ordre de saint Dominique, ces saints lèguent le cérémonial de la mort. Le Salve qui jusque-là avait marqué simplement la fin de chaque journée du religieux, marquera aussi désormais, *le soir de la grande journée de sa vie*. Arrivé à ses derniers moments, la communauté se réunit autour de son lit et chante, pour lui, le Salve Regina. C'est le chant du départ, le suprême appel de l'âme en péril et que guettent les sombres abîmes de l'éternité ; la prière humble et confiante de l'enfant qui demande à sa mère de laisser tomber sur son agonie, la bénédiction de son regard et de son sourire : *misericordes oculos ad nos converte*.

L'histoire dominicaine nous fournit à chaque page, des exemples ravissants qui nous montrent la Sainte Vierge descendant alors pour recueillir elle-même dans ses bras maternels, la pauvre âme en détresse.

C'est aussi la grâce que l'Eglise invoque sur vous, confrères du Rosaire, quand bénissant vos chapelets, elle met sur les lèvres de ses prêtres, ces solennelles paroles : *O Dieu, qu'au moment de leur sortie de ce monde, la Bienheureuse Vierge Marie, vous présente elle-même, leur âme toute riche de bonnes œuvres :* et in exitu suo ab ipsâ Beatissimâ Virgine Mariâ Dei Genitrice, Tibi plenus operibus præsentari mereatur.

C'est la même filiale confiance qui dictait ces belles paroles à Léon XIII : "Dévots du Rosaire, oui, aimons la "Couronne de Marie" comme la compagne inséparable de notre vie et notre fidèle pro-

tectrice. La tenant dans nos mains, à la dernière agonie, qu'elle nous soit alors, le doux présage de l'incorruptible Couronne de gloire." FIDENTEM., 29 sept. 1896.

Un autre usage très louable, c'est de placer le rosaire avec le crucifix, entre les mains des mourants, pour les soutenir dans leur dernière lutte contre l'Enfer, et de le déposer ensuite avec leurs restes dans le cercueil. Trait de haute inspiration chrétienne, car, si *la Croix est l'arme du Fils*, *le Rosaire est l'arme de la Mère*, et elles sont toutes deux à leur place, aux mains du soldat du Christ, qui est censé leur devoir le courage de la suprême et décisive victoire.

Sur le point de mourir, S. François de Sales après avoir reçu l'Extrême Onction, demanda qu'on lui passât son rosaire au bras, afin qu'il lui servît de solide bouclier pour repousser les derniers assauts du démon.

"Je n'ai pas peur de la vie quand je songe à ma mère" écrivait le Père Didon. Je n'ai pas peur de la mort, quand je songe à ma Mère du Ciel, pourrions-nous dire, à notre tour.

LE ROSAIRE ET LES AMES DU PURGATOIRE.

"Toutes et chacune des indulgences contenues "dans ce catalogue, peuvent être appliquées aux "âmes des fidèles qui sont morts unis à Dieu par le

"lien de la charité; excepté toutefois l'indulgence "plénière à l'article de la mort." Léon XIII, In eâ., n. 65, 29 août 1899.

Le Rosaire, à cause de sa merveilleuse prodigalité d'indulgences, a été justement appelé par l'illustre Père Faber "*la reine des dévotions indulgenciées*"[1] Que ne peut-il pas, en effet, aux mains de chrétiens fervents, pour porter secours aux prisonniers de l'Eglise Souffrante.

Le Bienheureux Jean Massias, frère convers Dominicain, qui vécut au Pérou, avait l'habitude de réciter aussi souvent qu'il le pouvait, son rosaire pour les défunts. Sur son lit de mort, et par l'ordre de son confesseur qui seul put vaincre son humilité, il déclara avoir délivré par ce moyen, un million quatre cent mille âmes, des flammes du Purgatoire; chiffre prodigieux, mais que le Pape Grégoire XVI n'a pas hésité à insérer dans la Bulle de Béatification du saint religieux.

Dans une pauvre église du Tyrol, se trouve un tableau d'un mérite artistique contestable, mais d'une haute et douce inspiration. Il représente le Purgatoire avec deux portes de sortie du côté du Ciel. A droite au-dessus d'un autel où un prêtre célèbre le Saint Sacrifice, la porte de l'Eucharistie, toute large et qui livre passage à une multitude d'âmes; à gauche, la porte du Rosaire par où des anges jettent des chapelets au milieu des flammes et en retirent de nombreux captifs. C'est sous une forme populaire et saisissante, la belle pensée du

[1] **Progrès de l'âme. Ch. XV.**

Père Demora, O. P. "Après la Sainte Messe, le Rosaire est le moyen le plus efficace de soulager les Ames du Purgatoire." Dès lors, sachons nous aussi par l'intermédiaire de nos Anges Gardiens, jeter des rosaires dans ces flammes expiatrices. De la sorte, l'Eglise n'aura pas mis inutilement dans nos mains, sous la forme d'indulgences, l'inappréciable trésor des bonnes œuvres satisfactoires de Notre-Seigneur, de sa Sainte Mère et de tous les Elus. Le temps n'est peut-être pas loin, du reste, où nous-mêmes plongés à notre tour, dans cette prison de feu dévorant, bénirons les inspirations d'une charité qui s'était interdit d'oublier les autres, à leur heure de détresse.

Dans le même ordre d'idées, c'est une pratique salutaire après le décès d'un membre de la famille, de réciter le Rosaire en commun, pour le repos de son âme. Les veilles de morts sont souvent marquées par une légèreté qui semble toucher à l'inconscience. Revenons à la touchante coutume de disposer tout pour que constamment, il se trouve près de leur corps, quelqu'un pour plaider leur cause auprès de la Vierge du Rosaire.

C'est encore un usage éminemment chrétien d'accompagner les restes mortels d'un défunt, de la maison à l'église, et de l'église au cimetière, en disant, si possible, le Rosaire à haute voix, afin que par nos prières et par l'application de nombreuses indulgences, nous venions en aide à celui que nous avons aimé sur la terre, et hâtions son entrée dans le repos et le bonheur.

"Quand tout petits, nos mères nous apprenaient "à croire, à espérer et à aimer, elles posaient, sans "y penser, les degrés par où nous remontons jusqu'à "elles, maintenant que nous les avons perdues. "Heureux ceux qui savent vivre avec les morts! "C'est souvent un excellent moyen de remplir ses "devoirs envers les vivants." Ozanam.

PATRONS DES ASSOCIES DU ROSAIRE : LE BIENHEUREUX ALPHONSE DE NAVARRETE ET SES COMPAGNONS, MARTYRS AU JAPON, DE 1614 à 1643. FETE, LE 1er JUIN.

"Autant le Rosaire est admirable pour soutenir "la foi, autant il l'est pour ranimer et entretenir la "vaillance des âmes." Léon XIII., Octobri., 22 sept. 1891.

Le 7 juillet 1867, Pie IX déclarait Bienheureux, 205 martyrs qui moururent pour la foi, au Japon, durant la persécution qui y sévit de 1614 à 1643, c'est-à-dire vingt-neuf ans. Sur ces 205 athlètes du Christ, plus de la moitié—117—appartiennent à la famille dominicaine : 59 comme membres de l'Ordre et 58 *comme associés du Rosaire.*

Le groupe des 59 membres de l'Ordre comprenait 12 prêtres, 5 frères de chœur, 4 convers et 38 terti-

aires, dont 30 hommes et 8 femmes. *Les associés du Rosaire formaient un groupe de* 30 *hommes*, 19 *jeunes gens ou enfants et* 9 *femmes*.

L'autre moitié des martyrs comptait des franciscains, des jésuites, un Père augustin — le Bienheureux Ferdinand de S. Joseph — et des chrétiens indigènes. Les Jésuites étaient portugais, tandis que les autres missionnaires étaient espagnols.

I.

Origine et débuts de la persécution.

1614-1617.

En 1614, un vaisseau hollandais s'étant brisé sur les côtes du Japon, son capitaine, Guillaume Adams, anglais et protestant, se rendit à la cour et fit entendre au mikado Cubo-Sama, que la présence des missionnaires catholiques constituait pour ses états, un extrême danger. Il n'en fallait pas davantage pour jeter la défiance dans l'âme ombrageuse du prince, et la persécution éclata en cette même année 1614. Cubo-Sama répandit des flots de sang chrétien jusqu'à sa mort en 1615. Son fils Xogun-Sama se montra par sa cruauté, le digne héritier d'un tel père. En mai 1617, notamment, étaient décapités les BB. Pierre de l'Assomption, franciscain espagnol, et Jean-Baptiste Tavora, jésuite portugais.

II.

Martyre des Bienheureux Alphonse de Navarrete, dominicain, Ferdinand de S. Joseph, augustin, et du jeune Léon, japonais.

1617.

Afin de raffermir les chrétiens par un courageux exemple, le Père Alphonse de Navarrete, dominicain, jugea alors opportun de s'offrir lui-même aux persécuteurs. Le Père Ferdinand de S. Joseph, augustin, et un jeune japonais nommé Léon, voulurent partager son sort.

Arrivé au Japon en 1611, le Bienheureux Alphonse devait, par ses œuvres de charité, mériter d'être appelé le Vincent de Paul du pays. Une de ses occupations les plus ordinaires, dit le Père Charlevoix, était d'aller ramasser dans la rue, les enfants que leurs parents exposaient, faute de pouvoir les nourrir. Il en envoya un très grand nombre au Ciel, en les baptisant. Les chères petites créatures l'occupèrent jusqu'à la fin, et, au moment de verser son sang pour la foi, il écrira à un capitaine espagnol Paul Garruche : "N'oubliez pas, je vous prie, de continuer l'aumône que vous faites pour ces enfants trouvés. Je vous en conjure, de cette île déserte où nous attendons la mort."

Dans son ouvrage, — Triomphe du Saint Rosaire,

au Japon — le Père François Carrero constate qu'avant l'établissement de cette dévotion, le christianisme fit des progrès peu rapides, dans le pays, et que le courage de bon nombre de chrétiens faiblissait devant la persécution. Le Bienheureux Alphonse ayant donné tous ses soins à la fondation et à l'expansion des confréries du Rosaire, un changement soudain et merveilleux s'opérait dans les âmes. Sous les bénédictions et les regards de la Vierge, une force mystérieuse avait transformé ces chrétiens, prêts désormais à affronter les plus longues et les plus cruelles épreuves.

Le martyre d'Alphonse et de ses deux compagnons fut un véritable triomphe. Une foule immense de spectateurs les suivait, parmi lesquels la tante et l'aïeule mêmes du gouverneur d'Omura, lesquelles se confessèrent aux martyrs. Alphonse prêchait avec une ardeur céleste, multipliant ses exhortations vives et pressantes sur la piété envers Notre-Dame du Rosaire. Comme, selon la coutume de son pays d'Espagne, le Bienheureux chantait le Rosaire, cette prière de Marie avait les accents suaves et pénétrants d'un cantique du Ciel. Ayant donné son crucifix en souvenir, le dominicain pria un chrétien de lui faire une croix avec deux bâtons, voulant, disait-il "mourir la croix à la main, pour l'amour de Celui qui a bien voulu mourir pour moi."

Afin de soustraire leurs prisonniers à une foule trop sympathique, à leur gré, les soldats les transportèrent dans l'île de Taxa-Sima, autrement dite *des épines*. L'exécution n'allait pas tarder davan-

tage. Alphonse de Navarrete avait à sa droite, Ferdinand de S. Joseph, et à sa gauche, le jeune Léon. Avant de mourir, le Bienheureux Ferdinand voulut baiser le glaive qui devait le décapiter. Son sang fut le premier versé. Ce fut alors le tour du Bienheureux Alphonse. Le fils de S. Dominique, d'une main pressant sur son cœur sa grossière croix de bois, et de l'autre tenant le rosaire et le cierge bénit de la Confrérie, répandait son âme devant Dieu et sa sainte Mère, dans une ardente et suprême prière. Le bourreau ne réussit à lui trancher la tête qu'au troisième coup de son glaive. Quant au Bienheureux Léon, sa tête roula bientôt auprès du corps sanglant dont l'âme l'attendait déjà devant le trône de Dieu. Ce glorieux triomphe eut lieu le 1er juin 1617. Pie IX trouvera tant de virile grandeur et d'invincible vertu dans le Bienheureux Alphonse qu'il le placera le premier sur la Bulle de Béatification, avant tous les autres martyrs.

Une circonstance qui suivit l'exécution mérite d'être signalée. Les quatre grands Ordres religieux qui évangélisèrent le Japon, se trouvèrent alors réunis dans la mort. On ouvrit les cercueils des BB. Pierre de l'Assomption, franciscain, et Jean-Baptiste Tavora, jésuite. Le corps du dominicain fut mis avec celui du jésuite, dans le cercueil de ce dernier, et les restes de l'augustin furent placés avec ceux du franciscain.

C'est ainsi que la Providence associait ces hommes apostoliques dans une même destinée terrestre, comme elle voulait plus tard les réunir dans un commun culte sur les autels.

III.

Le Grand Martyre.

10 septembre 1622.

Au cours des cinq années qui suivirent les événements rapportés plus haut, de nombreux missionaires et chrétiens indigènes tombèrent aux mains des persécuteurs et furent jetés dans les prisons d'Omura. Durant leur longue et douloureuse captivité, Dominicains, Franciscains et Jésuites pratiquaient les exercices de la vie conventuelle, se levant à minuit pour réciter ensemble le bréviaire, ajoutant des jeûnes et des pénitences aux souffrances qu'ils avaient à endurer dans leur dure et infecte prison.

Le 10 septembre 1622, 24 de ces prisonniers laissèrent les prisons d'Omura, pour subir les derniers supplices, à Nangasaki, sur la Sainte Montagne même où, vingt-cinq ans auparavant, avaient été crucifiés les 26 martyrs canonisés du Japon — fête le 5 février. Un chrétien précédait les 24 prisonniers, portant devant eux la bannière de la confrérie du Saint Nom de Jésus, au chant des Litanies de la Sainte Vierge et du Te Deum. Le Bienheureux Joseph de S. Hyacinthe ne cessait de prêcher à la foule, avec une sainte ardeur, les gloires de la Reine du Saint Rosaire, qui continuerait de les instruire, de les consoler et de les fortifier quand leurs pasteurs ne seraient plus.

Ils arrivaient à la Sainte Montagne, quand ils

rencontrèrent un autre groupe de 34 chrétiens prisonniers venant de Nangasaki. Ces derniers avaient chacun une corde au cou, un bourreau tenant le bout de la corde. La Bienheureuse Marie de Fingo, tertiaire dominicaine, marchait en tête des femmes et des enfants dont quelques-uns étaient portés dans les bras de leur mère. Revêtue de l'habit blanc de l'Ordre et portant une croix à la main, elle entonna un cantique auquel ses compagnes répondirent avec une sainte allégresse. Ce chant de bienvenue à la mort avait quelque chose de céleste et ravissait d'admiration la foule émue d'un tel spectacle.

On voyait dans les rangs de cette troupe de Nangasaki, l'élite de la société japonaise. L'illustre Marie Tocuan, femme du martyr André Tocuan, attirait surtout les regards ; cette sainte veuve avait été admise dans le Tiers Ordre et s'était dévouée au service des missionaires, malgré l'extrême pauvreté où l'avait réduite sa fidélité à la foi chrétienne. Elle n'avait que 33 ans. Ses infirmités l'empêchant de marcher, elle se fit porter au martyre, revêtue de son habit blanc de tertiaire. Il y avait encore Agnès de Corée, 42 ans, aussi du Tiers Ordre ; Catherine de Fingo, Prieure de la Confrérie du Saint Rosaire et de celle du Saint Nom de Jésus ; une autre Marie de Fingo avec ses deux enfants, Jean, âgé de 15 ans et Pierre, âgé de 3 ans ; Thècle Nangayxi, avec son fils Pierre, âgé de 7 ans ; Isabelle Fernadez avec son petit Ignace, âgé de 6 ans ; Pierre Matayama, âgé de 5 ans, marchant seul au martyre ; Marine, Apol-

line, Claire, Madeleine, etc., tous de la confrérie du Rosaire.

Les hommes et d'autres enfants suivaient. C'était d'abord Romanus, prieur de la confrérie du Saint Rosaire ; Dominique Chiango, âgé de 19 ans Damien d'Omura, avec son fils Michel, âgé de 5 ans. Clément, avec son fils Antoine, âgé de 2 ans ; Barthélemy Cavano, Dominique Yamanda, Dominique d'Omura ; Thomas de Caratzu, âgé de 7 ans et marchant seul au martyre, etc., tous de la confrérie du Rosaire.

Une foule d'environ 60,000 personnes, dont 30,000 chrétiens, était accourue pour assister à la scène émouvante des supplices. Un magistrat monta sur une estrade, et, à peine assis donna le signal de l'exécution.

Les confesseurs de la foi étaient au nombre de 58. Comme il y avait là 25 poteaux, 25 prisonniers y furent amenés, et, s'étant mis à genoux, embrassèrent pieusement le bois de leur sacrifice. Les 33 autres étant condamnés a être décapités, s'agenouillèrent et attendirent paisiblement la mort.

Le Bienheureux Charles de Spinola, jésuite, ayant demandé à la Bienheureuse Isabelle Fernandez : "Qu'avez-vous fait de mon petit Ignace?" — "Le voici, répondit la mère, élevant l'enfant dans ses bras, je n'ai eu garde de le priver du seul bonheur que je sois en état de lui procurer." Ignace qui n'avait que 6 ans, vit tomber la tête de sa mère, sans changer de couleur, et reçut lui-même le coup

de la mort, avec une intrépidité bien au-dessus de son âge.

Les 33 martyrs furent inébranlables. Jusqu'aux plus petits enfants, tous montrèrent un calme, une joie telle qu'on aurait cru assister à une fête. L'exécution terminée, on plaça leurs têtes vis-à-vis de ceux qui étaient condamnés à être brûlés vifs, et alors on alluma le feu. Les bûchers étaient éloignés de 25 pieds des poteaux, et le bois disposé de telle sorte que le feu ne pouvait brûler que lentement ; on eut même soin de l'éteindre toutes les fois qu'on s'aperçut qu'il gagnait trop vite. Enfin les flammes crépitaient, et les martyrs commencèrent à en ressentir les mordantes et cruelles atteintes. De tous ces poteaux partait la même acclamation d'invincible espérance, vive Jésus, vive Marie ! On vit le Bienheureux Ange Orsucci, dominicain, ravi dans la prière et l'extase, planer durant quelque temps au-dessus des flammes.

Ils s'affaissèrent sur eux-mêmes, les uns après les autres, ceux-ci au bout d'une heure, ceux-là après deux et même trois heures d'affreux tourments. Le bûcher du Bienheureux Hyacinthe Orphanel, dominicain, était fait de bois vert ; durant la nuit, la pluie tomba, de sorte que le feu ne pût achever son œuvre dans le temps prévu. Au point du jour, on l'entendit murmurer pour la dernière fois : Jésus, Marie ; son supplice avait duré seize heures.

Cette hécatacombe est désignée dans l'histoire sous le nom de Grand Martyre du Japon.

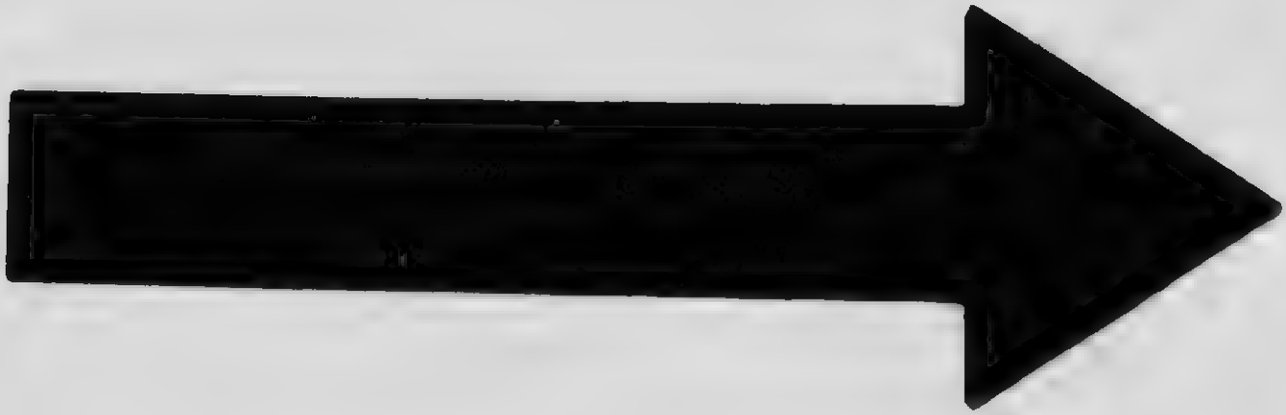

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

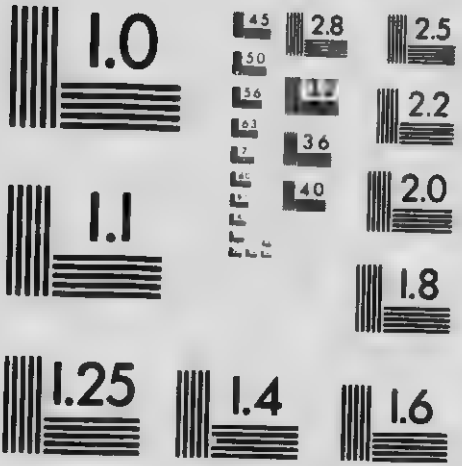

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Jamais cette patrie de l'héroïsme religieux n'avait vu plus de fermeté, de ferveur, de générosité devant la souffrance. Le courage de ces petits enfants surtout souriant à la mort, apporte le plus touchant commentaire aux belles paroles de Léon XIII que nous citions en commençant. Ces jeunes âmes enrolées sous la bannière du Saint Rosaire, déployèrent la sereine intrépidité dont les avait armés leur Mère du Ciel. La Vierge que nous invoquons sous le titre de Tour d'Ivoire, se fit la protectrice de ces enfants dont la candeur sut se garder blanche comme elle, invincible comme elle.

Nous avons besoin de ces réconfortants exemples en un temps où elle compte pour bien peu, hélas ! la vertu cardinale qui a nom force ou courage chrétien. Elle est indispensable, pourtant, et ceux qui ne se soucient pas de l'obtenir devraient apprendre — à l'école des enfants — que le Ciel se conquiert de haute lutte, sur les champs de bataille du devoir.

IV.

Martyre du B. Louis Giaciqui et de ses compagnons.

1 octobre 1622.

Le 1er octobre 1622, fête de Notre-Dame du Saint Rosaire, eut lieu le martyre de Louis Giaciqui, de sa femme, de ses deux enfants et de cinq autres

chrétiens. Louis appartenait au Tiers Ordre de S. Dominique et avait 33 ans. Il était particulièrement dévot au Saint Rosaire. Ayant appris l'emprisonnement par les Hollandais, du Bienheureux Louis Florès, dans le port de Ferando, il voulut tenter sa délivrance, mais fut arrêté bientôt après, par les hérétiques avec les quatre amis qui l'avaient accompagné. Il fut tourmenté par ces Hollandais huguenots, de façon si cruelle qu'il est impossible de se faire une idée des souffrances atroces qu'il endura.

Louis Giaciqui passa par dix-sept différents supplices avant d'être brûlé au poteau. Nous ne pouvons que mentionner les principaux dont chacun mériterait une description : supplices de l'eau, des tenailles froides, des soufflets, du chevalet, de la cangue, des ongles de fer, des alènes, du plomb fondu. etc. On lui introduisit dans les jambes, des cordes de jonc que deux hommes tiraient tour à tour, comme pour les scier. Ou encore, on lui enfonçait dans la chair, de petits bâtons épineux qu'on retournait et retirait avec des douleurs inouïes.

Louis demeura inébranlable. Le gouverneur d'Omura désespérant de le vaincre, le condamna à être brûlé vif. Sa femme, Lucie, et ses deux fils, André, âgé de 8 ans, et François, âgé de 4 ans, étaient condamnés à avoir la tête tranchée. Le même supplice attendait les quatre chrétiens qui l'avaient accompagné ; ils s'appelaient André de Corée, Mance de Figen, Thomas d'Omura, et Côme de Caraïca.

Ce dernier avait un fils âgé de 4 ans, nommé Mi-

chel ; le gouverneur le condamna aussi à mort, et son héroïque père, tout heureux de lui voir gagner si jeune, la couronne du martyre, le présenta lui-même au bourreau, pour être décapité.

Les exécuteurs après avoir mis à mort, Lucie, ses deux enfants et les cinq autres chrétiens, mirent leurs têtes sanglantes sous les yeux de Louis. Cette vue ne fit qu'enflammer son courage. Durant toute la durée du supplice, il ne cessa de répéter, Jésus, Marie. De leur côté, les chrétiens présents en grand nombre, s'écriaient animés d'une sainte ardeur : Vive Jésus ! Vive Marie ! Les païens voulurent imposer silence à la foule, à grands coups de bâton. L'un d'eux frappa un chrétien si rudement, qu'il lui fendit la tête au moment où il prononçait ces doux noms de Jésus et de Marie.

Après une heure et demie de souffrances à ce poteau où il était brûlé vif, Louis Giaciqui rendant au Seigneur sa belle et grande âme, allait partager avec sa famille et ses amis, le bonheur réservé à ceux qui ont bien vécu c'est-à-dire bien combattu.

LE ROSAIRE ET LA CONSERVATION DE LA RELIGION: DECOUVRTE DES CHRETIENS JAPONAIS.

"Chez les personnes, dans les familles et parmi "les peuples où la pratique du Rosaire est restée en "honneur, il n'y a pas à craindre que l'ignorance et "les erreurs pernicieuses détruisent la foi." Léon XIII., MAGNÆ., 7 sept. 1892.

La prédication de l'Evangile fut commencée au Japon sous les auspices de la Vierge. On en retrouve des vestiges datant de l'année 1549. La plupart des fidèles récitaient le Rosaire entier, chaque jour. On prit bientôt l'habitude de le porter sur les habits, autour du cou ou autour du bras. Quand éclata la persécution dont nous venons de raconter quelques-uns des plus glorieux épisodes, les associés du Rosaire déployèrent une ferveur et un courage peut-être sans parallèle dans toute l'histoire de l'Eglise.

Après avoir présidé à la naissance de la religion catholique dans ce pays, fortifié des milliers de chrétiens contre les supplices et la mort, Marie ne voulut pas abandonner les descendants des confesseurs et des martyrs. L'Eglise du Japon noyée dans le sang de ses enfants, semblait à jamais éteinte, quand, deux cent cinquante ans après la tourmente, se produisit cet événement sans précédent qu'on a appelé la "*Découverte des chrétiens japonais.*"

En voici le récit tiré d'un ouvrage de M. l'abbé Marnas :

Le vendredi, 17 mars 1865, vers midi et demie, un groupe de 12 à 15 personnes, hommes, femmes et enfants, se tenait à l'entrée de l'église de Nangasaki, avec des allures qui dénotaient autre chose que de la curiosité. M. Bernard Petitjean — plus tard évêque de la même ville — poussé sans doute par son ange gardien, se rendit auprès d'elles. Trois femmes de cinquante à soixante ans se détachent alors du groupe, et l'une d'elles lui dit, la main sur la poitrine, et à voix basse, comme si elle eût craint que les murs entendissent ses paroles : — Notre cœur (c'est-à-dire notre foi) à nous tous, est le même que le vôtre. — Vraiment, répondit-il, mais, d'où êtes-vous? — Nous sommes d'Urakami. A Urakami, presque tous ont le même cœur que nous. — Et aussitôt cette femme lui demande : Sancta Maria no gozowa doko, où est l'image de sainte Marie? — A ce nom béni de Sancta Maria, M. Petitjean n'a plus de doute : il est sûrement en présence de descendants des anciens chrétiens du pays. Quelle miséricordieuse compensation à ses cinq années de ministère qu'il avait crues stériles. Entouré de ces inconnus d'hier comme par des enfants qui ont retrouvé leur père, il les conduit à l'autel de la Sainte Vierge. A son exemple, tous s'agenouillent et essayent de prier, mais la joie les emporte. — Oui, c'est bien sainte Marie, s'écrient-ils à la vue de Notre-Dame ; voyez sur son bras, On Ko Jesus Sama, son auguste fils Jésus. —

Depuis qu'ils se sont fait connaître au missionaire, ils se laissent aller à une confiance entière. La statue de Notre-Dame avec l'Enfant Jésus, leur rappelle la fête de Noël. — Nous faisons la fête de Jésus, le vingt-cinquième jour du mois des gelées blanches, dit une des personnes présentes. On nous a enseigné que ce jour-là, vers minuit, il est né dans une étable, puis, qu'il a grandi dans la pauvreté et la souffrance, et qu'à 33 ans, il est mort sur la croix pour le salut de nos âmes. En ce moment, nous sommes au temps de la tristesse (carême). —

Tout à coup, un bruit de pas se fait entendre : ce sont d'autres japonais qui entrent dans l'église. En un clin d'œil, ceux qui entourent le prêtre, se dispersent, mais reviennent presque aussitôt, riant de leur frayeur. — Nous n'avons rien à craindre de ceux-là, disent-ils ; ce sont des gens de notre village, et ils ont le même cœur que nous. — Il fallut néanmoins se séparer plus vite qu'on ne l'eût souhaité, afin de ne pas éveiller les soupçons de la police dont on pouvait, à chaque instant, redouter la visite.

Dans cette heureuse entrevue, l'Eglise du Japon renaissait. Les rejetons des martyrs du XVIIe siècle, restés dévots à Marie, reconnaissaient sans hésiter, dans les nouveaux missionaires, les successeurs des prêtres qui avaient évangélisé et converti leurs pères. La chaîne des pasteurs légitimes se trouvait ainsi providentiellement renouée au nom béni et près de la statue de la Vierge.

De part et d'autre, la joie et les espérances furent immenses. Dès le soir du 17 mars, la nouvelle d'une

entrevue avec un missionnaire "ayant un même cœur," se propagea de chaumière en chaumière, et, le lendemain, les chrétiens vinrent à l'église en si grand nombre, que pour ne pas donner l'alarme à la police du gouvernement, M. Petitjean leur fixa un rendez-vous dans une montagne du voisinage où il put se rendre compte à loisir, de ce qu'ils avaient conservé de la religion catholique. Ils administraient le Baptême, vénéraient la Croix et priaient les Saints. D'après leurs souvenirs, il réussit à reconstituer le texte de plusieurs prières, telles que le Pater, l'Ave, le Confiteor, l'acte de contrition, etc. Plus tard, les missionnaires constatèrent l'existence d'autres prières lesquelles s'adressaient surtout à Marie, comme le Salve Regina, l'O gloriosa virginum, et les Litanies de la Sainte Vierge, en latin, que leurs héroïques ancêtres — on se le rappelle — chantaient avec tant de ferveur et d'allégresse, dans leur suprême combat pour la foi.

Dans certaines localités, notamment à Kitsuki, île située à 25 lieues environ, au nord de Nangasaki, les descendants des anciens chrétiens avaient conservé la pratique de réciter le Rosaire qu'ils appelaient Osario ou Osairo. Suivant une coutume transmise scrupuleusement dans les familles, ils devaient en réciter un tiers, chaque jour, et méditer, le lundi et le jeudi, sur les mystères joyeux ; le mardi et le vendredi, sur les mystères douloureux ; le mercredi et le samedi, sur les mystères glorieux. Le dimanche, ils le récitaient en entier. Une image représentant les quinze mystères du Saint Rosaire, est actuellement conservée et vénérée dans la nouvelle

église de Shittsu, — diocèse de Nangasaki — village où elle a été retrouvée.

Ils célébraient de nombreuses fêtes, entre autres Noël, Pâques, la S. Jean-Baptiste. Certains chefs de village en dressaient, chaque année le calendrier, d'après des règles religieusement conservées et qu'ils tenaient des premiers apôtres du pays. L'année s'ouvrait par une fête de la Vierge, Sancta Maria no mamori, Notre Dame de la Garde. Comme ce beau titre allait bien à la tendresse confiante de ce troupeau de fidèles laissés sans pasteurs. Ce que la Sainte Vierge garde est bien gardé : durant 250 ans, elle garda intacte, la pureté des croyances religieuses de ses enfants. Quel éloquent commentaire des recommandations de Léon XIII, de voir dans la dévotion à la Vierge du Rosaire, la sauvegarde toute puissante de la foi, parmi nous.

Avant lui, Pie IX reconnaissant, à l'examen de ces faits extraordinaires, une éclatante faveur de Marie, accordait le privilège de célébrer dans tout l'empire du mikado, une fête spéciale sous le titre de Notre-Dame du Japon, le 17 mars de chaque année, date anniversaire de la mémorable découverte que nous venons de résumer.

LES ROSES BENITES DU ROSAIRE.

La rose a toujours été considérée comme un *emblème de la très sainte Vierge* que nous saluons sous le titre de Rose Mystique, dans les Litanies de Lorette, comme aussi un *emblème du Rosaire*. Que

pourrait-on trouver de plus apte que la reine des fleurs à rappeler Marie, la plus belle fleur de l'humanité, la plus aimable de toutes les créatures, la Reine du Ciel et de la Terre ; à symboliser la reine des dévotions, son Rosaire. Pour ces deux raisons d'analogie, l'on bénit les roses naturelles afin que les élevant jusqu'au domaine du surnaturel, on en fasse de ces *instruments de grâce* appelés ***sacramentaux***.

La bénédiction des roses, dans les églises où est établie la Confrérie, se fait en tout temps de l'année, mais surtout à la fête du Rosaire. Ce jour-là, les autels — surtout l'autel du Rosaire — devraient être ornés de fleurs par les paroissiens, en hommage à la très sainte Vierge. Le but de l'Eglise dans cette cérémonie est rendu encore plus évident dans la belle formule qu'elle met sur les lèvres de ses prêtres.

Formule française de bénédiction.

O Dieu, créateur et conservateur de la race humaine, auteur de toute grâce et dispensateur du salut éternel, recevez ces roses que nous vous offrons aujourd'hui en action de grâces, comme aussi en témoignage de dévotion et de vénération pour le Rosaire de la bienheureuse Marie toujours Vierge. Nous vous en supplions, bénissez-les du haut du Ciel, par la vertu de votre Croix sainte. Comme vous les avez destinées à réjouir l'homme par la suavité de leur parfum, et à lui fournir un remède dans ses souffrances, qu'elles obtiennent par ce signe de votre

sainte Croix, une bénédiction telle que les malades auxquels on les appliquera ou qui les garderont dans leurs maisons, soient guéris de leurs infirmités. Que de leurs demeures, les démons se retirent terrifiés, qu'ils s'enfuient tremblant, avec leur cortège d'esprits pervers et n'aient jamais plus l'audace de tourmenter vos serviteurs. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi-soit-il.

Les roses bénites ont donc la double vertu de chasser les démons et de guérir les malades, surtout l'on y joint la récitation du Rosaire. Dans les maladies, il suffit d'en appliquer une feuille sur les plaies des patients ou de la tremper dans les potions qu'ils ont à prendre. Il est arrivé souvent qu'une foi vive et une confiance filiale en Notre-Dame du Rosaire, ont obtenu par l'usage de ces roses, des résultats merveilleux : guérisons inespérées, conversions de pécheurs endurcis, mourants affermis contre les terreurs de l'éternité ,etc. "J'avoue, écrit le Père Demora, O.P. dans un ouvrage imprimé en 1660, avoir publié en chaire, quarante grâces obtenues par la vertu de ces roses."

LE CIERGE BENIT DU ROSAIRE.

C'est une pieuse coutume de bénir des cierges en l'honneur du Rosaire.

Le cierge est, *par sa lumière, le symbole de la foi ;* c'est pourquoi, au saint baptême, on nous a mis à la main, un cierge allumé, pour rappeler la lumière

de la foi que nous venions de recevoir ; nous avertissant de suivre ce divin flambeau sur toutes les routes de la vie, de ne pas le laisser éteindre, par les orages de l'erreur et des passions, de le porter ainsi jusqu'au terme, jusqu'au trône de Dieu.

On peut également y voir *un symbole de l'espérance, dans cette flamme qui montant toujours*, semble nous dire : sursum corda, en haut les cœurs.

Le cierge *représente encore la charité, dans la chaleur de la flamme*, et dans cette cire qui se consume sous son action ; ainsi devons-nous brûler d'amour pour le bien, et nous consumer au service de Dieu et du prochain. Ce sera nous rendre à l'invitation de l'Evangile en brillant par nos bonnes œuvres. Voici la

Formule de bénédiction

du cierge du Rosaire, lequel, à la rigueur peut servir à plusieurs confrères, à l'article de la mort :

Seigneur Jésus-Christ, vraie lumière qui éclairez tout homme, venant en ce monde, daignez, par l'intercession de la Vierge Marie votre Mère et par les quinze mystères de son Rosaire, répandre votre bénédiction sur ces cierges et les sanctifier par la lumière de votre grâce. Ces flambeaux, produit d'un feu matériel, dissipent les ténèbres de la nuit : accordez-nous dans votre miséricorde, que, à leur exemple, nos cœurs illuminés par la splendeur et la flamme invisible de l'Esprit Saint, ne connaissent jamais les ténèbres du vice. Que des yeux d'une

ame pure, nous puissions toujours discerner les choses qui vous plaisent, comme étant celles utiles à notre salut, afin qu'au sortir des obscurités périlleuses de cette vie, nous méritions de parvenir à la lumière sans déclin, ô vous qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

Les confrères du Rosaire tiennent de trop près au cœur de la famille Dominicaine, pour qu'on oublie de leur rappeler ce flambeau ardent avec lequel allait courant par le monde, le chien mystérieux qui fut montré dans un songe à la mère de saint Dominique, et qui symbolisait son enfant destiné à dresser au milieu des épaisses ténèbres de l'erreur, le rayonnant flambeau de la vérité du Christ. Notre-Seigneur disait à sainte Catherine de Sienne : "Ton "père Dominique, comme bien spécial, choisit la "lumière de la science, afin de détruire les erreurs. "Ce fut un flambeau que je donnai aux hommes, par "l'intermédiaire de Marie."

Les confrères du Rosaire doivent donc s'efforcer d'être dans leur vie, afin de pouvoir être dans leur mort, de vrais enfants de lumière. Le cierge bénit qu'on mettra dans leur main glacée à cette heure d'angoisse où tout s'efface, où tout sombre dans la nuit du tombeau, dira alors la foi, l'espérance, la charité de celui qui a voulu se rendre à l'appel du Maître, ayant à la main le flambeau du bon serviteur qui veille.

Il me semblerait convenable que le cierge de la

première communion qui rappelle tant d'émouvants et délicieux souvenirs, reçût cette bénédiction du Rosaire. Ne serait-ce pas unir deux choses qui s'appellent l'une l'autre par des rapports sacrés autant qu'intimes : la première communion et .... la dernière.

Que le confrère se munisse donc à l'avance de ce cierge bénit auquel est attachée une indulgence plénière. Dès maintenant, il lui rappellera les salutaires pensées de la mort et de l'éternité. Sa seule vue lui aidera à se préserver du péché et à se tenir toujours prêt à mourir.

Les derniers moments arrivés, on le mettra tout allumé dans sa main, afin qu'il soit spécialement assisté par Jésus, Marie et Joseph, dans ce terrible et sombre passage de la vie présente à l'éternité. Sa petite flamme tremblante dira à la Sainte Vierge, l'amour de son enfant pour elle. Cette prière muette à celle qui fut si souvent suppliée d'être présente "à l'heure de notre mort" remplacera le mot qui résume toutes les tendresses et toutes les détresses : mère ! mère !

Tu le vois, ma frêle nacelle
Est le jouet de l'ouragan.
Marie, étends sur moi, ton aile ;
Sauve-moi, je suis ton enfant !

Parais, étoile tutélaire,
Chasse les ombres de la mort.
Que ta bienfaisante lumière
Me montre le chemin du port.

Marie n'est-elle pas, en effet, l'Etoile du matin, dont la douce et captivante lumière accueille au seuil de l'autre monde, au matin de leur éternité, ces âmes qui se sont confiées en elle?

LA MESSE VOTIVE DU ROSAIRE.

De même que les membres de la Confrérie récitent le Rosaire, en union les uns avec les autres, il est à conseiller qu'aux jours annoncés par le prêtre pour la célébration de la Messe Votive à laquelle est attachée pour eux aussi, au moins une indulgence plénière, ils fassent encore là, acte de confrères en se recommandant mutuellement à Dieu et à la Vierge. Pour le faire dans le langage et selon les intentions mêmes de l'Eglise — ce qui assure toujours une particulière efficacité à nos prières — on nous saura gré de trouver ici, la traduction des trois oraisons de cette Messe, tirées du Missel Dominicain.

Oraison du commencement de la Messe.

Dieu tout-puissant et miséricordieux qui, de toute éternité, avez prédestiné votre Fils unique, égal et consubstantiel à vous, pour devenir Notre-Seigneur Jésus-Christ en prenant un corps par l'opération de l'Esprit Saint, lui choisissant comme mère, avant les siècles, la très sainte Vierge Marie, objet préféré

de vos délices : faites, nous vous en supplions, que par leurs mérites résumés dans les quinze mystères adorables du très saint Rosaire, ces mystères deviennent tellement, ici-bas, l'objet de notre zèle pieux, que nous puissions en savourer constamment les douceurs, au sein de la béatitude de la vie céleste. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Oraison après l'offertoire.

Dieu de miséricorde, accordez aux prières de nous tous qui sommes enfermés dans l'enceinte fortifiée du Rosaire de Marie, dédié à son Fils unique, la grâce de vous plaire, par une entière et parfaite piété de corps et d'âme, afin que vous offrant nos hommages, dans le présent, nous méritions de parvenir avec votre secours, aux récompenses éternelles. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Oraison après la communion.

Dieu tout-puissant, accueillez avec bienveillance, ceux qui honorent les augustes mystères du très saint Rosaire, consacrés par votre Eglise fidèle, à l'honneur de Marie, Mère de Dieu, toujours vierge. A tous ceux qui espèrent en vous, accordez le bienfait de votre secours, en donnant force aux Mystères et efficacité aux prières. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

LES QUINZE SAMEDIS DU ROSAIRE.

Cette dévotion prit naissance à Toulouse en France, vers la fin du dix-septième siècle et se répandit en peu de temps d'une façon si merveilleuse que l'on vit en 1686 à chacun des quinze samedis, plus de 1,400 personnes s'approcher des Sacrements. Elle consiste à communier quinze samedis consécutifs en l'honneur de Notre-Dame du Saint Rosaire, *chaque samedi étant consacré à un mystère particulier.*

On peut pratiquer cette dévotion aussi souvent que l'on désire, et à toute époque de l'année, bien que la plus à conseiller soit celle qui précède immédiatement la fête du Rosaire.

Ceux qui sont légitimement empêchés — comme les ouvriers ou les gens de la campagne — d'accomplir les œuvres prescrites, les samedis, peuvent les renvoyer aux dimanches et gagner toutes les indulgences. S. C. I., 17 sept. 1892.

Indulgences des quinze samedis.

Quatre indulgences plénières,

dont trois pour les Confrères qui pendant quinze samedis consécutifs, après avoir reçu les Sacrements, visitent l'église de la Confrérie, et y prient aux intentions du Pape. Elles peuvent être gagnées à trois des quinze samedis choisis à leur gré.

Une *quatrième* pour tous les fidèles, à l'un des quinze samedis au choix, si chacun de ces samelis, on s'approche des Sacrements, et récite le chapelet ou tiers du Rosaire.

Indulgences partielles.

Pour chacun des samedis autres que ceux dont nous venons de parler, les confrères du Rosaire peuvent gagner une indulgence de 14 ans et 14 quarantaines ou carêmes. Cat. des Ind., nos 3, 6, 37, et app. 6, 7.

LE MOIS DU ROSAIRE : MOIS D'OCTOBRE.

"Unis à vos pasteurs, célébrez le mois du Rosaire, "en toute joie et ferveur : *Coadunate pastoribus, Ro-"sarii mensem in lætitia et fervore celebrantes.*" Léon XIII, Inter densas., 11 sept. 1887.

"Cette divine Mère a reçu nos fleurs au mois de "mai; Nous voudrions qu'un généreux élan de la "piété universelle lui dédiât également le mois des "fruits." Augustissmæ., 12 sept. 1897.

Le mois de mai est le plus fleuri, le plus embaumé ; il exprime si bien par l'éclat et les doux parfums de ses fleurs, la suave pureté de celle que la liturgie appelle le lis des vallées : c'est le mois *consacré à la virginité de Marie.*

Le mois d'octobre est le plus riche, le plus fécond, celui qui par l'abondance et la saveur de ses fruits, symbolise la maternité divine d'où dérivent les fruits de la Rédemption : c'est le mois *consacré à la maternité de Marie.*

Léon XIII a exhorté les fidèles à consacrer avec une piété et une solennité particulière, tout le mois d'octobre à Notre-Dame du Saint Rosaire, afin d'obtenir le secours de Dieu, dans les grandes difficultés que traverse l'Eglise. En conséquence, il a décrété que chaque année à partir du 1er octobre jusqu'au 2 novembre suivant, on réciterait, tous les jours, au moins cinq dizaines du Rosaire, avec les Litanies de Lorette et la prière à saint Joseph. Pour la commodité de ceux qui ne pourraient pas assister à cet exercice, à l'église, je reproduis ici, ces prières.

A dix-huit reprises différentes [1] le Pape a insisté pour que cette pieuse pratique fut observée dans le monde entier, et dans toutes les églises.

---

[1] SUPREMI., 1 sept. 1883 ; SALUTARIS., 24 déc. 1883 ; SUPERIORE., 30 août 1884 ; INTER PLURIMAS., 20 août 1885 ; POST EDITAS., 26 août 1886 ; PIU VOLTE., 31 oct. 1886 ; VI È BEN NOTO., 20 sept. 1887 ; DIUTURNIS., 5 août 1888 ; OCTOBRI., 22 sept. 1891 ; MAGNÆ., 7 sept 1892 ; LÆTITIÆ., 8 sept. 1893 ; JUCUNDA., 8 sept. 1894 ; ADJUTRICEM., 5 sept. 1895 ; FIDENTEM., 20 sept. [illegible]6 ; AUGUSTISSIMÆ., 12 sept. 1897 ; DIUTURNI., 5 sept. 1898 ; [illegible]A., 29 août 1899 ; PARTA., 7 sept. 1901.

Indulgences pour le mois du saint Rosaire.

Deux indulgences plénières.

La *première* au jour de leur choix pour les Confrères qui assistent au moins dix fois, à l'exercice du mois d'octobre habituellement institué dans les églises des Frères Prêcheurs, pourvu qu'ils reçoivent les Sacrements et prient aux intentions du Pape.

La *seconde*, au jour de leur choix, pour les Confrères qui, après l'octave de la fête du Rosaire, récitent le chapelet au moins dix fois dans le cours du mois d'octobre, soit à l'église, soit à la maison, pourvu qu'ayant reçu les Sacrements, ils visitent une église et y prient aux intentions du Pape.

Litanies de Lorette.

Seigneur, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous, J.-C., écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste, qui êtes Dieu,
Fils, Rédempteur du monde, qui êtes Dieu,
Esprit-Saint, qui êtes Dieu,
Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, } ayez pitié de nous

Sainte Marie,
Sainte Mère de Dieu,

Sainte Vierge des vierges,
Mère du Christ,
Mère de la divine grâce,
Mère très pure,
Mère très chaste,
Mère toujours vierge,
Mère sans tache,
Mère aimable,
Mère admirable,
Mère du bon conseil,
Mère du Créateur,
Mère du Sauveur,
Vierge très prudente,
Vierge vénérable,
Vierge digne de louange,
Vierge puissante,
Vierge clémente,
Vierge fidèle,
Miroir de justice,
Trône de la sagesse,
Cause de notre joie,
Chef d'œuvre du Saint-Esprit,
Idéal d'honneur,
Modèle admirable de piété,
Rose mystérieuse,
Tour de David,
Tour d'ivoire,
Maison d'or,
Arche d'alliance,
Porte du ciel,
Etoile du matin,
Santé des infirmes,

priez pour nous.

priez pour nous.

Refuge des pécheurs
Consolatrice des affligés,
Secours des chrétiens,
Reine des Anges,
Reine des Patriarches,
Reine des Prophètes,
Reine des Apôtres,
Reine des Martyrs,
Reine des Confesseurs,
Reine des Vierges,
Reine de tous les Saints,
Reine conçue sans le péché originel,
Reine du très saint Rosaire,

priez pour nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous Seigneur.

Agneau de Dieu qui effacez les péches du monde, exaucez-nous Seigneur.

Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Notre Saint Père le Pape Benoit XV, le 1er octobre 1915, a accordé à tous les fidèles, 100 *jours d'indulgences* applicables aux défunts, *chaque fois* qu'ils diront *Reine du Très Saint Rosaire, priez pour nous*. Ajoutée aux Litanies pour toute l'Eglise, par Léon XIII, le 24 décembre 1883, cette invocation était en usage dans l'Ordre Dominicain, dès 1614.

Prière à saint Joseph.

Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et, après avoir imploré le secours de votre très sainte épouse, nous sollicitons aussi avec confiance, votre patronage. Par l'affection qui vous a uni à la Vierge Immaculée Mère de Dieu; par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de regarder avec bonté, l'héritage que Jésus-Christ a conquis, au prix de son sang, et de nous accorder votre puissant secours, dans nos besoins. Protégez, très vigilant Gardien de la Divine Famille, la race choisie de Jésus-Christ; écartez de nous, père très aimant, toute souillure d'erreur et de corruption. Soyez-nous propice, ô notre très puissant défenseur, et, du haut du Ciel, combattez avec nous, contre la puissance des ténèbres. De même qu'autrefois, vous avez arraché l'Enfant Jésus au péril de la mort, gardez aujourd'hui la sainte Eglise de Dieu, contre les pièges de l'ennemi et contre toute adversité. Etendez pour toujours, sur chacun de nous, votre protection, afin que marchant sur vos traces et soutenus par votre secours, nous puissions vivre saintement, mourir pieusement, et obtenir la béatitude éternelle du Ciel. Ainsi soit-il.

"Nous prescrivons, dit Léon XIII, que pendant "tout le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire, "on ajoute cette prière à saint Joseph; il sera ainsi "fait chaque année, à perpétuité. A ceux qui ré-"citeront dévotement cette prière, Nous accordons,

"*pour chaque fois, une indulgence de 7 ans et 7*
"*quarantaines.*" QUAMQUAM., 15 août 1889.

ACTE DE CONSECRATION A NOTRE-DAME DU ROSAIRE.

Reine du Très Saint Rosaire, prosterné devant votre trône, je me consacre à vous pour toujours : je vous donne mon cœur, et je veux, après Dieu, vous aimer par-dessus toutes choses. Au nom de vos joies, de vos douleurs, de vos triomphes, soyez-moi la Mère de miséricorde. Prenez en pitié ma profonde misère : c'est dans le Sang de Jésus et dans vos intercessions que sont toutes mes espérances. Aidez-moi à bannir de mon âme et de mon corps ce qui vous déplaît ; à les sanctifier l'un et l'autre par l'imitation de vos grandes et aimables vertus, surtout la belle parmi les plus belles, celle de la chasteté dont vous êtes le modèle sans tache. Soyez ma défense dans les tentations, mon refuge dans les dangers, mon secours dans mes besoins, mon appui dans mes défaillances, mon conseil dans mes doutes, ma consolation dans mes peines.

Je m'engage, en retour, à vous offrir souvent, la couronne du Rosaire, symbole de celle que vous portez au Paradis. Bénissez-moi ainsi que tous ceux qui me sont chers en ce monde, et ne permettez pas qu'aucun de nous offense jamais Dieu, au moins mortellement. La pensée que tant de péchés commis

dans le passé pourraient ne pas être pardonnés, m'effraye et m'angoisse ; obtenez-m'en une vraie douleur qui les efface. Accordez-moi la force de me corriger de mes habitudes mauvaises et d'accomplir parfaitement mon devoir, jusqu'à la fin de mes jours. Il me reste encore une grâce à vous demander, ô vous Mère de la divine grâce : quand viendra la mort, ne m'abandonnez pas. Un enfant peut-il mourir sans que sa mère soit près de lui. Douce mère du Ciel, soyez près de moi pour me protéger à cette heure redoutable dont dépendra mon sort à jamais. Pardonnez à ma témérité : venez alors me rassurer par votre maternelle présence. Ils sont nombreux ceux dont vous avez ainsi réjoui l'agonie : que je sois de ceux-là. Un jour, grâce à vous, j'aurai enfin le bonheur d'aller vous en remercier en Paradis et d'y chanter les miséricordes de Dieu et les vôtres, durant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

LE SANCTUAIRE NATIONAL DE NOTRE-DAME DU ROSAIRE AU CAP DE LA MADELEINE.

Le 12 septembre 1915, des fêtes grandioses, présidées par Son Eminence, le cardinal Bégin, archevêque de Québec, et Sa Grandeur monseigneur Cloutier, évêque des Trois-Rivières, commémoraient le deuxième centenaire d'un sanctuaire déclaré lieu de pèlerinage national par le Concile Plénier de Québec,

en 1909 : Notre-Dame du Saint Rosaire, du Cap de la Madeleine. L'intéressant historique publié ici, est, à peu près *in extenso*, de monseigneur de Trois-Rivières.

Léon XIII avait voulu se faire représenter dans un tableau, à genoux devant Notre-Dame du Rosaire qu'il désigne aux fidèles, d'un geste qui veut dire : "Voilà votre mère."

C'est la gloire de monseigneur Cloutier d'avoir reproduit le même geste de vénération et de confiance filiale, d'avoir accueilli avec une joie, un empressement particulier, les directions du Chef de l'Eglise, de s'en être fait au milieu de nous, l'écho vigoureux et convaincu, de les avoir propagées avec un zèle, une persévérance, un sens délicat des choses de Dieu, qui se louent eux-mêmes dans l'âme de tous les vrais serviteurs de Marie. Avec eux, je réclame le privilège de m'incliner profondément devant l'évêque de Notre-Dame du Rosaire.

L'origine de la dévotion à la Sainte Vierge au Cap de la Madeleine date des premiers temps de la colonie. Elle nous est venue de France, "Terre de Marie," avec les premiers découvreurs et les premiers missionnaires.

Quand Jacques Cartier dressait, le 7 octobre 1535, une grande croix sur une des îles de l'embouchure de la rivière de Fouez — Saint-Maurice — quand, le 26 juillet 1615, le Père Denis, récollet, retournant avec Pontgravé de la Rivière des Prairies à Québec, s'arrêta aux Trois-Rivières pour y célébrer la première messe qui ait jamais été dite à cet endroit, la

Vierge Marie prenait possession, en même temps que son Divin Fils, de la terre trifluvienne.

En 1634, les Pères Lejeune et Buteux, jésuites, venant, à la suite de Laviolette, fonder une première chrétienté au fort des Trois-Rivières, la placèrent sous le patronage de l'Immaculée-Conception.

Elle dut alors jeter un regard de prédilection sur notre pointe de sable pour y établir le siège de sa dévotion. Deux ans plus tard, en effet, elle inspirait à Monsieur de la Ferté, abbé de la Madeleine, membre de la Société des Cent Associés, l'idée de concéder aux Pères Jésuites, un terrain de deux lieues de front sur trente de profondeur, au Cap des Trois-Rivières, — aujourd'hui Cap de la Madeleine, — dans le but d'y établir un centre de missions sauvages. Le poste fut fondé sur la rivière Faveret, et dès lors, la parole évangélique y fut dispensée chaque année aux diverses tribus indiennes assemblées pour la traite des pelleteries. Après avoir appris de la bouche des missionnaires à prier et chanter la Mère du Rédempteur, ils s'en retournaient, Attikamègues du Nord, Abénaquis du Sud, Montagnais de l'Est, Algonquins et Hurons de l'Ouest, vers leurs territoires respectifs, où ils enseignaient, à leur tour, à leurs familles, à réciter le chapelet et à chanter le "Salve Regina." Le Cap rayonnait déjà aux quatre coins du Canada la chaleur bienfaisante de la dévotion Mariale.

Le Cœur de la Sainte Vierge suivait avec amour les développements de sa terre privilégiée. Elle en voyait dans les éternels décrets de la Providence, la sublime destinée. Aussi bien, voulut-elle la mar-

quer d'un sceau divin, la purifier, la consacrer. Le Ciel permit que des hordes d'Iroquois vinssent y promener le fer et le feu. Les chrétiens tombèrent nombreux sous les coups de leurs tomahawks, et la terre du Cap, reçut, de 1650 à 1660, le baptême du sang. Sacrée, comme l'arène du Colisée, par les ossements de ses martyrs, elle est digne de devenir un jour, une terre de miracle.

Les documents rapportent que les Pères Jésuites avaient construit en 1659 une chapelle de bois, à une certaine distance du fleuve. En 1661, afin de la soustraire à la barbarie des Iroquois, ils la rapprochèrent du Fort et la fixèrent, selon toute apparence, à l'endroit occupé par le sanctuaire actuel. Au témoignage de Mgr de Laval, les sauvages continuaient d'y accourir de tous côtés et en grand nombre. La piété y régnait de façon si admirable que l'église du Cap reçut alors l'insigne qualificatif d'"Académie de vertu." Un jésuite, le Père Lemoine, y mourut à la tâche, le 24 décembre 1665. Inhumé sous la première église, ses restes sanctifient cette terre, avec ceux de nombreux chrétiens martyrisés par les Iroquois.

Les Pères Jésuites furent remplacés, vers l'an 1680, par les Pères Récollets; ceux-ci, à leur tour, cédèrent la desserte au clergé séculier en 1685. M. Paul Vachon en fut le premier curé. A lui revient le mérite d'avoir implanté au Cap de la Madelene la dévotion au Très Saint Rosaire. Un diplôme officiel, en date du 11 mai 1694, lui accordait la faveur d'ériger une confrérie dans sa vieille chapelle de bois. Ce diplôme qui porte la

signature du Fr. Antonin Cloche, général des Dominicains à Rome, le contre-seing du Fr. Antonin Massoulié, inquisiteur de Toulouse, fut approuvé par Mgr de Saint-Valier, le 4 octobre 1697.

A l'occasion de la visite pastorale de 1714, Mgr de Saint-Valier émit un décret obligeant les fidèles de la paroisse du Cap et de Bécancour, sa filiale, à construire une église plus vaste et plus solide. Sur son heureuse suggestion, une quête fut faite auprès des principales villes de la Nouvelle-France, pour recueillir les fonds nécessaires. Québec, dans la personne de Mgr de Saint-Valier ; Trois-Rivières, dans celle de son gouverneur, M. de Galifet ; Montréal, par le ministère de modestes donateurs dont les noms, comme tant d'autres aujourd'hui encore, sont connus de Dieu seul, favorisèrent, de leurs aumônes, l'éclosion de cette humble semence. L'on peut donc dire que notre Sanctuaire National de Marie, doit sa naissance, non seulement à quelques personnes intéressées, mais au *pays tout entier*, représenté alors par les trois principales villes que nous venons de nommer !

"Depuis la mort de Messire Vachon jusqu'en 1844, la paroisse du Cap n'eut plus de curé résidant. Cette absence explique que, durant un espace de temps qui se prolonge jusqu'à la moitié du 19e siècle, le décret d'érection et la Confrérie elle-même paraissent être demeurés dans l'oubli.

"Ce n'est qu'en 1867 que le culte du Très Saint Rosaire fut remis en honneur par M. le V. G. Luc Désilets, curé de la paroisse du Cap.

"Le fait qui donna le signal de cette restauration

est fort insignifiant en apparence, mais Dieu ne se plaît-il pas souvent à se servir d'instruments même vulgaires pour manifester ses volontés? N'a-t-il pas parlé autrefois par la bouche de l'ânesse de Balaam pour reprendre le prophète?

"Quoi qu'il en soit, M. Désilets, homme de foi simple et vive, regarda ce fait comme un avis du ciel.

"C'était la veille de l'Ascension. M. Désilets, malgré ses pressantes invitations, n'avait pas rencontré une seule personne au confessional. Le pauvre pasteur s'en revenait dire sa peine à Notre-Seigneur quand il aperçoit soudain, devant l'autel du Rosaire, un pourceau tenant entre ses dents un chapelet qu'il égraine. Le curé chassa le vilain animal en lui arrachant le chapelet, mais une pensée lui vient, qui le frappe étrangement: "Les hommes, se dit-il, laissent tomber le chapelet, et les pourceaux le ramassent." Il se jette à genoux devant la Madone, et jure de se consacrer à rétablir et à propager la dévotion au Saint Rosaire. Il prêche le Rosaire à ses paroissiens, leur en fait connaître les privilèges et la puissance; des guérisons s'opèrent, des faveurs sont obtenues, présage d'autres faveurs plus grandes encore.

Le "pont des chapelets."

"En 1878, un événement qui tient du prodige, et auquel les nombreux témoins s'accordèrent à reconnaître un caractère merveilleux, amena la dédicace

de la vieille église à Notre-Dame du Très Saint Rosaire, et marqua l'origine des pèlerinages.

"Un décret de Mgr l'Evêque des Trois-Rivières ordonnait la construction d'une nouvelle église. Cette construction devait être suivie de la démolition du vieux temple. La pierre avait été préparée à Sainte-Angèle, de l'autre côté du fleuve. La transporter par bateau eut été trop dispendieux, il fallait attendre l'hiver. Tous les dimanches, après la messe, on récitait le chapelet pour obtenir un pont de glace. Mais on avait beau prier, le fleuve demeurait toujours libre. Janvier et février étaient passés ; mars s'écoulait de même ; la saison des grands froids était finie ; il semblait que l'on n'avait plus rien à espérer. M. Désilets fit alors le vœu que, si la sainte Vierge lui obtenait un pont de glace à cette saison avancée, il conserverait la vieille église pour la dédier, avec l'agrément de l'Ordinaire, au culte de Marie sous le vocable de Notre-Dame du Très Saint Rosaire, et qu'il ferait bénir la nouvelle église le jour de la fête du Saint Rosaire, comme un ex-voto à Marie.

"Enfin, le 15 mars, l'anse du Cap apparut couverte d'une couche de neige parsemée de petits bancs de glace qu'un vent violent avait détachés du rivage. Le lendemain qui était un dimanche, M. Duguay, vicaire de la paroisse, entreprit avec quelques paroissiens de découvrir un passage sur le fleuve. C'était une tentative hardie. Les glaçons, épars et séparés par des espaces variant de 5 à 100 pieds environ, n'étaient joints ensemble que par de la neige flottant sur une légère contexture de paillettes glacées. Per-

suadés que la Vierge du Rosaire les protégerait, M Duguay et ses compagnons n'hésitèrent pas à entreprendre cette traversée périlleuse. Quelques heures plus tard, ils atteignirent heureusement à la rive sud. La nuit était venue. On décida qu'il fallait quand même baliser le passage, et arroser d'eau, pour en faire une glace solide, la neige flottante qui reliait les glaçons. Trente à quarante hommes travaillèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit sans presque de lumière et sans accidents. Ils constatèrent clairement l'absence de glace solide à maints endroits, soit en enfonçant jusqu'à l'eau, un bâton, le pied ou la main, soit en entendant l'eau qu'ils versaient bruire à travers la neige et reprendre le courant du fleuve. La foi de ces hommes en la protection de Marie était telle qu'ils travaillaient sans crainte au milieu de tous ces périls, et disaient avec assurance en regardant la lumière du presbytère : "Il n'y a pas de danger, M. Désilets dit son chapelet."

"Les jours suivants, le "Pont des chapelets" comme l'a appelé la foi des paroissiens du Cap, parut couvert de voitures chargées de pierre, et il se désagrégea de lui-même aussitôt que la quantité de pierre demandée eût été transportée.

"L'église nouvelle se construisit, et la vieille conservée suivant le vœu de M. Désilets, fut solennellement dédiée a Notre-Dame du Saint Rosaire. C'est depuis cette date que la modeste chapelle est devenue un lieu de pèlerinage proprement dit.

"M. le G. V. Désilets avait consacré beaucoup de son temps à faire connaître et aimer le Rosaire, à

réunir aux pieds de la Mère de Dieu les vœux de son peuple, les gémissements des affligés, des malades, les supplications de tous les malheureux ; il avait versé de grandes sommes d'argent pour les constructions, les achats de terrain et les agrandissements nécessaires aux développements futurs dont il avait la claire perception, de sorte que sa mort jeta la paroisse dans de grands embarras financiers.

"Le Rév. M. Duguay, qui avait été durant 10 ans le disciple de M. Désilets, devint son successeur, et hérita du manteau de son zèle et de ses vertus. En endossant des responsabilités qui paraissaient insurmontables, il comptait que Marie se chargerait d'en procurer la solution, et qu'elle se devait de conduire à bonne fin des entreprises inspirées par l'amour de sa gloire. Il ne fut pas déçu.

Les pèlerinages.

"C'est le Rév. Père Frédéric de Ghyvelde, O.F.M., Commissaire de Terre Sainte en Canada, qui fut l envoyé de la Providence. Le bon Père se fit généreusement le coopérateur et l'aide du curé de la paroisse dans le soin de la Confrérie du Rosaire, la desserte du sanctuaire et la réception des pèlerinages. Grâce à l'ascendant que sa vertu éprouvée lui donnait sur les populations ; grâce à ce que nous pourrions appeler son magnétisme, il contribua pour une large part au règlement des difficultés et à la diffusion de la dévotion au Très Saint Rosaire.

"Cependant de nouveaux besoins se faisaient sen-

tir à mesure que le culte du Saint Rosaire prenait de l'extension. Les pèlerins affluant de plus en plus, il fallait trouver de nouveaux ouvriers pour travailler à la moisson. C'est ainsi que les dignes fils de saint François, ceux de saint Dominique, et les RR. PP. Oblats furent appelés tour à tour à venir prêter main forte au dévoué pasteur dont le zèle ne pouvait suffire à tant de fatigues et de travaux. Il fallait de plus, rendre le sanctuaire, d'un accès plus facile aux pèlerins. M. le sénateur, H. Montplaisir fit construire un quai qui depuis lors a servi de débarcadère à ceux venant par la voie fluviale ; c'est encore à la générosité du même bienfaiteur, ainsi qu'au dévouement des paroissiens, que l'on doit la voie ferrée qui relie le Cap au chemin de fer du Pacifique Canadien.

"Pendant que progressait ainsi la dévotion au Saint Rosaire, Monseigneur Laflèche surveillait et encourageait tous les efforts. Il aimait à venir de temps en temps saluer les pèlerins du Cap, et les édifier de sa belle parole à la fois si simple, si élevée et si puissante. Il ne laissait pas, toutefois, d'observer une prudente réserve, laissant au Ciel le soin de démontrer le caractère providentiel et surnaturel de cette œuvre.

"Quelques semaines avant sa mort, au curé qui lui représentait que les besoins toujours croissants du ministère réclamaient la présence ici d'une congrégation religieuse, il répondait : "Je le comprends, une congrégation religieuse est devenue nécessaire, mais ma fin est proche, et je veux laisser à mon suc-

cesseur le soin de mettre le couronnement à cette œuvre.

"La Providence a voulu que cette tâche devint Notre partage. Dans un mandement sur le Très Saint Rosaire, promulgué en mil neuf cent, Nous exhortions les fidèles de Notre diocèse à venir honorer et prier la Reine du Ciel dans son vénéré sanctuaire du Cap, que Nous désignions comme lieu de pèlerinage diocésain. Nous adoptions en même temps certaines dispositions provisoires, afin de prolonger quelque temps encore la période d'épreuves de cette œuvre naissante. La réponse du ciel ne se fit pas longtemps attendre. Les faveurs de la Reine du Rosaire continuèrent de se multiplier, et les pèlerinages d'affluer, non seulement de tous les points de notre diocèse, mais encore de toutes les parties du pays, et même des Etats-Unis. Si bien que, deux ans plus tard, Nous publiions une nouvelle Lettre Pastorale pour annoncer l'organisation définitive du sanctuaire du Cap. "Aujourd'hui, disions-nous, Nous reconnaissons que la Providence veut que la Reine du Ciel reçoive dans la petite église du Cap les hommages particuliers de ses dévots serviteurs. Nous reconnaissons que ce n'est pas une œuvre qui soit menacée de disparaître avec le talent ou le zèle individuel ; elle a eu ses difficultés et ses obstacles, elle n'a fait que s'accroître et progresser ; elle durera."

"Nous annoncions, en conséquence, que la desserte de la paroisse était confiée aux Oblats de Marie Immaculée, et que ces vrais fils de Marie, tou-

jours si dévoués aux intérêts de leur Mère, seraient désormais les gardiens de son béni sanctuaire."

Les progrès de l'œuvre.

Les miracles n'ont pas fait défaut, croyons-nous, au sanctuaire du Cap de la Madeleine.

Le plus éclatant de tous, nous paraît être le développement rapide de l'œuvre dirigée par les Révérends Pères Oblats depuis 1902. Restauration du sanctuaire, construction d'une vaste annexe pouvant donner place à près de 1,000 pèlerins, nivellement et embellissement du terrain, — on calcule que plus de 100,000 voyages de terre ont été charroyés, et plus de 1,500 arbres plantés à cet effet, — érection de 15 superbes groupes du Rosaire au prix de $800 chacun, restauration du chemin de la croix dont le coût total, le calvaire y compris, dépassera $8,000, l'ensemble de ces travaux exécutés à l'aide des aumônes des 60,000 pèlerins annuels et des 16,000 abonnés aux Annales du Rosaire, proclament bien haut que l'œuvre est voulue de Dieu et de l'Eglise.

(*Extrait du journal le Devoir*, 11 *septembre* 1915.)

SECONDE PARTIE

AU CLERGE.

Dans la première partie de cet opuscule, nous avons donné du Rosaire, les renseignements qu'il importe à tous de connaître. Aussi, les prêtres se feront-ils un devoir de lire ces pages avec un soin particulier, afin de bien comprendre cette dévotion pour leur propre compte, et d'exhorter chaleureusement les fidèles à la pratiquer selon les vues de l'Eglise.

Cette seconde partie les intéresse exclusivement, et, les informations que nous y avons groupées, leur seront le guide pratique et sûr dont ils ont besoin pour une intelligente et fructueuse administration de la Confrérie.

Ce travail de propagation du Rosaire est devenu celui de tout prêtre séculier et régulier, de toute communauté religieuse, je dirais même, de tout chrétien ; et, c'est l'obéissance à l'Eglise qui leur en fait à tous un pieux et filial devoir. Pourrait-on en douter, après avoir jeté ne fût-ce qu'un coup d'œil rapide sur certains passages des encycliques de Léon XIII, où l'âme si haute et si fervente du vénérable Pontife, plaide devant les consciences sacerdotales, une cause qu'il proclame lui être — et devrait leur être — exceptionnellement chère.

"A NOS VENERABLES FRERES, LES PA-
"TRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVEQUES,
"EVEQUES ET AUTRES ORDINAIRES EN
"PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIEGE
"APOSTOLIQUE.

"Les confréries sont pourvues des moyens les plus "aptes à faire fleurir la piété." LÆTITIÆ., 8 sept. 1893.

"Nous n'hésitons pas à donner *la place d'honneur "à la confrérie* dite *du Très Saint Rosaire*. Si on "considère son origine, elle est au *premier rang par "son ancienneté*. Si on tient compte de ses privi "lèges, elle en a obtenu *d'innombrables*, de la mu-"nificence de nos prédécesseurs." AUGUSTISSIMÆ., 12 sept. 1897.

"*Le trésor de ses indulgences est immense.*" DIUTURNI., 5 sept. 1898.

"*Parmi les diverses* formules et *manières d'honorer la divine Marie*, nous nous plaisons à recommander tout spécialement *le Rosaire*, comme étant *la plus puissante et la plus agréable à notre Mère du Ciel.*" OCTOBRI., 22 sept. 1891.

"Nous voulons que la dévotion du Rosaire soit l'objet d'une attention toute particulière dans le monde catholique. Aussi, avons-nous pensé, Vénérables Frères, à vous adresser ces lettres, afin que votre autorité et votre zèle excitent la piété des fidèles à s'y conformer religieusement. *Cette formule de prière est surtout propre* à la défense de l'Eglise et du peuple chrétien, en même temps qu'*à mériter toutes sortes de bienfaits publics et privés.* Que poussées par Nos exhortations et enflammées par vos appels, les nations chrétiennes s'attachent de plus en plus à l'habitude du Rosaire, culte que nos ancêtres s'étaient fait une règle de pratiquer." Supremi., 1 sept. 1883.

"*Les Ordres religieux* — et surtout les Dominicains — *peuvent aider grandement à la diffusion et à l'affermissement* de la pieuse pratique *du Rosaire*, et Nous voulons croire qu'ils s'acquitteront de ce *devoir aussi fécond par lui-même qu'honorable pour eux.*" SALUTARIS., 24 déc. 1883.

"Qu'à vos appels, Vénérables Frères, qu'à vos exhortations appuyées de vos exemples, — *vobis igitur et vocantibus et excitantibus et præeuntibus* —les fidèles accourent autour des autels de la Mère

"de bonté, pour lui offrir l'hommage filial des guir-
"landes de son Rosaire." Octobri., 22 sept. 1891.

"*Que les membres de la confrérie de la Sainte*
"*Famille s'appliquent à pratiquer et à propager le*
"*Rosaire.*" MAGNÆ., 7 sept. 1892.

"*Que cette très sainte prière mieux connue et*
"*pratiquée, entre davantage dans les mœurs chré-*
"*tiennes* et atteigne les plus heureux développe-
"ments." JUCUNDA., 8 sept. 1894.

"Que dans un langage adapté à l'intelligence des
"simples fidèles, on leur explique *les mystères* en
"les leur mettant devant les yeux, comme *autant*
"*de tableaux et d'images de la pratique des vertus;*
"et chacun sait quelle riche mine il y a là, d'*argu-*
"*ments* faciles et *aptes* par leur suave éloquence,
"*à persuader l'honnêteté et les bonnes mœurs.*"

"Il est bien juste *que non seulement les fils du*
"*patriarche Dominique*, — qui le doivent par état
"et par vocation — *mais encore tous les prêtres qui*
"*ont charge d'âmes, — quotque animarum curato-*
"*res — s'appliquent* avec zèle *à multiplier ces Con-*
"*fréries* et à les maintenir dans toute leur ferveur.
"Nous désirons de plus — et cela très vivement —
"*qu'ils travaillent sérieusement à la même œuvre*
"*salutaire, ceux qui s'adonnent aux missions et à*
"*la prédication de la foi*, soit dans les pays chré-
"tiens, soit chez les nations infidèles." LÆTITIÆ.,
"8 sept. 1893."

"*Plaise à Dieu que* selon Nos vœux, Vénérables "Frères, *cette sainte pratique de piété soit partout* "*établie;* qu'elle soit aimée et observée dans les vil- "les et dans les campagnes, dans les familles et dans "les ateliers, chez les grands et chez les humbles, "comme l'emblème caractéristique de la foi chré- "tienne et un moyen excellent d'attirer les béné- "dictions de Dieu." JUCUNDA., 8 sept. 1894.

"Le poids croissant des années nous avertit qu'il "ne nous reste plus longtemps à vivre; *Nous vous* "*conjurons*, Vénérables Frères, *d'entourer spécia-* "*lement de vos soins, cette chevalerie sacrée du* "*Rosaire;* que, grâce à vos efforts, de nouvelles "recrues accourent chaque jour, pour s'y enrôler. "*Que par vous et par ceux de vos prêtres qui ont* "*charge d'âmes, les fidèles connaissent et appré-* "*cient véritablement l'excellence de cette Confrérie*, "et son utilité pour le salut éternel des hommes." AUGUSTISSIMÆ., 12 sept. 1897.

"Le Saint Père a confiance que *vous exhorterez* "*efficacement les fidèles à réciter tous les jours, à* "*la maison ou en famille, la prière du Rosaire.*" S. C. I., IN EA., 29 août 1899.

"*Verbum* Sanctissimi Nostri *Leonis Papæ XIII* "ad cunctas mundi regiones prolatum, *divini semi-* "*nis instar* cadens in terram bonam, *ubique fecit* "*fructum centuplum, quamvis alibi præ nimia cor-* "*dium duritie cadens super petrosa et in spinis, hac-* "*tenus conculcatum et suffocatum.*" S. C. R., INTER DENSAS., 11 sept. 1887.

LE ROSAIRE ET LES DOMINICAINS.

Quelques semaines après sa première encyclique sur le Rosaire (Supremi., 1 sept. 1883), Léon XIII, dans une audience au Vicaire Général des Dominicains, le 26 septembre, insista en termes vigoureux, sur la part qu'il entendait être prise par l'Ordre, dans la diffusion de cette dévotion.

"Que tous les enfants de saint Dominique, dit-il, "s'animent à la lutte ; qu'ils se préparent comme de "vaillants soldats à se servir de *cette arme invincible* "*du Rosaire dont les a munis la Bienheureuse Vierge* "*Marie*. Qu'ils en établissent partout la confrérie ; "qu'ils le propagent et l'entretiennent avec zèle, de "sorte que par leurs soins assidus, les fidèles soient "amenés à s'enrôler dans cette sainte armée rangée "autour de la bannière du Rosaire. Et pour que les "chrétiens puissent apprendre à se servir souvent et "avec fruit, de cette dévotion, comme d'une armure "puissante, voyez à ce qu'ils soient instruits des pré-"cieux avantages, grâces et privilèges qu'elle com-"porte."

"Iterum commendamus ut ardentissimo zelo to-"tisque viribus, mysteria vitæ et mortis Salvatoris "*ab omni populi genere contemplanda*, promovere "navetis ; ea enim est *meditatio* sancta, pia, facilis "*quâ ipsa natura Rosarii versatur*, ea *mentis et cor-*"*dis refectio* ex qua, huiusce precandi ritûs tota

"virtus procedit." Maître Général Larroca. QUUM PLURIMA., 1 janv. 1890.

Le Rosaire, pour être la grande dévotion de l'Eglise, est aussi la grande dévotion Dominicaine, le signe, l'emblème, le cœur même d'un Ordre voué par essence au service de Marie, et dont les membres étaient autrefois désignés par le beau nom de *Chevaliers de la Vierge.*

LE ROSAIRE ET LES PREDICATEURS.

Le Rosaire offre aux prédicateurs de la foi, les promesses les plus magnifiques pour leur zèle.

"*Nous désirons* — et cela très vivement — *qu'ils* "*travaillent avec entrain, à* cette œuvre salutaire de "*la propagation du Rosaire, ceux qui s'adonnent* "*aux missions et à la prédication de la foi,* soit dans "les pays chrétiens, soit chez les nations infidèles.... "Le champ du Seigneur est presque couvert d'une "végétation d'ignorance religieuse, d'erreur et de "vices. *Le Rosaire* offre un *moyen pratique et* "*facile, de faire pénétrer dans les esprits, les dog-* "*mes principaux de la foi chrétienne.*" MAGNÆ., 7 sept. 1892.

"*Le Rosaire* touchant à tous les mystères du "Christ et de la Vierge, est un *résumé de toute la* "*foi.*" INTER DENSAS., 11 sept. 1887.

"En un temps où *la foi* est *exposée à tant d'atta-*
"*ques et de périls, le Rosaire* fournit au chrétien,
"un *aliment pour la nourrir et la fortifier.*" FIDEN-
"TEM., 20 sept. 1896.

"Chez les personnes, dans les familles et parmi
"les fidèles *où la pratique du Rosaire est restée en*
"*honneur, il n'y a pas à craindre que l'ignorance*
"*et les erreurs pernicieuses détruisent la foi.*" MA-
GNÆ., 7 sept. 1892.

"Dans la société civile telle que constituée au-
"jourd'hui, *trois causes principales détournent les*
"*peuples, de l'honnêteté et des bonnes mœurs :*
"l'aversion pour la vie humble et laborieuse ; l'hor-
"reur de tout ce qui fait souffrir ; l'oubli des biens
"du Ciel .....

"Nous constatons avec douleur, cette impatience
"de la jeunesse à supporter tout joug autre que
"celui de la mollesse et de la volupté. ....

"*Que* dans un langage adapté à l'intelligence des
"simples fidèles, *les prêtres expliquent les mystères*
"*du Rosaire en les leur mettant devant les yeux,*
"*comme autant de tableaux et d'images de la pra-*
"*tique des vertus.* Et chacun sait quelle riche mine
"il y a là, d'arguments faciles et aptes, par leur
"suave éloquence, à persuader l'honnêteté et les
"bonnes mœurs." Lætitiæ., 8 sept. 1893.

Si l'on désire voir l'application de ces principes exposés par le Vicaire de Jésus-Christ, sous les traits vivants d'un modèle, saint Alphonse de Liguori s'impose de suite à notre imitation aussi bien qu'à

notre admiration. Ce Docteur de l'Eglise fut un incomparable apôtre de la prière, surtout de la prière à Marie, et il voulait que dans les missions, on apprit au peuple à réciter le Rosaire, en méditant les mystères. A cette fin, avant l'exercice, un missionnaire énonçait un mystère, en faisait comprendre l'enseignement et demandait par une courte prière à la Sainte Vierge, d'aider les âmes à en recueillir le fruit. Cette pratique salutaire suivie par saint Dominique lui-même, selon de graves auteurs, ouvrit la voie à des merveilles de grâce qui transformèrent de vastes régions où jusque-là la religion n'était rien moins qu'en honneur.

La vie du B. Grignon de Montfort, tertiaire dominicain, dont l'apostolat en Bretagne et en Vendée, fit de ces deux provinces, les plus foncièrement religieuses de toute la France, corrobore la vérité des paroles profondes déjà citées, de Léon XIII. Ayant à combattre le jansénisme, il ne voulut pas recourir à la controverse, la discussion ayant eu son heure de tapage stérile. Il crut, au contraire, que l'exposition pure et simple de cet abrégé de la foi et de la morale, de cette théologie populaire en quinze chapitres substantiels contenus dans les mystères du Rosaire, aboutirait aux résultats désirés. Les événements lui donnèrent raison, de façon éclatante et durable.

Dans des conditions différentes et sur un autre théâtre, la conversion de l'Océanie en a donné de nos jours, un nouvel exemple bien frappant. Après des années de travaux et de souffrances héroïques,

les missionnaires de la Société de Marie se voyaient obligés de reconnaître qu'ils avaient complètement échoué dans l'œuvre surhumaine qu'ils avaient entreprise. Ce ne fut que par le Rosaire qu'ils purent enfin triompher de l'indifférence et de l'hostilité des indigènes. Aujourd'hui encore, il continue d'être le moyen de faire connaître le vrai Dieu aux peuplades sauvages et cannibales de l'Océanie Centrale.

Le Rosaire introduit la foi en Océanie, la ressuscite en Bretagne et en Vendée : il va la rendre indestructible en Espagne. L'université de Salamanque lui rendra, en effet, ce glorieux et touchant témoignage : "*C'est le Rosaire de Marie qui a maintenu les royaumes des Espagnes, dans la foi catholique.*" A cela, rien d'étonnant, car, Marie ne cesse d'exercer à travers les âges, sa mission originelle, en *déversant sur le monde, le bienfait de la lumière éternelle, Jésus-Christ* lui-même, ainsi que nous le chantons dans sa Préface : *lumen æternum mundo effudit, Jesum Christum.*

LE ROSAIRE ET SON ROLE BIENFAISANT DANS UNE PAROISSE.

"*Il est bien juste que* non seulement les fils du "patriarche Dominique, — qui le doivent par état "et par vocation — mais encore *tous les prêtres qui "ont charge d'âmes — quotque animarum curato-"res — s'appliquent avec zèle à multiplier ces Con-*

"*fréries* et à les maintenir dans toute leur ferveur." Lætitiæ., 8 sept. 1893.

Le B. Curé d'Ars, mort en 1859, n'était doué que de capacités intellectuelles assez ordinaires, jusque-là que les examinateurs diocésains hésitaient à l'admettre au sacerdoce. Pour les tirer d'embarras, le vicaire général de Lyon leur demanda si le candidat avait la dévotion à la Sainte Vierge et récitait le Rosaire. Sur la réponse affirmative, il fut accepté. Devenu plus tard, curé d'Ars, la petite église de sa paroisse restait vide, même le dimanche ; quelques femmes seulement assistaient à la messe. Le saint prêtre commença par leur faire réciter le chapelet en commun, et il sortit de cette première tentative, une confrérie du Rosaire. Les hommes entraînés par l'exemple des femmes, reprirent bientôt le chemin de l'église, et, à la confrérie du Rosaire fut ajoutée la confrérie du Saint Sacrement : la dévotion à la Mère avait ramené la dévotion à son divin Fils.

Aux mains d'un prêtre zélé et qui aime réellement la Sainte Vierge, *la confrérie du Rosaire peut encore aujourd'hui renouveler une paroisse, en y ressuscitant l'esprit de prière, la méditation des vérités du salut et l'usage des Sacrements.* Pour réformer sa paroisse, la plus immorale de Paris, le Vénérable Olier institua aussi les deux confréries du Rosaire et du Saint Sacrement, lesquelles la transformèrent au point qu'elle devint la plus édifiante de toutes.

Saint Vincent de Paul, étant curé à Clichy, y établit la confrérie du Rosaire, et par sa parole douce et persuasive, entraîna prêtres et fidèles, au culte fervent d'une dévotion qui exerçait une influence si bienfaisante sur les âmes les plus rebelles.

Saint Charles Borromée commença la réforme de son archidiocèse de Milan, en introduisant le Rosaire dans toutes les paroisses, et il faisait bientôt la consolante expérience de la vérité des paroles de son ami, le Pape saint Pie V : "*les fidèles, grâce à cette dévotion se changèrent soudain, en d'autres hommes — cœperunt Christi fideles in alios viros repentè mutari —.*" CONSUEVERUNT., 17 sept. 1569.

Le Vénérable Vincent Marie Orsini, dominicain, qui devait devenir Pape sous le nom de Benoît XIII, étant archevêque de Bénévent, ranima la vie religieuse parmi ses ouailles, en inaugurant dans toutes les églises, la récitation publique de cette admirable prière.

Si c'est pour les fidèles, un devoir de méditer (page 52), c'est un devoir corrélatif pour le prêtre, de les encourager à chercher dans le Rosaire, la forme de méditation la plus accessible pour eux et la plus fructueuse.

Un curé intelligent et pieux disait au Congrès Marial de Lyon, en 1900 : "Je viens d'une région "qui, depuis trente ans, a lamentablement baissé "dans la foi, et conséquemment dans la pratique

"religieuse. Hélas! cette situation a commencé, "mes confrères et moi l'avons clairement constaté, "le jour où nos prédécesseurs mal avisés ont négli-"gé le Rosaire, pour donner la préférence à des "dévotions bonnes sans doute, mais absolument in-"suffisantes pour faire face à tous les dangers de "notre époque. *Nous ne reconquerrons le terrain "perdu qu'en revenant au Rosaire.*"

Que les curés voient donc à établir la Confrérie dans leurs églises. Si elle existe déjà et que par la négligence de leurs prédécesseurs, elle soit tombée en désuétude, qu'ils aient soin de lui donner une nouvelle vie et de rendre aux âmes confiées à leur charge, ce merveilleux instrument de sanctification dont elles ont un si pressant besoin. Elle préservera l'innocence, maintiendra la jeunesse dans les habitudes vertueuses, fera pratiquer le zèle et la charité; par elle, la piété sera honorée, les Sacrements fréquentés, les dimanches sanctifiés, les familles heureuses et bénies.

LE ROSAIRE ET SA RECITATION PUBLIQUE A L'EGLISE.

1° Le Chapelet ou *tiers du Rosaire* doit être *récité, chaque jour, dans toute église cathédrale.*" SUPREMI., 24 déc. 1883.

2° *Dans les églises où la Confrérie est établie*, le Directeur aura soin — autant que faire se pourra — de *réciter publiquement le tiers du Rosaire, chaque*

jour, devant l'autel de la Confrérie, surtout aux fêtes de la Sainte Vierge. UBI PRIMUM., XIII, 2 oct. 1898. *Tout au moins*, est-il tenu de réciter ou de *faire réciter publiquement, le Rosaire entier, chaque semaine.* SALUTARIS., 24 déc. 1883.

3° *Dans toutes les églises paroissiales*, même celles où la Confrérie n'est pas établie, *on doit réciter le tiers du Rosaire, les dimanches et les jours de fête.* SALUTARIS., 24 déc. 1883.

4° *Pendant tout le mois d'octobre jusqu'au 2 novembre, la récitation publique du Rosaire doit se faire, chaque jour, — dans toutes les églises et oratoires publics — durant la Messe, ou l'après-midi devant le Saint Sacrement exposé.* SUPREMI., 1 sept. 1883.

5° Le *Rosaire* est la *prière de l'individu*, la *prière de la famille*, la *prière de la paroisse*, la *prière de l'Eglise toute entière*, et cette dernière l'a enrichie de précieuses indulgences selon qu'il revêt l'une ou l'autre de ces conditions (page 115).

"6° Bien éloquente dans sa simplicité, la fervente piété d'une pauvre Mission de Noirs : "On récite le "chapelet, tous les jours, à l'église, et le Rosaire "entier, le dimanche. L'un d'eux a récité le Ro-"saire entier, tous les jours, durant quinze ans, "pour obtenir la conversion de son épouse." Extrait d'une lettre de Mgr Lamaze, Vicaire Apostolique de l'Océanie Centrale, en date du 12 oct, 1887.

EFFICACITÉ DU ROSAIRE COMME PRIÈRE PUBLIQUE.

"*La confrérie du Rosaire a été justement appelée* "*la milice suppliante de la divine Mère :* le Rosaire, "en effet, unit les fidèles par un lien commun, sem-"blable à celui qui existe entre des frères ou des sol-"dats sous la même tente. Ainsi se trouve consti-"tuée une *armée* bien ordonnée et *très puissante* "*pour résister aux ennemis du dedans et du dehors.* "Les annales de l'Eglise prouvent l'efficacité de "semblables prières, *témoin la défaite des troupes* "*turques près des Iles Curzolaires*, et les brillantes "victoires remportées au dix-huitième siècle, sur "le même peuple, *à Temeswar* en Hongrie *et à* "*Corfou. La fête du Saint Rosaire* n'est-elle pas "*elle-même un souvenir de ces triomphes.*" AUGUSTISSIMÆ., 12 sept. 1897.

LE ROSAIRE À L'ÉGLISE, COMME PRIÈRE DU SOIR.

"Belle et louable coutume encore en usage dans "ce taines paroisses, de réunir les fidèles à l'église, "à la fin de la journée et de réciter le Rosaire en "commun." SUPREMI., 1 sept. 1883.

Comme la prière du soir en famille tend malheureusement à disparaître, il est à désirer que les efforts du prêtre visent à raffermir ou à ramener cette sanctifiante coutume sous la forme du Rosaire, et que lui-même, au signal de la cloche, le récite publiquement avec ses paroissiens, à l'église. Bien

plus, cette récitation publique — dans les conditions que nous venons de préciser, page 227, — est, non pas matière facultative, mais un devoir. Ce sera donner un excellent exemple aux fidèles et les engager à estimer toujours davantage une pratique à laquelle tant de grâces sont attachées. En cas d'absence ou d'empêchement, rien ne s'oppose à ce qu'il soit suppléé pour présider la prière, par une personne de piété désignée à l'avance à cet effet. Au reste, il n'y a là rien qui soit un fardeau nouveau, car, où qu'on la récite, la prière du soir est évidemment, un devoir pour tous.

LE ROSAIRE AUX CATECHISMES, DANS LES ECOLES, SEMINAIRES, ETC.

Le Catéchisme Romain contient un chapitre entier sur le Rosaire. L'enseignement officiel de l'Eglise est ainsi mis à la portée des enfants invités à prendre dès l'âge le plus tendre, l'habitude de la prière à la Sainte Vierge. Nous n'avons pas encore ce chapitre dans nos catéchismes, mais, l'obligation pour les prêtres de voir à ce que les enfants apprennent dans les écoles aussi bien que dans les familles, à réciter le Rosaire, doit paraître élémentaire non moins que sacrée, après tout ce qui a été dit sur le sujet.

Le Congrès Marial de Lyon en 1900, exprimait le vœu suivant qui s'impose par son caractère pra-

tique à tous ceux qu'intéresse l'extension du règne de la Vierge :

"Que dans tous les petits et grands séminaires, "dans les collèges et pensionnats, tant de jeunes "gens que de jeunes filles, et généralement dans "toutes les écoles catholiques, on énonce toujours "les mystères du Rosaire avant chaque dizaine de "chapelet, non seulement pendant le mois d'octo-"bre, mais pendant l'année entière."

LE ROSAIRE, BASE DES AUTRES CONFRERIES.

Les membres des différentes confréries ou sociétés paroissiales devraient commencer d'abord par s'agréger à la confrérie du Rosaire, selon l'esprit qui a donné naissance aux associations de ce genre. Ainsi, selon la règle primitive des Congrégations de la Sainte Vierge, on ne pouvait y être reçu, sans avoir été auparavant enrôlé dans la milice du Rosaire. Le Pape Grégoire XIII, à la demande même du Général de la Compagnie de Jésus, en fit l'objet d'un décret spécial : CUM SICUT ACCEPIMUS., 1 avril 1577.

LE ROSAIRE DANS LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES.

"Que *partout* l'on redouble d'ardeur pour cette "dévotion : caleat ubique hujusmodi precatio." Léon XIII, FIDENTEM., 20 sept. 1896.

Une défense légitime et très sage existe dans certaines communautés, de ne pas s'affilier à des confréries, sans la permission du supérieur. Le principe est excellent, car il permet de couper court à des pratiques trop multiples et d'ordre secondaire. Sans cette précaution, il serait à craindre que l'on déployât dans la confrérie de ... S. Expédit, ou autres, une somme d'énergie et d'activité réclamées dans une sphère incomparablement plus utile. Mais, cette réserve faite, disons que retourner pareille défense contre le Rosaire accuserait une mentalité, pour le moins, étrange. Le premier supérieur, n'est-ce pas le Chef de l'Eglise, le Pape lui-même? Et s'il invite, insiste, ordonne même — comme nous l'avons vu — dans les termes les plus catégoriques et les plus vigoureux, ne serait-ce pas sous un [illegible] cieux prétexte se dérober à un devoir élémentaire d'obéissance?

Les communautés les plus éclairées et les plus ferventes dont l'influence est le plus bénie de Notre-Seigneur, ne sont-elles pas précisément celles qui font la part la plus large, la plus généreuse, à la prière de sa Mère? Pour assurer leur marche difficile vers la perfection, non seulement elles sui-

vent avec un amour reconnaissant, les cadres de l'Église, mais voient dans ses moindres directions, la lumière la plus précieuse comme la plus bienfaisante sauvegarde.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT L'ERECTION CANONIQUE DE LA CONFRERIE DU ROSAIRE.

1° Le Maître Général de l'Ordre des Prêcheurs a seul le droit d'ériger la Confrérie. Il pourra déléguer, à cet effet, un prêtre de son Ordre, et là où il n'y a pas de couvent dominicain dans le voisinage, un autre prêtre agréé de l'évêque. (Ibi primum., II, IV, 2 oct. 1898.

2° La confrérie du Rosaire peut être érigée dans toutes les églises ou chapelles publiques ouvertes aux fidèles, sauf dans les églises des religieuses, même dominicaines, à moins d'un indult du Saint Siège. Ibid. V.

3° La Confrérie reste inséparablement fixée à l'église dans laquelle on l'a érigée. Si, cependant, cette église étant démolie, on en construit une nouvelle *sous le même vocable*, pratiquement au même endroit ou à une distance n'excédant pas une trentaine de pas, cette dernière étant censée moralement la même que la précédente, il n'y a pas à ériger de nouveau la Confrérie. Ibid. VI.

4° Si une église de Dominicains passe à d'autres prêtres, la Confrérie continue d'exister avec tous les privilèges ordinaires. S. C. I., 26 août 1747.

5° Les anciennes décisions déterminant la distance à garder entre les Confréries du Rosai , ont été abolies. Deux églises paroissiales, si rapprochées soient-elles l'une de l'autre, peuvent, si elles sont situées dans deux localités distinctes, posséder chacune la Confrérie, et cela sans dispense d'aucune sorte. Pie IX, 28 janv. 1863.

Si, au contraire, ces deux églises appartiennent à une même localité, elles peuvent, l'évêque accordant la dispense de la bulle *Quæcumquæ*, avoir également la Confrérie.

6° L'ancienne concession permettant à certains évêques d'établir la Confrèrie, pourvu que l'indult portât mention dérogatoire au droit du Général des Prêcheurs, est périmée. Elle fut révoquée de façon si radicale qu'une confrérie du Rosaire établie par qui que ce soit, sans les lettres du même Général, n'a absolument aucune indulgence. S. C. I. 10 août 1899.

ERECTION DE LA CONFRERIE.

Ce qu'elle exige du curé et du délégué, avant, pendant et après.

I.

AVANT L'ERECTION.

A.

Conditions du coté du curé.

1° Le curé aura soin de s'assurer *d'abord le consentement écrit de l'Ordinaire*, lequel faisant défaut rendrait l'érection nulle. Aucune formule spéciale n'est requise. A la rigueur, le consentement de l'évêque (non la simple signature) au bas du diplôme, suffirait. S. C. I. 20 mai 1896. Ce consentement de l'Ordinaire n'est pas requis pour l'établissement de la Confrérie dans une église de Dominicains. S. C. I. 25 août 1897.

2° Dans les églises cathédrales, outre le consentement de l'évêque, celui du Chapitre est aussi de rigueur. S. C. I. 19 sept. 1710.

3° Il suffit que les lettres testimoniales de l'évêque soient obtenues simplement avant la cérémonie de l'érection. Pie IX, 7 mars 1863.

4° La règle ordinaire promulguée par la Bulle QUÆCUMQUÆ., 7 déc. 1604, veut qu'il n'y ait qu'une seule confrérie du Rosaire dans chaque localité. Dans les villes où il est opportun d'en avoir plusieurs l'évêque peut de sa propre autorité, en permettre l'érection. Dans ce cas, il dispense de la Constitution *Quæcumquæ*. Dans les lettres testimoniales, mention expresse doit être faite de la dispense accordée. S. C. I. 20 mai 1896.

5° Le Vicaire Général peut donner l'autorisation requise, pourvu qu'il soit délégué par son Ordinaire *ad approbandas confraternitates*. Dans ce cas, il doit dans ses lettres testimoniales — quoique cette condition n'engage pas la validité — faire mention de cette délégation. Il peut, à la rigueur, se contenter de donner son consentement, de la façon que nous avons indiquée pour l'évêque. S. C. I. 2 août 1888.

6° Le Vicaire Capitulaire, de son droit propre, ne le peut pas. S. C. I. 23 nov. 1878.

7° Nous donnons ici un exemplaire des formules dont pourront se servir les curés et les Ordinaires. Le curé fera bien d'écrire la sienne et celle à être signée par l'évêque, sur une même feuille de papier de format correspondant à celui du registre d'inscription où cette pièce officielle doit être insérée ainsi que le procès verbal d'érection.

Illustrissimo ac Reverendissimo .. ..

episcopo .. ..

Reverendissime Domine.

Ego, infrascriptus, rector ecclesiæ .. .. in loco .. .. .. diocesi .. .. .. Confraternitatem S. S. Rosarii in prædicta ecclesia optans erigere, a Tua Amplitudine enixe postulo, ut litteras testimoniales ad hanc prædictam Confraternitatem rite instituendam necessarias, mihi impertiri benigne concedat.

Rev. .. ..

.. ..

Juxta Rescriptum Sacræ Congregationis Indulgentiis Reliquiisque præpositæ, de erectione et aggregatione Confraternitatum, Romæ die 20 Maii 1896, a SS. Dño Papa nostro Leone XIII confirmatum, consensum nostrum ad prædictam Confraternitatem in prædicta ecclesia erigendam impertimur,

L. ✠ S. ✠ .. ..

Episcopus .. ..

Datum die 19

S'il y a déjà une confrérie du Rosaire dans cette localité, le prêtre devra demander la dispense nécessaire à son évêque qui aura alors à ajouter au consentement donné plus haut :

Præterea ex potestate Nobis data per SS. D. N. Leonem PP. XIII rescripto diei 20 Maii 1896, dispensamus super Constitutione Clementis VIII sub die 7 Decembris 1604 prout sc. præscribit ut unica tantum Confraternitas ejusdem Instituti et generis, in eodem loco institui et aggregari possit.

L. ✠ S. ✠ . . . . . .

Datum die 19

Episcopus . . . . . .

8° Pour obtenir *le diplôme d'érection du Maître Général*, le curé s'adressera au Supérieur des Dominicains du couvent le plus proche. Dans sa lettre, il est prié de mentionner ces quatre choses : 1° le nom civil de la localité où doit être érigée la Confrérie, 2° celui du patron ou titulaire de l'église, 3° celui du diocèse, 4° les nom et prénom du curé, tout au long.

9° Il devra *réserver un autel pour la Confrérie, lequel sera l'autel privilégié du Rosaire* (page 133). Si les autels ont déjà reçu leur vocable, il suffit d'en désigner un comme autel de la Confrérie que fera reconnaître le tableau ou groupe du Rosaire. Rien n'empêche que le maître-autel devienne l'autel de la Confrérie. S. C. I. 7 juillet 1877.

10° *Le tableau du Rosaire* doit représenter la Sainte Vierge donnant le Rosaire à saint Dominique. L'image dite de Notre-Dame de Pompéi ne saurait en tenir lieu. S. C. R. 10 fév. 1890. On peut se procurer cette image chez les Dominicains, et, l'ayant fait encadrer, *la placer sur ou près de l'autel du Rosaire*. Elle n'est pas strictement nécessaire, cependant. Un groupe de statues, un bas relief, une peinture sur verre, toile ou papier, reproduisant le même sujet, répondraient au but. *La bénédiction solennelle de ce tableau ou groupe, prend place, le jour de l'érection.*

11° *L'érection peut se faire n'importe quel jour*, mais, de préférence, un dimanche, une fête de la Sainte Vierge, ou encore une clôture de retraite ou de triduum. Le curé s'attachera à faire comprendre à ses paroissiens, qu'il s'agit d'une chose importante et particulièrement chère à l'Eglise, en ajoutant — détail utile — qu'ils n'auront rien à débourser pour profiter des avantages qui leur sont offerts. *Qu'il annonce* aussi, à l'avance, *la bénédiction des rosaires*, et, s'il le juge à propos, des cierges et des roses.

12° *S'il croit bon d'avoir une réception solennelle d'associés*, avec cierges (page 252), qu'il leur montre dans cette cérémonie, une manifestation publique de confiance dans la meilleure des mères, leur expliquant soigneusement le sens et le rôle du cierge à la mort, selon l'esprit de la Confrérie. Un mot est aussi à dire sur le *caractère facultatif de cette réception*, attendu que du côté des fidèles, l'inscription seule est requise. Pie X, le 27 février 1907, accor-

dait une indulgence plénière aux conditions ordinaires, pour ceux qui prennent part à la rénovation des promesses du baptême, à la clôture d'une mission : la réception solennelle des nouveaux confrères pourrait très bien, à l'occasion, se greffer sur cette dernière.

13° Le curé devra *se procurer pour les inscriptions*, non un simple cahier, mais *un registre convenable* relié ou solidement cartonné dont les premières pages seront conservées pour l'insertion des lettres testimoniales de l'Ordinaire et du procès verbal. *Il invitera les gens à donner leurs noms à l'avance et leur annoncera les deux indulgences plénières qu'ils pourront gagner, de ce chef, le jour de l'érection*, alors que le Directeur exerçant ses fonctions pour la première fois, légalisera les inscriptions en apposant sa signature au bas de chaque page du registre. Il n'est pas nécessaire qu'on se présente personnellement au prêtre : *il suffit que les noms soient recueillis par des intermédiaires* sur des listes qui lui sont ensuite transmises.

14° Il est à conseiller de *se procurer deux statues de la Sainte Vierge :* une petite que le Directeur porte dans les processions ordinaires de la Confrérie, et une autre plus grande portée sur brancard, par les dignitaires des sociétés paroissiales, aux processions plus solennelles.

15° Le prêtre devra *se procurer un certain nombre de manuels du Rosaire*, pour que ses paroissiens puissent y lire à loisir ce qui concerne les grands côtés de cette dévotion, et que lui-même se renseigne exactement sur la matière afin d'en parler avec le fruit que l'Eglise et les âmes en attendent.

16° Pour résumer : le prêtre aura à écrire aux Dominicains et à l'évêque, réglera à l'avance, les détails pratiques des cierges, chapelets, manuels, tableau du Rosaire, statuette de procession, registre d'inscription, et fera aux paroissiens, les annonces les plus propres à intéresser leur piété pour Marie.

B.

Conditions du coté du prêtre délégué pour l'érection.

1° Religieux ou séculier, le prêtre qui fait l'érection de la Confrérie doit avoir été délégué par le Maître Général : "Magister Prædicatorum erigit non directe et immediate per diploma sicut communiter agere solent alii Generales Ordinum pro suis Confraternitatibus, sed erigit per suos deputatos, seu per viam commissionis." Analecta Dominicana. Anno IV, Julio 1896, p. 594.

2° Le délégué doit avoir en main, et le diplôme d'érection du Général des Dominicains et l'autorisation écrite de l'Ordinaire. Ces deux pièces sont essentielles, si bien que l'une ou l'autre manquant, il ne peut passer outre, car l'érection serait nulle. S. C. I. 20 mai 1896.

3° Il est encore requis d'avoir soumis au *visa de l'Ordinaire*, le Catalogue des Indulgences reçu du Maître Général. La clause *prævia cognitione Ordinarii* oblige *sous peine même de nullité de communication d'indulgences*, et cela *toties quoties pro quoli-*

bet exemplari seu pro qualibet confraternitate noviter erecta. Erectio confraternitatis fit per sacerdotem deputatum à Magistro Generali ; communicatio indulgentiarum fit per concessionem talis exemplaris authentici Summarii, confraternitati jam erectæ. Receptio catalogi ejusque cognitio ab episcopo non sunt conditiones ex jure nostro datæ, sed ex jure communi per Constitutionem *Quæcumquæ* Clementis VIII, 7 déc. 1604, sub pœnæ nullitatis præscriptæ.

Quæ quidem omnia ad memoriam Fratrum revocari expediens censemus, nam experientia constat confraternitates haud paucas ob defectum catalogi indulgentiarum rite expediti et ab Episcopo cogniti, etiam cum bona fide, indulgentiarum thesauro orbatas remanere." Analecta Dominicana. Anno II, Martio 1894, p. 473 ; Anno IV, julio 1896, p. 592.

Il n'est point nécessaire que l'Ordinaire atteste par écrit, au bas du Sommaire, qu'il en a pris connaissance : *cognitum ut authenticum*, S. C. I., 10 août 1899, mais il est bon de le faire, ne fut-ce que pour prévenir tout doute sur ce point, dans la suite.

4° Avant la cérémonie, le délégué se fera indiquer l'autel que le curé a désigné pour la Confrérie, s'assurera que le tableau du Rosaire qu'il doit bénir, est en place, et, en général, que les instructions données au prêtre ont été comprises et suivies.

II.

ERECTION DE LA CONFRERIE.

1° Le moment de la cérémonie arrivé, *le prêtre délégué* va s'agenouiller *au pied du maître-autel* et *entonne le Veni Creator* que poursuit le chœur.

2° L'hymne terminée, il donne *une instruction sur l'excellence et les avantages du Rosaire.*

3° *Immédiatement après le sermon*, il prend l'étole blanche et *se rend à l'autel du Rosaire où il entonne l'Ave Maris stella* ou une autre antienne à la Sainte Vierge, que continue le chœur. Il y ajoutera les versets et oraisons qui suivent :

V. Post partum, Virgo inviolata permansisti.
R. Dei Genitrix, intercede pro nobis.
V. Ora pro nobis, Beate Pater Dominice,
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.
V. Salvos fac servos tuos et ancillas tuas,
R. Deus meus, sperantes in te.
V. Domine, exaudi orationem meam,
R. Et clamor meus at te veniat.
V. Dominus vobiscum,
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus, cujus Unigenitus per vitam, mortem et resurrectionem suam nobis salutis æternæ præmia

comparavit, concede, quæsumus, ut hæc Mysteria Sanctissimo Rosario Beatæ Mariæ Virginis recolentes, et imitemur quod continent et quod promittunt, assequamur.

Concede, quæsumus omnipotens Deus, ut qui peccatorum nostrorum pondere premimur, Beati Dominici Confessoris tui, Patris nostri, patrocinio sublevemur.

Prætende, Domine, famulis et famulabus tuis dexteram cœlestis auxilii, ut te toto corde perquirant et quæ digne postulant, assequantur. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

4° Le prêtre délégué *bénit ensuite le tableau* ou groupe du Rosaire, en récitant les prières suivantes :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini,
R. Qui fecit cœlum et terram.
V. Dominus vobiscum,
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, qui sanctorum tuorum imagines sive effigies, sculpi aut pingi non reprobas, ut quoties illas oculis corporis intuemur, toties eorum actus et sanctitatem ad imitandum, memoriæ oculis meditemur ; hanc quæsumus imaginem in honorem et memoriam Beatissimæ Mariæ Rosarii necnon et Beati Dominici confessoris adaptatam bene ✠ dicere et sancti ✠ ficare digneris ; et præsta ut quicumque, corona illa, Beatissimam Virginem Mariam Rosarii, necnon et Beatum Domini-

cum Confessorem suppliciter colere et honorare studuerit, illorum meritis et obtentu, a te gratiam in præsenti et æternam gloriam obtineat in futurum. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

5° Il monte ensuite à l'autel, du côté de l'Evangile, et, tourné vers le peuple, il fait à haute voix, les déclarations suivantes :

Ego Frater N. N. Sacri Ordinis Prædicatorum (vel N. N. Sacerdos) nomine Reverendissimi Magistri Generalis Ordinis Prædicatorum et auctoritate mihi a prædicto Magistro commissa, hanc Confraternitatem Sacratissimi Rosarii in ecclesia Sancti N. in loco N. diœcesis N. erigo, instituo et erectam institutamque declaro, cum omnibus indulgentiis, gratiis ac privilegiis a Sancta Sede SS. Rosarii confraternitatibus concessis et concedendis.

Moi, N. N. au nom du Révérendissime Maître Général de l'Ordre des Prêcheurs, et en vertu de l'autorité qu'il m'a déléguée, j'institue et érige dans cette église, la confrérie du Très Saint Rosaire de la Vierge Marie Mère de Dieu. Je la déclare érigée et instituée avec toutes les grâces, privilèges et indulgences qui lui ont déjà été ou lui seront concédés dans l'avenir ,par le Saint-Siège.

Note. — Cette formule seule suffit pour la validité de l'acte d'érection. Il y ajoutera les déclarations suivantes, lesquelles, si elles ne sont pas strictement nécessaire, doivent toujours d'après Fontana O. P. (Monumenta Dominicana, p. 44) être faites publiquement :

1° *Par le fait même de cette érection, nous déclarons que les Directeurs de la Confrérie, sont le curé actuel de la paroisse, ses remplaçants et successeurs à perpétuité, et, qu'à ce titre, ils auront la faculté d'admettre de nouveaux confrères, de bénir, en se servant de la formule prescrite, les chapelets, roses, cierges du Rosaire, et de diriger la Confrérie.*

2° *Nous déclarons autel du Rosaire, l'autel orné du tableau (ou groupe) qui représente la Sainte Vierge donnant le Rosaire à S. Dominique. Cet autel est privilégié, c'est-à-dire comporte indulgence plénière pour chaque Messe qui y sera dite non seulement en faveur des confrères défunts, mais de tout défunt. C'est aussi à cet autel que les associés devront prier pour gagner les indulgences concédées par le Saint-Siège à ceux qui visitent l'autel de la Confrérie.*

3° *Nous déclarons que l'on devra observer les règlements de la Confrérie, particulièrement en ce qui regarde la récitation publique du Rosaire, la procession de chaque premier dimanche du mois, des sept fêtes majeures de la Sainte-Vierge et surtout de la fête du Rosaire connue sous le nom de Grand Pardon Dominicain.*

4° *Nous déclarons aussi que le Maître Général des Frères Prêcheurs se réserve le droit de supprimer la Canfrérie érigée aujourd'hui en son nom, si ses membres venaient à négliger les règlements salutaires qui en font la vie.*

5° *Nous déclarons enfin, que s'il s'établit dans cette localité, une maison dominicaine pourvue d'une église, la Confrérie que nous venons d'ériger sera*

transférée de plein droit, à cette dernière, à moins qu'une dispense ne soit obtenue à cet effet, du Général des Dominicains.

III.

APRES L'ERECTION.

1° Le délégué ou le Directeur *bénira les rosaires et les cierges*, en se servant des formules de rigueur (page 256).

2° *Réception solennelle des nouveaux Confrères.* Rigoureusement parlant, il suffit pour faire partie de la confrérie du Rosaire, d'être inscrit sur le Registre ; mais, pour exciter davantage la piété des fidèles, il sera bon d'entourer cet acte, d'une certaine solennité. Tenant en main leur cierge allumé que l'on vient de bénir, ils s'agenouilleront à la place qu'ils occupent dans l'église, et le délégué ou le Directeur récitera sur eux, cette belle prière dont nous donnons avec le texte, la traduction, page 253

3° On donne ensuite *la Bénédiction du Saint-Sacrement*, afin que Notre-Seigneur ajoute de nouvelles grâces aux grâces déjà reçues de sa miséricordieuse Mère.

4° Après la Bénédiction, on *pourra soit chanter le Te Deum, soit lire un acte de consécration de la paroisse à l'aimable Reine du Rosaire* (p. 202).

5° Le délégué ayant signé avec deux témoins, *les deux copies du procès verbal d'érection*, verra à ce qu'une de ces copies soit *insérée aux premières pages du Registre, avec les lettres testimoniales de l'Ordinaire.*

6° Le délégué transmettra *l'autre* copie du procès verbal, *au Maître Général.*

7° *Le diplôme d'érection* doit être encadré et *appendu soit à l'église, soit à la sacristie.*

8° *Le nouveau Directeur ou le délégué légalisera les inscriptions* en apposant sa signature au bas de chaque page du registre, en vue des deux indulgences plénières accordées aux associés pour le jour de leur inscription, ou le dimanche ou jour de fête le plus proche.

REVALIDATION ET SANATION DES CONFRERIES DU ROSAIRE.

Une *revalidation* de confrérie est une *érection nouvelle*, et *ne vaut* par conséquent *que pour l'avenir.* Sont à redemander suivant le cas, le diplôme du Général, le consentement de l'Ordinaire, la délégation du prêtre chargé de l'établir ; de plus, il faudrait bénir les rosaires et les cierges.

Une *sanation in radice*, outre qu'elle assure l'existence d'une confrérie pour l'avenir, *revalide tous les actes de la Confrérie dans le passé.* Dès lors, il n'y a pas lieu à une nouvelle admission des mem-

bres, ni à une nouvelle bénédiction des rosaires et cierges.

Le 20 mai 1896, les confréries du Rosaire, quelque fût le défaut qui les eût rendues nulles — *ob cujuscumque defectum* — ont été l'objet d'une sanation formelle : *in radice sanentur*, s'étendant à toute l'Eglise. Analecta Dominicana. Annô IV, julio 1896, p. 591.

Le 27 juin 1908, le même privilège de *sanation complète* était renouvelé *en faveur de toutes les Confréries érigées en Canada*, jusqu'à cette date.

"La confrérie du Rosaire ne laisse pas d'avoir pleine existence canonique dans une église qui a perdu les lettres patentes autorisant son établissement, pourvu que le fait en soit prouvé par quelque document authentique." S. C. I. 10 août 1899.

Dès lors, si l'on peut démontrer l'existence de la Confrérie, au temps même de la sanation, par le protocole d'érection par exemple, par une mention dans un registre, par quelque pièce écrite d'où il appert que le diplôme d'institution a été expédié pour cette église, la Confrérie a pleine existence canonique.

Pour certains cas plus particuliers, on fera bien d'en écrire à un couvent de Dominicains.

LE DIRECTEUR ET LA CONFRERIE.

1° Le Directeur est le curé de l'église où est érigée la Confrérie : *rectorem pro tempore*. Celui qui succède à cette charge devient Directeur, *ipso facto*.

2° Bien plus, celui qui est *Directeur de jure*, peut déléguer ses pouvoirs soit en son absence, soit même *en sa présence*, à un prêtre qui travaille sous lui, dans l'administration de la paroisse, toutes les fois qu'il le juge opportun. Il ne peut cependant pas le *subdéléguer* d'un façon générale, mais *seulement pour chaque cas en particulier*. Ce dernier est appelé *Directeur vices-gerens*. UBI PRIMUM IX, 2 oct. 1898.

3° Le Directeur ou son suppléant dont nous venons de parler, ne peut exercer ses pouvoirs que là où existe sa Confrérie, et pour le temps que durent ses fonctions de Directeur.

4° Le Directeur peut inscrire sur son registre, les noms de personnes appartenant à d'autres localités.

5° Dans les églises cathédrales ou collégiales qui sont en même temps paroissiales, ce n'est pas le doyen du Chapitre, mais le curé qui est le Directeur de la Confrérie. Acta SS. Ros. n. 44.

6° Dans les églises à la fois conventuelles et paroissiales, c'est le curé et non le supérieur du couvent, qui est le Directeur. Ibid.

LE DIRECTEUR ET L'INSCRIPTION DANS LA CONFRERIE.

Voir p. 144.

1° Le Décret du 23 avril 1914 n'a eu pour but formellement exprimé que de protéger la bonne foi des fidèles qui, donnant leurs noms à une confrérie, n'en formaient cependant pas partie, parce que le prêtre avait oublié ou négligé d'inscrire ou de faire inscrire par qui de droit, leurs noms sur le registre. Du côté du prêtre, il n'y a rien de changé ; tout comme auparavant, il est obligé en conscience de voir à ce que l'inscription des noms soit faite en due forme sur le registre de la Confrérie, les Décrets du Saint-Siège sur ce point gardant leur pleine vigueur : "*firma remanente in conscientia obligatione inscribendi et transmittendi nomina, juxta decreta aliasque S. Sedis præscriptiones.*" S. O. 23 avril 1914.

2° Quoique ce soit de convenance, il n'est pas nécessaire, toutefois, que le Directeur soit membre de la Confrérie. Act. SS. Ros. n. 44.

3° Il peut s'inscrire lui-même sur le registre. S. C. I. 16 juillet 1887.

4° Quoique non nécessaire, il est mieux d'indiquer la date de l'inscription.

5° Pour être reçu dans la Confrérie, on demande *deux choses : le consentement explicite* — exprimé de vive voix ou par écrit — du Directeur ou du

prêtre ayant les Facultés du Rosaire — *consensus explicitus verbo vel scripto expressus — et l'inscription* sur le registre de la Confrérie.

Le prêtre qui y est autorisé, ayant accepté comme associés du Rosaire, les personnes qui l'en ont prié personnellement, ou celles dont on lui à fait tenir la liste, peut ensuite les faire inscrire par n'importe qui. Cette inscription matérielle est rendue formelle par son consentement antérieur.

Si, d'un autre côté, les noms ont été inscrits sur le registre, sans qu'il ait donné au préalable, le consentement de l'admission, pour raison d'absence ou autre, il ne lui reste plus — cela, sous peine de nullité d'inscription — qu'à exprimer ce consentement, par l'apposition de sa signature au bas de chaque page. Acta SS. Ros. n. 65.

6° En pratique, pour parer à toute méprise comme aussi pour écarter tout doute, on recommande au Directeur de signer indistinctement, le bas de chaque page du registre, ce qui est très simple autant que sûr.

LE DIRECTEUR ET LA RECEPTION SOLENNELLE DES CONFRERES.

1° "Bien qu'il soit permis d'inscrire en tout temps, "les noms des associés, il est cependant à souhaiter "que l'on conserve religieusement, l'usage de ces "réceptions plus solennelles qui ont ordinairement

"lieu, le premier dimanche du mois ou aux fêtes "majeures de la Sainte Vierge." Léon XIII. UBI PRIMUM, XII, 2 oct. 1898.

2° La Première Communion pourrait être suggérée comme fournissant une excellente occasion de réception solennelle du Rosaire. *Réception solennelle*, ai-je dit, car l'admission privée dans la Confrérie, devrait se faire, aussitôt que l'enfant est capable de réciter les prières.

3° Tenant en main leur cierge allumé que l'on vient de bénir, ils s'agenouilleront à la place qu'ils occupent dans l'église, et le Directeur récitera sur eux, la belle prière dont nous donnons la traduction en même temps que le texte :

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui per mortem Unigeniti Filii tui, mundum collapsum restaurare dignatus es, ut nos a morte æterna liberares, et ad gaudia Regni Cœlestis perduceres; respice quæsumus super hos famulos tuos qui inter Filios et Confratres Societatis Beatissimæ Virginis Sacratissimi Rosarii connumerari desiderant, et, per meritum ejusdem Genitricis Dei effunde super illos benedictionem tuam, quatenus benedicti, sic in hoc sæculo vivant, ut inter oves dexteræ tuæ in perpetuum collocari mereantur. Per Christum, &c.

Auctoritate qua fungor, et mihi a Reverendissimo Patre Magistro Generali Ordinis Pradicatorum tradita, ego admitto vos ad confraternitatem SS. Rosarii, et recipio ad participationem indulgentiarum

ejus, quæ per sanctam Sedem Apostolicam concessæ fuerunt ; item participes vos facio omnium bonorum spiritualium totius sacri Ordinis Fratrum Prædicatorum, sicut et omnium bonorum spiritualium, et operum quæ passim, cooperante Dei gratia, a Fratribus et Sororibus societatis sanctissimi Rosarii per universum mundum peraguntur. In nomine Patris ✠ et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Ex Cæremoniali S. O. Præd. edit. Mechliniæ, 1869.

Prions.

Dieu tout-puissant et éternel qui, par la mort de votre Fils unique, avez daigné relever le monde déchu, nous arrachant à l'Enfer pour nous conduire aux joies du Royaume Céleste : accueillez, s'il vous plaît, avec bonté, vos serviteurs que voici, lesquels désirent être comptés parmi les membres de la Société de la Bienheureuse Vierge du très Saint Rosaire. Au nom des mérites de cette divine Mère, veuillez les couvrir de votre bénédiction, et, qu'ainsi bénis, ils vivent en ce monde, de façon à mériter d'être placés pour toujours parmi les brebis de votre droite. Par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

En vertu de l'autorité que je tiens du Maître Général de l'Ordre des Prêcheurs, je vous reçois dans la Confrérie du Rosaire, et vous admets à la participation des Indulgences qui lui ont été concédées par le Saint-Siège Apostolique. Je vous ad-

mets, en outre, à la participation de tous les biens spirituels de l'Ordre entier des Frères Prêcheurs, ainsi que de tous les biens spirituels et bonnes œuvres que, sur tous les points du monde, les Frères et les Sœurs de la Société du Très Saint Rosaire, accomplissent avec l'aide de la grâce de Dieu. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

LE DIRECTEUR ET LA BENEDICTION DES ROSAIRES, CIERGES ET ROSES.

Voir pages 148, 149, 187-192.

1° Un simple signe de croix ne suffit pas. Il faut, sous peine de nullité, employer la formule usuelle, prescrite de temps immémorial dans l'Ordre de S. Dominique. Léon XIII, Ubi primum, XI, 2 oct. 1898.

2° L'étole blanche et l'aspersion de l'eau bénite sont requises, mais ne sont pas strictement nécessaires.

3° On peut rosarier les chapelets *in globo*, c'est-à-dire une masse de chapelets qui n'ont pas encore reçu de destination et seront distribués *gratuitement*. S. C. I. 12 mars 1855.

4° On les bénit d'ordinaire à l'église. Les fidèles n'ont qu'à tenir leur chapelet à la main, durant la lecture de la formule, sans qu'ils soient requis de se mettre à genoux.

5° Il serait bon que le curé rappelât à ses paroissiens de ne lui apporter de chapelets à rosarier qu'au temps fixé à cet effet, le premier dimanche du mois, par exemple.

6° Si le Directeur a les facultés d'accorder les indulgences de sainte Brigitte, des Pères Croisiers et les Indulgences Apostoliques, lesquelles toutes peuvent être gagnées par une seule et même récitation du Rosaire, qu'il ne néglige pas d'en faire bénéficier ses paroissiens. Il lui suffit pour chaque catégorie d'indulgences, de faire un signe de croix sur les chapelets.

7° Ne serait-il pas à conseiller aux Directeurs d'attacher les indulgences du Rosaire au cierge de la Première Communion, le rendant ainsi doublement cher aux enfants, et par le touchant souvenir de la Première et par la pensée austère de la Dernière.

8° Les rosaires et cierges bénits perdent leurs indulgences, s'ils sont échangés contre de l'argent, *à un titre quelconque*. S. C. I., 16 juillet 1887. Voir page 153.

9 Cette bénédiction était autrefois entourée d'une particulière solennité, et ne pouvait être accordée que par un évêque ou les Provinciaux de l'Ordre. Maître Général Frühwirth, QUUM INCLITUS, 18 déc. 1894.

FORMULE DE BENEDICTION DES ROSAIRES.

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini,
R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Domine, exaudi orationem meam.
R. Et clamor meus ad te veniat.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens et misericors Deus, qui propter eximiam charitatem tuam qua dilexisti nos, Filium tuum unigenitum Dominum nostrum Jesum Christum de cœlis in terram descendere, et de beatissimæ Virginis Mariæ Dominæ nostræ utero Sacratissimo, Angelo nuntiante, carnem suscipere, crucemque ac mortem subire, et tertia die gloriose a mortuis resurgere voluisti, ut nos eriperes de potestate diaboli: obsecramus immensam clementiam tuam, ut hæc signa Rosarii, in honorem et laudem ejusdem Genitricis Filii tui, ab Ecclesia tua fideli dicata, bene ✠ dicas et sancti ✠ fices, eisque tantam infundas virtutem Spiritus Sancti; ut quicumque horum quodlibet secum portaverit, atque in domo sua reverenter tenuerit, et in eis, ad te secundum ejusdem sanctæ Societatis instituta, divina contemplando mysteria devote oraverit, salubri et perseveranti devotione abundet, sitque consors, et particeps omnium gratiarum, privilegiorum, et indulgentiarum, quæ eidem Societati per sanctam Sedem Apostolicam concessa fuerunt, ab omni hoste visibili et invisibili, semper et ubique in hoc sæculo liberetur, et in exitu suo ab ipsa beatissima Virgine Maria Dei genitrice, tibi plenus bonis operibus præsentari mereatur. Per eumdem Dominum nos-

trum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit . . . .

Aspergantur aqua benedicta.

Formule française de bénédiction, page 150.

FORMULE DE BÉNÉDICTION DES CIERGES DU ROSAIRE.

V. Adjutorium nostrum, etc.
R. Qui fecit cœlum et terram.
V. Domine, exaudi orationem meam .
R. Et clamor meus ad te veniat.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Domine Jesu Christe lux vera, qui illuminas omnem hominem venientem in hunc mundum, effunde per intercessionem Virginis Mariæ matris tuæ, et per quindecim ejus Rosarii mysteria, bene ✠ dictionem tuam super hos cereos et candelas, et sanctifica eas lumine tuæ gratiæ ; et concede propitius, ut sicut hæc luminaria igne visibili accensa, nocturnas depellunt tenebras, ita corda nostra invisibili igne ac Spiritus ✠ sancti splendore illustrata, omnium vitiorum cæcitate careant, ut puro mentis oculo, cernere semper possimus quæ tibi placita sunt et nostræ saluti utilia : quatenus post hujus sæculi caliginosa discrimina, ad lucem indeficientem pervenire mereamur. Qui vivis et regnas, etc. Amen.

Aspergantur aqua benedicta.

Formule française de bénédiction, page 190.

FORMULE DE BÉNÉDICTION DES ROSES DU ROSAIRE.

V. Adjutorium nostrum, etc.
R. Qui fecit cœlum et terram.
V. Domine, exaudi orationem meam.
V. Dominus vobiscum.
R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus Creator et Conservator generis humani, Dator gratiæ spiritualis, et Largitor æternæ salutis, benedictione tua sancta bene ✠ dic has rosas, quas pro gratiis tibi exsolvendis, cum devotione ac veneratione Beatæ semperque Virginis Mariæ Rosarii, hodie Tibi præsentamus et petimus benedici, et infundi in eis per virtutem sanctæ Cru ✠ cis, benedictionem cælestem : ut qui eas ad odoris suavitatem et repellendas infirmitates humano usui tribuisti, talem, sæculo sanctæ cru ✠ cis benedictionem accipiant, ut quibuscumque in infirmitatibus appositæ fuerint, seu qui eas in domibus suis portaverint, ab infirmitate sanentur : discedant diaboli, contremiscant et fugiant pavidi cum suis ministris de habitationibus illis, nec amplius tibi servientes inquietare præsumant. Per Christum, etc.

Asperjaetur aqua benedicta.

Formule française de bénédiction, page 188.

LE DIRECTEUR ET LES INDULGENCES.

L'importance des indulgences comme acte de miséricorde vis-à-vis des âmes souffrantes du Purgatoire, s'impose d'elle-même à tout catholique un tant soit peu familiarisé avec les enseignements de la foi. Ce serait une bien lourde responsabilité pour le prêtre que, par indifférence ou incurie de sa part, les fidèles ne fissent pratiquement rien pour puiser au Trésor de l'Eglise qui leur est ainsi ouvert en faveur de leurs frères défunts. Autrefois, la concession d'une indulgence plénière jetait le monde catholique tout entier dans des transports d'allégresse et de ferveur. Aujourd'hui, ces bienfaits se sont multipliés; et, quoique leur valeur soit toujours la même, elles sont assez rares les âmes qui se donnent la peine de se baisser pour "ramasser ces gouttes de Sang de Jésus-Christ," selon l'expression d'une sainte.

Il nous faut voir là un indice tristement révélateur de cette idée, aussi fausse que dangereuse que nous nous faisons du péché et de ses redoutables conséquences, pour le cas même où il aurait été pardonné. Nous laissons le champ libre à une légèreté qui fait trop bon marché, vraiment, des alarmes de la conscience, rendant inutile dans nos mains coupables, ce moyen providentiel des indulgences ménagé par la miséricorde de Dieu pour nous

garer contre les retours offensifs de sa justice que nous provoquons sans cesse et craignons si peu.

Que mes confrères en sacerdoce me laissent leur recommander ici un ouvrage aussi intéressant que substantiel et complet sur la matière : Le traité des indulgences, confréries etc., par Beringer-Hilgers, S. J., dernière édition, chez Lethielleux.

Ce beau et unique travail officiellement approuvé par le Saint Office devrait figurer des premiers dans toute bibliothèque de prêtre. Outre que ce dernier y puiserait pour lui-même, un renouveau de ferveur, il se mettrait en mesure de donner à ses ouailles, les renseignements positifs et détaillés que cette sorte de sujet comporte et qu'elles accueilleraient sûrement avec une reconnaissance inspirée par leur foi humble autant qu'éclairée et généreuse.

Remarques sur les Indulgences de Sainte Brigitte et celles de Benoit XIII.

Voir page 131.

N'allons pas confondre — comme on le fait trop souvent — les indulgences dites de Benoit XIII — 100 jours pour chaque Pater et Ave, et une indulgence plénière, chaque année — avec celles de sainte Brigitte.

Benoit XIII, le 13 avril 1726, accordait au Rosaire, non pas les indulgences de sainte Brigitte, mais leur *équivalent*. Les indulgences du chapelet de sainte Brigitte sont donc aussi étrangères au

Rosaire comme tel, que le sont celles du chapelet des Croisiers, tandis qu'au contraire, les indulgences de Benoit XIII font corps avec lui.

Aussi, la Raccolta qui fait loi, distingue toujours soigneusement les deux. *Beringer, S. J.*, vol. 1, p. 512.

Une autre raison corrobore la précédente : le Directeur de la Confrérie accorde toutes les indulgences du Rosaire, celles de Benoit XIII incluses ; mais il ne peut sans faculté spéciale attacher aux chapelets, les indulgences de sainte Brigitte. S.C.I. 29 fév. 1820 et 22 mars 1839.

LE DIRECTEUR ET LA TRANSLATION DES INDULGENCES.

Une explication préliminaire du sens attaché au mot solennité, est ici de rigueur.

Par *solennité* d'une fête, on entend que cette fête est un jour de précepte, que l'église est particulièrement ornée, qu'une sainte image est exposée au milieu des lumières, qu'il y a un grand concours de fidèles dans l'église, que des prières spéciales sont faites, qu'il y a des fonctions religieuses, procession, etc., se rapportant à la fête . . . *soit que ces diverses choses se trouvent réunies, soit qu'elles ne se rencontrent qu'en partie. Beringer, S. J.*, vol. 1, page 123.

1° Quand la solennité d'une fête est renvoyée, lors même que la Messe et l'office ne le sont pas, les indulgences suivent la solennité. S. C. I., 9 août 1852.

2° Quand une *fête* ordinaire et *sans solennité*, est renvoyée : les indulgences ne le sont pas, mais doivent se gagner au jour assigné à cette fête dans le calendrier. C'est la règle générale. S. C. I. 12 janv. 1878.

3° Il y a une exception à la règle précédente pour les fêtes de Saints Dominicains appartenant à cette catégorie sans solennité. Quand elles sont transférées, les indulgences y attachées le sont également. Clément VIII, vivæ vocis oraculo, anno 1601. Fontana, Monumenta Dominicana, primâ parte, p. 200.

LE DIRECTEUR ET L'AUTEL PRIVILEGIE DU ROSAIRE.

Voir pages 132 et 238.

1° Quoiqu'il appartienne à celui qui fait l'érection de la Confrérie, de désigner l'autel du Rosaire, le Directeur pourra réparer cette omission et le désigner lui-même. Bien plus, de sa propre autorité, il peut assigner un nouvel autel à la Confrérie, pourvu que ce soit dans la même église.

2° Cet autel est privilégié *pour les prêtres confrères*, non seulement en faveur des associés dé-

funts, mais de tout défunt. Léon XIII, in eâ, n. 60, 20 août 1899.

3° Les églises où la confrérie du Rosaire est érigée, mais qui n'ont pas d'autel sous ce titre, ne jouissent pas du privilège de l'autel. S. C. I. 7 juin 1842.

4° Quant à l'église, il suffit qu'elle soit bénite. S. C. I. 22 avril 1752.

5° Un simple autel ordinaire en bois est suffisant. C'est à l'autel et non à la pierre sacrée qu'est attaché le privilège, puisqu'on peut la changer à volonté, sans que le privilège disparaisse. S. C. I. 27 sept 1843.

6° L'indulgence plénière de l'autel privilégié ne peut être appliquée qu'à une âme à la fois. S. O. 17 juin 1915. Voir page 133.

7° Pour gagner cette indulgence, il faut toujours quand la couleur est libre, célébrer en noir et dire le Messe de Requiem. S. C. I. 22 fév. 1847.

8° Le prêtre qui, même de bonne foi, agirait autrement, ne gagnerait pas l'indulgence, et si d'ailleurs il s'était engagé à célébrer à l'autel privilégié, il serait tenu à gagner pour les défunts autant d'indulgences plénières qu'il aurait célébré de Messes de la sorte. Ibid.

9° Le curé serait bien inspiré d'intéresser la piété des fidèles, *en annonçant à l'avance les Messes qui se disent à l'autel privilégié du Rosaire ainsi que les Messes Votives* lesquelles comportent une indulgence plénière et pour le prêtre et pour les assistants.

LES PRETRES ASSOCIES ET LA MESSE VOTIVE DU ROSAIRE.

Voir page 193.

1° Les prêtres inscrits au registre du Rosaire, ont le droit de célébrer, *deux fois la semaine — mais seulement à l'autel de la Confrérie — la Messe Votive de Beata*, marquée dans le Missel Romain, pro diversitate temporis, et gagneront l'équivalent de toutes les indulgences accordées à la récitation du Rosaire entier. Voir page 116. Léon XIII, Ubi primum, XV, 2 oct. 1898.

2° Comme ceux qui assistent à la Messe Votive du Rosaire, gagnent les mêmes indulgences que le célébrant, il est à propos que le Directeur annonce ces Messes à l'avance, ou mieux en affiche la liste, quelque part dans l'église.

Les Dominicains et la Messe Votive du Rosaire.

1° Depuis plus de trois siècles, il y a dans l'Ordre des Prêcheurs, une Messe Votive du Rosaire, la plus ancienne connue. Elle date de l'année 1576, cinq ans après la victoire de Lépante en 1571.

2° Les Dominicains et leurs Frères Tertiaires autorisés par le Maître Général à se servir du Missel de l'Ordre, peuvent célébrer la Messe Votive Salve Radix, deux fois par semaine, même quand

la couleur de l'office est différente, et à n'importe quel autel. Léon XIII, Ubi primum, XV, 2 oct. 1898.

3° Sont exceptés : les fêtes de première et de deuxième classe, les fêtes de précepte, les vigiles de Noël, de l'Epiphanie et de la Pentecôte ; le Mercredi des Cendres, la Semaine Sainte, les octaves privilégiées, les fêtes de la Sainte Vierge et leurs octaves *quand l'office est de l'octave.* La Messe Votive peut, en effet, se dire durant l'octave, et même le jour octaval, si l'office n'est pas de l'octave.

4° Hors du couvent, les Dominicains doivent dire la Messe selon le calendrier de l'église où ils célèbrent ; et quand, selon ce calendrier, la fête est au moins double, ils ne peuvent pas dire le Messe Votive du Rosaire, même si la couleur concorde. S. C. R. 5 fév. 1896.

5° Rubricæ Missæ Salve Radix.

Diebus *festis simplicibus* et infra, in hac Missâ semper *tres orationes* recitentur, quarum prima erit oratio Missæ Salve Radix ; secunda, oratio officii diei ; et tertia, ea quæ pro Votivis Missis à rubricâ designatur.

Diebus vero *festis duplicibus et supra*, non erunt aliæ *orationes* nisi oratio *Missæ* Salve Radix, oratio *officii diei et memoriæ.*

Gloria in excelsis, Alleluia, Tractus et Credo recitabuntur si regulariter dicerentur in missâ officii diei.

Legetur, casu occurrente, evangelium feriæ in fine Missæ.

Cærem. Ord. Præd. nn. 363, 405 et 432.

LE DIRECTEUR ET LA PROCESSION DU ROSAIRE.

Voici le cérémonial en usage dans l'Ordre des Frères Prêcheurs et qui peut être avantageusement adopté dans toutes les églises où est établie la Confrérie.

Le célébrant revêtu du surplis, de l'étole et de la chape blanche, se rend au maître-autel, précédé du porte-croix et de deux acolytes portant leurs chandeliers allumés. Tous font la génuflexion et s'agenouillent. C'est le moment pour le chœur d'entonner une hymne ou antienne à la Sainte Vierge, soit l'Ave Maris Stella, soit une autre. La première strophe chantée, tous se lèvent, font la génuflexion et se dirigent dans le même ordre, vers l'autel du Rosaire, les enfants de chœur suivant les acolytes. Les chantres pourront alors, pour abréger, chanter la dernière strophe de l'hymne et entonner ensuite les Litanies de la Sainte Vierge. Le prêtre prend alors du milieu de l'autel — où l'on aura eu soin de la déposer au préalable — une petite statue de la Sainte Vierge portant un rosaire au cou, et, à l'invocation Sancta Maria, il se tourne vers le peuple, ce qui doit être pour la pro-

cession, le signal de se mettre en marche. De retour à l'autel du Rosaire, le prêtre dépose la statuette sur l'autel, et, les Litanies terminées, chante le verset et l'oraison suivante :

V. Regina Sacratissimi Rosarii, ora pro nobis.
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus.

Deus, cujus Unigenitus per vitam, mortem et resurrectionem suam nobis salutis æternæ præmia comparavit, concede, quæsumus, ut hæc mysteria sacratissimi Rosarii Beatæ Mariæ Virginis recolentes, et imitemur quod continent et quod promittunt assequamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Il bénit ensuite les assistants en traçant sur eux un signe de croix avec la statue qu'il replace sur l'autel, et retourne à la sacristie à moins qu'il n'ait à donner la Bénédiction du Saint Sacrement.

N. B. — Là où l'on a mentionné la génuflexion, le porte-croix n'a pas à la faire.

Ex Processionario S. O. Præd. edit. Mechliniæ, annô 1873.

2° Il sera bon d'avoir non seulement une petite statue de la Sainte Vierge pour les processions ordinaires, mais une grande portée sur brancard, par les dignitaires des Sociétés paroissiales, dans les processions plus solennelles, surtout celle de la fête du Rosaire.

3° Dans bon nombre de paroisses, la coutume s'est introduite de faire représenter le Rosaire, par 150 petites filles réparties par groupes de dix portant des couronnes et des écharpes ou ceintures de la couleur correspondant aux mystères qu'elles rappellent. Les mystères sont à leur tour figurés par quinze bannières ou oriflammes aux couleurs blanche, rouge ou or, selon la série, et portées devant chaque groupe de dix par les quinze petits garçons qui se sont distingués davantage par leur bonne conduite ou leurs progrès aux études.

Ce Rosaire Vivant d'une autre genre, outre qu'il est susceptible de plaire extrêmement à la Sainte Vierge, contribue par son éclat, sa variété, sa fraîcheur, son charmant symbolisme, à rehausser la pompe des processions religieuses ; il captive l'attention des fidèles par son édifiant coup-d'œil, les attache davantage à leur église en leur inspirant plus de goût pour ses cérémonies.

Un prêtre zélé saisira tout de suite, l'importance de ces leçons de choses qui ne constituent pas, il est vrai, l'essentiel de la religion, mais qui le protègent. Il voudra s'en aider, surtout quand il aura dans sa paroisse, des religieuses pour comprendre et seconder sa pieuse initiative.

4° "Quand la procession des fidèles ne peut se "déployer aisément à l'intérieur de l'église, il suffit "que le prêtre et ses clercs la fassent seuls : et nous "accordons, en ce cas, aux Confrères présents, "toutes les indulgences attachées à cette cérémo-"nie." Léon XIII, Ubi primum, XIV, 2 oct. 1898.

La procession des fidèles, qui est facile dans les

églises d'Europe où il n'y a que des chaises, ne serait guère pratique dans les nôtres à bancs fixes.

5° Indulgences de la procession : page 117.

Procession du Premier Dimanche du Mois.

"Nous étendons à tous les Directeurs de la Confrérie, le privilège de transferrer la procession solennelle du premier dimanche du mois et surtout "du mois d'octobre, lorsque pour quelque empêche-"ment, elle ne peut se faire au jour marqué." Léon XIII, Ubi primum, XIV, 2 oct. 1898.

Procession aux Fêtes Majeures de la Sainte Vierge.

Outre les premiers dimanches du mois, la procession du Rosaire doit se faire aux fêtes majeures de la Sainte Vierge, savoir : la Purification, l'Annonciation, la Visitation, l'Assomption, la Nativité, la Présentation et l'Immaculée Conception. Cette procession peut être transférée à un jour dans l'octave. Léon XIII, In eâ, n. 20, 29 août 1899.

La Sacrée Congrégation des Indulgences a insisté de façon particulièrement pressante pour que les Directeurs, par leur abstention, ne frustrent pas les Confrères, de l'indulgence plénière attachée à cette procession : "cum sint pia exercitia ex Pontificia concessione ditata indulgentiis, ipsæ processiones tanquam sodalitati essentiales habenda

sunt, ut nullo modo variari possint ne tali spirituali emolumento sodales sint fraudati." S. C. I. 12 mai 1843.

LE DIRECTEUR ET LE PREMIER DIMANCHE DU MOIS.

1° Il est opportun *d'annoncer* au prône du dimanche précédent, *le premier dimanche du mois, rappelant les trois indulgences plénières à gagner en ce jour*, et invitant les fidèles à s'y préparer par la confession et la sainte communion.

2° Ce serait chose excellente d'afficher à l'avance, à un endroit bien en vue, la liste des indulgences qui peuvent être gagnées au cours du mois. Au dessous de cette affiche, en certains pays, on met un tronc pour recevoir les recommandations des associés.

3° *Ouverture* de la réunion *avec le chant de quelque cantique* à la Sainte Vierge. On trouvera des cantiques du Rosaire à la suite de notre Recueil de Litanies en musique.

4° *Recommandations* aux prières et *quête* pour les besoins de la Confrérie, comme statue, bannières, etc.

5° *Récitation du chapelet* ou tiers du Rosaire.

6° Quoique ce ne soit pas obligatoire, *une courte instruction* d'une dizaine de minutes sur l'un des mystères du Rosaire, contribuerait grandement à

attirer les fidèles à cette réunion, ainsi qu'à entretenir et ranimer *la ferveur* des associés. Le prêtre pourrait s'aider à cette fin, des considérations que nous avons faites sur le sujet, pag s 66-94.

7° *Procession du Rosaire* que l'on est toujours libre de faire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'église.

8° L'on pourra se procurer, tirée à part, une plaquette contenant, *un choix de Litanies de la Sainte Vierge, en musique* — cinq tons différents — qui n'auront pas attendu d'être imprimées pour obtenir le suffrage des connaisseurs. De la façon qu'elles sont notées, elles peuvent être chantées même par les chœurs de nos plus humbles paroisses. Ce chant doit — pour garder son cachet de piété fervente et confiante en Marie — être exécuté avec un certain entrain, éviter surtout cette allure traînante et funèbre que prennent les Litanies des Saints dans certaines de nos campagnes.

9° *Bénédiction du Saint Sacrement.*

10° *Cantique final* durant lequel peut se faire la bénédiction des chapelets, cierges et roses, ainsi que la réception solennelle des nouveaux associés.

11° La réunion et la procession du Rosaire peuvent, pour raison sérieuse, être transférées avec leurs indulgences, à un autre dimanche. Léon XIII, Ubi primum, XIV, 2 oct. 1898.

LE DIRECTEUR ET LA FETE DU ROSAIRE.

1° Les fêtes de l'Eglise universelle qui étaient fixées jusqu'ici au dimanche, se célébreront désormais le jour du mois où elles sont marquées au Martyrologe.

La fête du Rosaire sera donc *fixée au 7 octobre, date du Martyrologe*, laquelle rappelle la victoire des chrétiens sur les Turcs, le 7 octobre 1571. C'est aussi la date qui lui avait été originellement donnée par saint Pie V.

Quoique fête de seconde classe, au rit romain, sa solennité est de première classe, c'est-à-dire que toutes les messes peuvent être de la solennité, sauf la messe paroissiale qui doit toujours être de l'office du jour. S. C. R. 28 octobre 1913. Ami du Clergé, p. 979.

Rappelons pour mémoire, que les indulgences de la Portioncule Dominicaine sont à annoncer comme devant être gagnées — ce qui du reste est, ici, l'application d'un principe invariable — le jour de la solennité et non le jour de la fête.

2° Le Saint-Siège recommande de donner à la procession publique du premier dimanche d'octobre, le plus de solennité possible. "Nous approuvons "fort, dit Léon XIII, que les confrères du Rosaire, "fidèles aux coutumes antiques de leurs devanciers, "fassent des sorties solennelles dans les rues pour "faire profession publique de religion." Supremi, 1 sept. 1883; Inter, 20 août 1885.

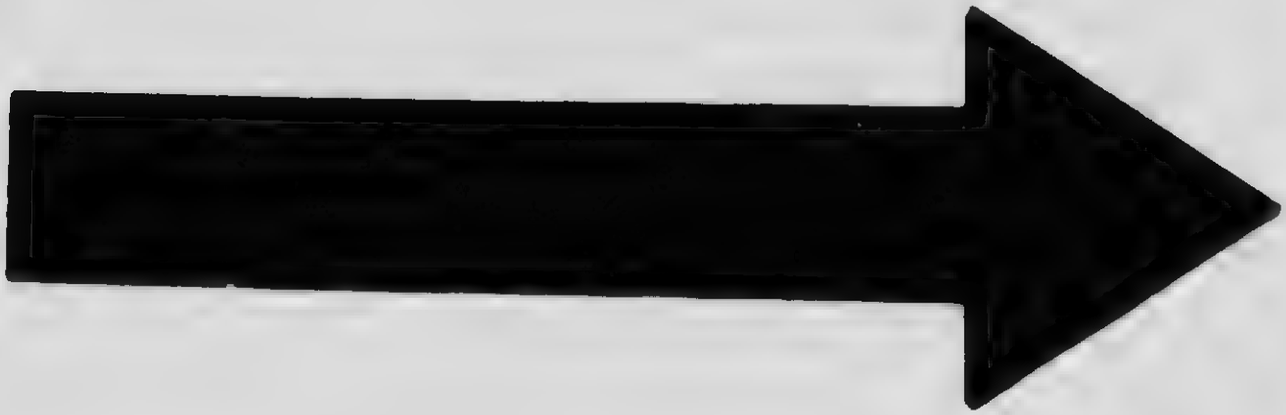

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

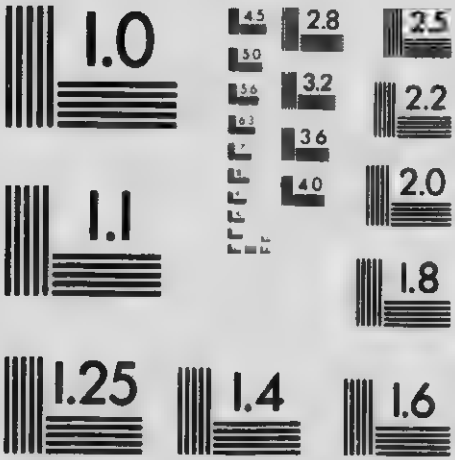

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 0300 Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

3° Le premier dimanche du mois s'entend au sens usuel, non au sens liturgique.

4° Là où il y a une chapelle du Rosaire, il est recommandé au prêtre d'exposer en un endroit apparent de l'église, une statue ou image de Notre-Dame du Rosaire, et les fidèles gagneront les indulgences, qu'ils visitent soit la chapelle, soit cette statue ou tableau. Léon XIII, In eâ, n. 62, 29 août 1899.

5° Les processions solennelles, *jure ordinario*, ne peuvent dépasser les limites d'une autre paroisse, sans l'assentiment du curé. Pour les processions du Rosaire, le Saint-Siège a accordé, sous ce rapport, les privilèges les plus étendus, aux Dominicains, en réservant toutefois à l'évêque, le droit de déterminer l'itinéraire, s'il le juge à propos. S. C. R. 16 juin 1725.

6° Il est interdit aux femmes de pénétrer dans l'enceinte des couvents, même à l'occasion des processions. Benoit XIV, 3 janv. 1742.

7° Pour les indulgences de la Portioncule Dominicaine, voir p. 122.

8° Historique de la fête du Rosaire. Avant S. Pie V, la fête du Rosaire était célébrée à des dates diverses, et seulement dans certaines églises où la Confrérie était établie. Le 5 mars 1572, cinq mois après le miraculeux événement de Lépante, le saint Pape, afin d'en perpétuer le reconnaissant souvenir, fixa pour la célébration de la fête, la date uniforme du 7 octobre.

Le Pape Grégoire XIII, le 1er avril 1573, étendit

la fête du Rosaire à toutes les églises de la Confrérie.

Enfin, le 3 octobre 1716, Clément XI, accordait le même privilège à l'Eglise universelle, afin de commémorer un prodigieux fait d'armes dû encore aux prières des confréries du Rosaire. C'était la victoire du Prince Eugène de Savoie. 250,000 Turcs, ayant envahi l'Autriche, le prince, dont l'armée était trois fois inférieure en nombre, leur livra bataille à Peterwardein, le 5 avril 1716, et leur infligea une humiliante et écrasante défaite.

Il ne saurait être indifférent que le prêtre rappelât aux fidèles, ce glorieux souvenir intimement lié — comme celui de Lépante — à cette grande fête. A eux seuls, ils suffiraient à résumer le rôle sauveur du Rosaire dans les destinées de l'Eglise, de l'Europe et de la civilisation. Cf. Ami du Clergé, année 1908, p. 636.

LE DIRECTEUR ET LES CONFRERES A L'ARTICLE DE LA MORT.

Voir pages 125-128.

L'indulgence plénière concédée aux confrères du Rosaire, pour le moment de la mort, peut être appliquée non seulement par le Directeur, mais par tout prêtre, même en dehors de la confession. S. C. I. 15 août 1899.

C'est cette concession qui a motivé l'adoption de la formule de Benoit XIV au lieu de celle d'Innocent XI employée jusque-là et dont les restrictions ne cadraient plus avec l'ampleur de Décret du 10 août 1899.

Absolutio

BENEDICTI PAPÆ XIV.

PRÆSCRIPTA A SS. D. LEONE PAPA XIII.

Pro impertienda benedictione cum Indulgentia plenaria Confratribus SS. Rosarii in articulo mortis.

Sacerdos ingrediens cubiculum ubi jacet infirmus, dicat:

V. Pax huic domui.
R. Et omnibus habitantibus in ea.

Deinde ægrotum, cubiculum et circumstantes aspergat aqua benedicta, dicendo.

Asperges me, Domine, hyssopo, et mundabor; lavabis me et super nivem dealbabor.

Postea, audita confessione sacramentali ægroti, si hic voluerit confiteri, vel pia aliqua, pro opportunitate, præmissa admonitione, dicit:

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
R. Qui fecit cœlum et terram.

Ant. Ne reminiscaris, Domine, delicta famuli tui (*vel* ancillæ tuæ), neque vindictam sumas de peccatis ejus.

Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison. Pater noster.

V. Et ne nos, etc.
V. Salvum (*vel* salvam) fac servum tuum (*vel* ancillam tuam).
R. Deus meus sperantem in te.
V. Domine, exaudi orationem meam.
V. Dominus vobiscum.

Oremus.

Clementissime Deus, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, qui neminem vis perire in te credentem, atque sperantem: secundum multitudinem miserationum tuarum, respice propitius famulum tuum (*vel* ancillam tuam) N quem (*vel* quam) tibi, vera fides, et spes christiana commendant. Visita eum (*vel* eam) in salutari tuo, et per Unigeniti tui passionem et mortem, omnium ei delictorum suorum remissionem, et veniam clementer indulge: ut ejus anima in hora exitus sui, te judicem propitiatum inveniat, et in sanguine ejusdem Filii tui, ab omni macula abluta, transire ad vitam mereatur perpetuam. Per eumdem Christum ....

Tunc dicto ab uno ex adstantibus Confiteor .. Sacerdos dicat: Misereatur ... deinde:

Dominus noster Jesus Christus Filius Dei vivi, qui beato Petro Apostolo suo dedit potestatem li-

gandi atque solvendi, per suam piissimam misericordiam recipiat confessionem tuam, et restituat tibi stolam primam quam in baptismate recepisti: et ego facultate mihi ab Apostolica sede tributa, indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi concedo. In nomine Patris ✠, et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Per sacrosancta humanæ reparationis mysteria, remittat tibi omnipotens Deus omnes præsentis et futuræ vitæ pœnas, Paradisi portas aperiat, et ad gaudia sempiterna perducat. Amen

Benedicat te omnipotens Deus Pater ✠, et Filius et Spiritus sanctus. Amen.

Si vero infirmus sit adeo morti proximus ut neque confessionis generalis faciendæ, neque præmissarum precum recitendarum, suppetat tempus, statim sacerdos Benedictionem ei impertiatur, dicendo: Dominus noster Jesus Christus, etc., *vel tantummodo, si jamjam mors imminent:* Indulgentiam plenariam et remissionem omnium peccatorum tibi concedo. In nomine Patris ✠, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

MOIS DU ROSAIRE.

Voir pages 196-201.

"Nous ordonnons et décrétons que dans tout l'u-
"nivers catholique, depuis le premier jour du mois

"d'octobre, jusqu'au second jour du mois de novem-
"bre, cinq dizaines au moins du Rosaire, suivies des
"Litanies de la Sainte Vierge, soient récitées chaque
"jour, *dans toutes les églises paroissiales* et les sanc-
"tuaires publics dédiés à la Mère de Dieu, ou même
"dans d'autres, si les Ordinaires le jugent bon." Léon XIII, Supremi, 1 sept. 1883; Superiore, 30 août 1884. Outre ces prières, Léon XIII, Quamquam, 15 août 1889, prescrivait celle à saint Joseph, Patron de l'Eglise universelle.

2° Si cet exercice a lieu le matin, il faut que ce soit *durant* la Messe et sans la Bénédiction du Saint Sacrement : *Quod si mane fiat, Missa inter preces celebretur.* Inter, 20 août 1885.

Pendant la Messe et non après. S. C. R. 16 janv. 1886.

Il est interdit de s'en acquitter pendant la grand'-messe. S. C. R. 31 janv. 1896.

3° Si cet exercice a lieu le soir, les prières prescrites sont récitées devant le Saint Sacrement exposé et l'on donne la Bénédiction. *Si à meridie fiat, sacrosanctum Eucharistiæ Sacramentum adorationi proponatur, deinde fideles rite lustrentur.* Léon XIII, Inter, 20 août 1885.

4° Pour le chapelet, les Litanies et la prière à S. Joseph, le célébrant et ses servants doivent se tenir à genoux : *Dum preces dicuntur ad benedictionem, exposito Sacratissimo Sacramento, officium faciens et ministri assistentes manere debent genuflexi.* S. C. R. 17 sept. 1897, n. 3965 ad. II.

5° Les *Litanies se terminent avec l'Agnus Dei inclusivement.* S. C. R. 20 août 1901.

6° Annoncer aux fidèles, les indulgences plénières et partielles attachées aux exercices du mois d'octobre.

7° En faveur des fidèles des paroisses de campagne surtout, qui seraient empêchés par leurs travaux durant le mois d'octobre, le Pape a permis que *les mêmes pieux exercices* ainsi que les indulgences y attachées, pussent être *transférés au mois de novembre ou de décembre, à la discrétion de l'Ordinaire.* S. C. R. 20 août 1885. Dans ce cas, les exercices prennent fin avec le dernier du mois.

8° "Je n'y comprends rien, disait, il y a quelques "années, durant le mois d'octobre, un vénérable curé "de Lyon, les larmes aux yeux ; j'ai plus de monde, "chaque soir, aux exercices du Rosaire, que le di-"manche aux vêpres. C'est extraordinaire comme "cette prière est populaire, même parmi les "hommes." P. Body.

9° La foi éclairée et agissante de certains de nos prêtres s'inspire donc des vues et des sentiments mêmes de l'Eglise, en donnant, *tous les soirs du mois d'octobre, un court sermon* destiné à affermir et augmenter, chez leurs paroissiens, une dévotion si fertile en grâces et bénédictions de toutes sortes. Dans les paroisses ordinaires, *tout au moins peut-on donner une neuvaine ou un triduum d'instructions*, comme préparation, soit à la fête même ou solennité du Rosaire, soit à la fête de la Toussaint qui marque la fin des exercices d'octobre.

Exercices du Mois d'Octobre, Obligatoires *sub grari.*

Les prescriptions déjà citées ont été déclarées obligatoires "*aussi longtemps que durera ce triste état de choses, et qu'il n'aura pas été donné à l'Eglise de rendre grâces à Dieu, pour la restitution au Souverain Pontife, de sa pleine liberté.*" S. C. R. 20 août 1885.

L'insertion de ce Décret dans le Recueil officiel de la Congrégation des Rites, lui confère, par le fait même, une autorité indiscutable et pour les lieux et pour la durée. Il y est résumé en ces termes, au no. 3666 : "*Rosarium cum Litaniis Lauretanis pro mense octobri, præscribitur pro universa Ecclesia.*" La mort même du Pape qui l'a fulminé n'est susceptible en rien d'infirmer sa valeur.

Du reste, Pie X ne voulut pas qu'on l'oubliât, et dès sa première encyclique, publiée le premier dimanche d'octobre 1903, il écrivait : "Prenant occasion de ce jour institué pour solenniser le Saint "Rosaire, Nous confirmons toutes les ordonnances "par lesquelles notre prédécesseur a consacré le mois "d'octobre à l'auguste Vierge, et prescrit dans toutes "les églises, la récitation publique du Rosaire."

Le Souverain Pontife, Benoit XV, mettra aussi les débuts de son règne sous la protection de la Vierge : "A l'approche du mois d'octobre, consacré "à la Mère de Dieu sous le titre du Rosaire, écrit-il "au Père Becchi le 18 septembre 1915 — Nous sai-

"sissons volontiers cette occasion pour rappeler à Nos "fils que les dispositions sagement promulguées par "Notre vénéré prédécesseur, Léon XIII, touchant la "pieuse pratique du Rosaire et les indulgences qu'il "répandit sur ceux qui s'y adonneraient, trouvent "en Nous le plus plein assentiment et conservent "leur vigueur."

L'exercice du Rosaire dans chaque église paroissiale, durant le mois d'octobre, est *obligatoire sub grari*, en ce qui concerne le prêtre. Cf. Ami du Clergé, année 1898 p. 26.

Il s'agit, en effet, d'une pratique à laquelle le Souverain Pontife tient beaucoup, et pour des motifs très graves intéressant au plus haut point l'avenir même de l'Eglise, ce qui constitue dans son ensemble, une matière importante ; pratique imposée de façon formelle, par voie d'autorité, jusqu'à dix-huit reprises différentes. Il y a donc là tous les éléments d'une ordonnance obligatoire *sub grari*.

Le Pape ne conseille plus ici, il ordonne : *mandat* ut quolibet anno ... Summo Pontifice *imperante*. L'Ami du Clergé, année 1909, p. 928, avait la partie belle pour rabrouer la légèreté de certains compilateurs d'ordos, qui mentionnaient ces exercices dans ces termes émasculés : "autorisés et vivement recommandés." C'était dénaturer comme à plaisir, le sens et la portée si claires des injonctions du Chef même de l'Eglise.

Obéissent-ils davantage ceux qui persistent dans leur routine de réciter le simple chapelet, quand c'est le *Rosaire qui est ordonné*.

L'exercice du mois du Rosaire garde son caractère obligatoire, quelque restreint que soit le nombre des assistants. S. C. R. janv. 1886, n. 3650 ad IV.

POUVOIRS PERSONNELS DU ROSAIRE : EN QUOI ILS CONSISTENT.

1° Ils consistent à bénir, en se servant de la formule prescrite, les rosaires, les cierges et les roses, et surtout à recevoir les noms de ceux qui désirent appartenir à la Confrérie, sauf à les faire inscrire sur le registre d'une Fraternité canoniquement instituée. D'après le Décret du 24 avril 1914, le fait, pour un fidèle, de donner ainsi son nom à un prêtre ayant la faculté de l'admettre dans une confrérie, lui donne sans tarder, plein droit à tous ses privilèges et indulgences. Mais le prêtre est tenu en conscience, tout comme auparavant, de faire inscrire ces noms. S. O. 24 avril 1914.

2° Les pouvoirs du Directeur étant *ratione officii*, expirent avec son office ; les pouvoirs personnels étant au contraire, *ratione personæ*, sont à vie. Acta SS. Ros. n. 89.

3° Ils sont accordés par le Maître Général des Dominicains à tous les prêtres séculiers ou réguliers qui en font la demande par l'intermédiaire des supérieurs de couvent. Il est très avantageux de les posséder non seulement dans les paroisses, mais encore les collèges, les pensionnats, etc.

4° Il n'est pas requis qu'ils soient visés par l'Ordinaire. S. C. I. 5 fév. 1841.

5° Là où il y a une maison de Dominicains, on ne peut faire usage de ces pouvoirs, sans le consentement du Provincial, sur la demande ou tout au moins l'agrément du supérieur local : *hujusmodi dispensatio à Provincialibus non concedatur nisi ad petitionem vel saltem de consensu Prioris conventualis predicti loci.*" Maître Larocca, Quam plurima, VIII, 1 janv. 1890. Cette permission, en fait, est toujours gracieusement accordée.

6° Les aumôniers des Frères des Ecoles Chrétiennes peuvent rosarier les chapelets de six dizaines des *Frères seulement*, à l'exclusion de tous autres, même de leurs élèves, à condition toujours qu'ils se servent de la formule prescrite. S. C. I., 19 nov. 1873. C'est un privilège unique. Dans certains manuels du Rosaire, on a par mégarde substitué les Frères de la Doctrine Chrétienne aux réels bénéficiaires du privilège obtenu du Pape Pie IX par le Vénérable Frère Philippe. Analecta Dominicana. anno II, p. 475.

POUVOIRS PERSONNELS DES DOMINICAINS.

1° Tous les prêtres de l'Ordre admis au ministère des confessions ont, depuis le 18 décembre 1894, les facultés personnelles du Rosaire.

2° Du fait qu'ils rosarient un chapelet, ils y atta-

chent aussi les indulgences de sainte Brigitte. S. C. I. 8 sept. 1862.

3° *En temps de mission*, tous les Dominicains ont la faculté d'attacher aux rosaires, outre celles de sainte Brigitte, les indulgences Papales ou Apostoliques et celles des Croisiers *à gagner, toutes, par une seule et même récitation du Rosaire*. Pie X, 9 sept. 1908.

Excepté pour les rosaires, un simple signe de croix suffit pour chacune des catégories d'indulgences que nous venons de mentionner. Decr. authent. n. 281, ad 5.

POUVOIRS PERSONNELS DES REDEMPTORISTES.

Le 18 décembre 1894, avons-nous dit, le Révérendissime Père Frühwirth, par sa lettre QUAM INCLITUS, accordait les pouvoirs personnels du Rosaire à tous les Dominicains admis au ministère des confessions. Dès le lendemain, il en envoyait une : NOTUM, au Révérendissime Père Mathieu Raus, Supérieur Général des Rédemptoristes, conférant de tous points, la même faveur à ses religieux, sauf la restriction ordinaire commandée par le voisinage immédiat d'un couvent de Dominicains.

Cette lettre respire l'admiration la plus vive pour l'incomparable dévot du Rosaire que fut S. Alphonse de Liguori. Elle nous le montre ayant toujours, pour ainsi dire, son chapelet à la main,

habitude formée dès sa tendre enfance. Dans ses ouvrages, ses sermons, les Constitutions données à sa Congrégation, le Rosaire occupe la place de choix qu'il occupait déjà dans ses exercices de piété (pages 65 et 223). Si l'on veut juger des inspirations et des ardeurs qu'il y puisa, qu'on lise ses prières à la Sainte Vierge ; il n'est aucun saint dans l'Eglise qui en ait écrit d'aussi belles. Dans sa Théologie Morale, il recommande chaleureusement aux curés, d'engager leurs paroissiens, à réciter tous les jours en commun, le tiers du Rosaire : recommandation que cent ans plus tard le Pape Léon XIII fera sienne et adressera à toute i Eglise. Très avancé en âge et brisé d'infirmités, il ne voulut pas laisser passer un seul jour, selon un vœu qu'il avait fait, sans réciter le Rosaire. Il était encore dans ses mains quand ce grand homme et ce grand saint rendit son âme au Très Saint Rédempteur.

Ses fils désireux d'imiter de si nobles exemples se sont appliqués à garder en honneur parmi eux comme à répandre parmi les fidèles à l'occasion des missions qu'ils leur prêchent, cette dévotion qui assure tant de bénédictions à leur ministère. Aussi le privilège mentionné plus haut, lequel ne mettait pratiquement pas de différence entre les enfants de S. Dominique et ceux de S. Alphonse, n'était qu'un juste et délicat hommage décerné à la séraphique piété du Père et Fondateur, se survivant toujours généreuse dans l'âme de ses fils. Grâce au Rosaire, ces deux Ordres goûteront ensemble comme deux frères, les douces joies du service de leur Mère : *geminata lætitia fecit eos verè germanos.*

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE.

I. Aux fidèles de Marie 3 4

II. Notions préliminaires 5 25

Si vous saviez le don de Marie, — 5. Part de Marie dans le culte catholique, — 6. Le triple emblème de la piété envers Marie, — 7. Marie, Premier Ministre de Dieu au département des grâces, — 7. Le vrai chrétien reçoit Marie chez lui, — 8. Le Rosaire, prière officielle de l'Eglise à Marie, — 9-12. Le Rosaire et la concurrence, — 13-14. Le Rosaire et Notre-Dame de Lourdes, — 15-17. Le Pape, comment a-t-il été obéi? — 18. Le Rosaire et la routine, — 19. Le Rosaire et la fausse spiritualité, — 20. Le Rosaire et les petites dévotions, — 21. Le vrai rôle des petites dévotions dans l'Eglise, 22-25.

III. Notions générales 26 28

Le nom de Rosaire, — 26. Symbolisme de la rose dans le Rosaire, — 26. Explication de la dévotion elle-même, — 27.

IV. Notions détaillées 29 41

Récitation des prières du Rosaire: Rosaire et chapelet, — 29. Prières avant et après, — 29. Le Je crois en Dieu du commencement et le Gloire soit au Père, — 30. Invocation au Sacré-Cœur, — 30. Le lieu, la manière et le langage, — 31. Séparation des dizaines; omission de quelques Pater ou Ave, — 31. Les sourds-muets; coutume d'alterner; récitation en com-

mun, — 32. Récitation pendant le travail manuel; récitation des mêmes prières, — 33. *Méditation des quinze mystères:* méditer est chose facile; manière de méditer, — 34-35. Méditer sur chacune des quinze dizaines; quand faut-il méditer? — 36. Enonciation des mystères; vœu du Congrès Marial de 1900, — 37. Les ignorants, les enfants, les malades qui ne peuvent pas méditer, — 38. Mystères et intentions correspondantes, — 39-41.

V. **Le Rosaire comme méditation ou contemplation.** 42-66
Vraie méthode de méditation ou de contemplation: une question de fait, — 42-45. Les principes, — 46. Les principes appliqués au Rosaire, — 47-51. *Seule méthode de méditation ou de contemplation accessible à la généralité des fidèles:* les simples fidèles doivent méditer,—52. Nécessité pour eux d'une méthode courte, simple, variée, — 53. Le Rosaire réunit ces conditions, — 54-57. Leur foi y est surtout intéressée, — 58-59. Idée fausse sur la contemplation, — 60-62. *Méthode de méditation ou de contemplation, catholique par excellence,* 63-66.

VI. **Exposition des quinze mystères** 66-94
Mystères joyeux, — 66-73. Mystères douloureux, — 74-84. Mystères glorieux, 85-94.

VII. **Indulgences en général** 95-103
Nature de l'indulgence, — 95-96. Le Trésor de l'Eglise, — 97. La Communion des Saints, — 98-99. Indulgences plénières et partielles, — 100-102. Indulgences locales, personnelles, réelles, — 103.

VIII. **Conditions générales pour gagner les indulgences** 103-105
L'état de grâce, — 103. L'intention, — 104. L'accomplissement des œuvres prescrites, — 105.

IX. **Conditions spéciales pour gagner les indulgences** 105-110

Confession, — 105-106. Communion,—107. Visite, — 107-109. Prières, — 110.

X. Réitération des indulgences; leur transfert, pourquoi elles sont si nombreuses 110-111

XI. Catalogue des indulgences du Rosaire; indulgences connexes de sainte Brigitte, des Pères Croisiers, Papales ou Apostoliques 112-131

XII. Remarques importantes sur l'indulgence de l'autel privilégié du Rosaire 132-133
Différence entre l'indulgence plénière ordinaire et l'indulgence privilégiée,—133. Comment elle doit être appliquée,—133. Produit-elle toujours ses effets, — 134.

XIII. Entretien de l'autel du Rosaire 134

XIV. Avantages individuels des associés du Rosaire, 135-143
Protection spéciale de la Sainte Vierge, — 135. Participation aux biens spirituels de l'Ordre de saint Dominique tout entier, — 136-139. Participation aux suffrages de tous les associés du Rosaire, — 140-143.

XV. Condition pour appartenir à la Confrérie: l'inscription 144-146

XVI. Obligations des associés 146-147
Pratiques recommandées aux Confrères, — 147.

XVII. Rosaire bénit 148-153
Sa matière, — 148. Sa bénédiction, — 149. Formule française de bénédiction, — 150. Divers usages du rosaire bénit, — 151-152. Quand perd-il ou ne perd-il pas ses indulgences, — 153.

XVIII. Le Rosaire et la Sainte Messe; le Rosaire et la réception des Sacrements 154

XIX. Le Rosaire en famille 155-158

XX. Le Rosaire et les petits enfants 159-162

XXI. Le Rosaire et la vieillesse 162-163

XXII. Le Rosaire et la mort 164-168

XXIII. Le Rosaire et les Ames du Purgatoire 168-170

XXIV. Patrons des associés du Rosaire : les BB. Alphonse de Navarrete et compagnons, martyrs au Japon 171-182

XXV. Le Rosaire et la conservation de la religion : *Découverte des chrétiens japonais* 183-187

XXVI. Les roses bénites du Rosaire 187-189
Formule française de bénédiction, — 188.

XXVII. Le cierge bénit du Rosaire 189 192
Formule française de bénédiction, — 190.

XXVIII. La Messe Votive du Rosaire : Prières 193 194

XXIX. Les quinze samedis du Rosaire 195

XXX. Le mois du Rosaire : mois d'octobre 196 201
Indulgences, — 198. Litanies de Lorette, — 198.
Prière à saint Joseph, — 201.

XXXI. Acte de consécration à Notre Dame du Rosaire, 202

XXXII. Notre Dame du Rosaire, au Cap de la Madeleine 203-214

SECONDE PARTIE.

I. Au clergé 215

II. Le Rosaire et le clergé, d'après Léon XIII .. 216-219

III. Le Rosaire et les Dominicains 220

IV. Le Rosaire et les Prédicateurs 221-223

V. Le Rosaire et son rôle bienfaisant dans une paroisse 224-226

VI. Le Rosaire et sa récitation publique à l'église, 227 229
Son efficacité comme telle, — 229. Idéale forme de prière du soir, — 229.

VII. Le Rosaire aux catéchismes, dans les écoles, séminaires, etc. 230

VIII. Le Rosaire, base des autres confréries 231

IX. Le Rosaire dans les communautés religieuses. 232

X. Remarques importantes concernant l'érection canonique de la confrérie du Rosaire 233-234

XI. Erection de la Confrérie : ce qu'elle exige du curé et du delégué, avant, pendant et après 235 247

XII. Revalidation et sanation des confréries du Rosaire 248-249

XIII. Le Directeur de la Confrérie 250

XIV. Le Directeur et l'inscription dans la Confrérie. 251

XV. Le Directeur et la réception solennelle des Confrères 252-254

XVI. Le Directeur et la bénédiction des rosaires (1), cierges et roses 255-259
Formules latines de bénédiction, — 256-259

XVII. Le Directeur et les indulgences 260 261
Remarques sur les indulgences de sainte Brigitte et celles de Benoît XIII, — 261.

XVIII. Le Directeur et la translation des indulgences. . 262

XIX. Le Directeur et l'autel privilégié du Rosaire. 263-264

XX. Le Directeur et la Messe Votive du Rosaire . 265 266
Rubriques du rite dominicain, — 265.

---

(1) Cet opuscule était sous presse quand je lus dans une certaine Revue religieuse d'ordinaire mieux informée, le cas d'un prêtre qui avoue se contenter d'un signe de croix pour bénir les rosaires. La méprise est d'autant plus lourde qu'elle entraîne la non-validité, et qu'il lui suffisait de jeter un coup d'œil sur la grande charte du Rosaire, la Constitution Ubi primum, pour y lire le paragraphe spécial (XI) qu'elle consacre à la question : "Formula benedicendi Rosarii seu Coronæ usu sacrata, inde à remotis temporibus in Ordine Sodalium Dominicanorum praescripta et in appendice romani Ritualis inserta, retineatur." Depuis 1898, date de ce document du Saint-Siège, aucun décret ne peut être allégué qui modifie la décision que nous venons de rappeler.

XXI. Le Directeur et la procession du Rosaire 267-270
Procession du premier dimanche du mois et des fêtes majeures de la Sainte Vierge, — 270.

XXII. Le Directeur et le premier dimanche du mois..271-272

XXIII. Le Directeur et la fête du Rosaire 273-274

XXIV. Le Directeur et les Confrères à l'article de la mort 275-277

XXV. Mois du Rosaire 278-282
Exercices obligatoires sub gravi, — 281-282.

XXVI. Pouvoirs personnels du Rosaire : en quoi ils consistent 283-284

XXVII. Pouvoirs personnels des Dominicains 284

XXVIII. Pouvoirs personnels des Rédemptoristes 285

NLC BNC
3 3286 10809215 2

Le Saint Rosaire. Guide des fidèles, in-12 de 218 pages. Edition de propagande.

PRIX : 25 sous, l'unité, port compris.

S'adresser

AUX BUREAUX DU ROSAIRE,
Couvent des Dominicains,
St-Hyacinthe, P. Q.

OU

AU R. P. HARPIN, O. P.,
818 *Middle Street,*
Fall River, Mass.

EN PRÉPARATION

Le Rosaire Perpétuel. in-18 de 75 pages.